

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA NIÈVRE

RÉUNION DU LUNDI 23 JANVIER 2017

Présidence de M. Patrice JOLY

Le lundi 23 janvier 2017, à 10 heures, M^{mes} et MM. les Conseillers départementaux de la Nièvre se sont réunis en séance publique à l'Hôtel du Département, salle François Mitterrand.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

M. le Président :

Mes chers collègues, nous allons pouvoir commencer cette session du Conseil départemental plus particulièrement consacrée à la jeunesse et à l'éducation.

Je voudrais tout d'abord vous remercier d'avoir répondu à cette convocation. Certains élus ne pourront être présents. Stéphanie Bézé donne pouvoir à Alain Herteloup, Daniel Bourgeois à Delphine Fleury, Carole Boirin à Daniel Rostein.

Je commencerai cette session par un hommage aux deux collègues disparus au cours de ces dernières semaines.

Tout d'abord Michel Noël, qu'un certain nombre d'entre vous ont connu dans cette configuration. Il s'est éteint le 22 décembre dernier, trois jours après son 80^e anniversaire

Michel Noël était né à Dampierre-sous-Bouy, au sein d'une famille de boulangers. Il avait effectué des études de droit, et avait exercé comme notaire. Il avait repris en 1964 une étude à Varzy. Il a exercé son activité jusqu'en 1999. En 1973, il avait succédé à Pierre Savignac, qui était le conseiller général de l'époque. Il a siégé à l'assemblée départementale jusqu'en 2004. Un certain nombre d'entre vous ont siégé comme moi-même avec lui.

Élu au Conseil municipal de Varzy en 1977, il a été premier adjoint jusqu'en 2008. En 1980, il a créé le centre social du canton et en a conduit les destinées pendant une dizaine d'années, puis s'est consacré au service d'aide ménagère. Il a aussi réussi à mettre sur pied la communauté de communes, qu'il a présidée jusqu'en 2008.

Son rôle a été déterminant sur un certain nombre de sujets, comme la construction de la maison de retraite de Varzy en 1977, de la salle polyvalente de Varzy, ainsi que de celle d'Entrains. Il a été à l'origine

du premier lotissement du Châtelet, d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat dans les années 2000, de la création de l'OTSI, et de l'installation dans de nouveaux locaux, et enfin d'une maison de services de 2007.

Michel Noël était chevalier dans l'ordre national du Mérite. Il était un homme de convictions. Il était un grand défenseur de la laïcité et de l'école publique.

Nous garderons en mémoire l'image d'un collègue courtois, souriant, un peu réservé. Il avait une attitude républicaine, respectueuse, qui a contribué aux relations apaisées qui président à nos débats.

S'agissant de Jean-Louis Rollot, nous connaissions l'état de santé de Jean-Louis, qui était très critique depuis plusieurs mois. Mais, pour ce qui me concerne, j'avais été très rassuré lorsque je l'avais rencontré mi-décembre à Luzy à l'occasion d'une réunion sur un projet d'établissement pour personnes âgées. C'est donc avec une certaine surprise que nous avons appris son décès en début d'année.

Nombre d'entre vous comme moi l'avions rencontré lors de son retour dans la Nièvre. Jean-Louis avait brigué un mandat sur Luzy, qui l'avait fait entrer au sein de notre Institution.

Pour ce qui me concerne, nous nous retrouvions autour de nos origines sociales et morvandelles. Cela nous a créé une sorte de complicité, renforcée par une pratique de l'humour qui nous réunissait, témoignant de notre distance par rapport à ce que nous vivions parfois, à ce que nous subissions. Une mise en perspective de ce que l'on est, de ce que l'on fait qui évite de se prendre trop au sérieux, sans pour autant ne pas être sérieux ; cela a toujours été un peu sa marque de fabrique. Nous avons tous en mémoire son sourire, ses éclats de rire, et son œil bien rieur. Une marque de fabrique fondée sur les valeurs républicaines, sur la laïcité, et sur son engagement exigeant de socialiste. Ce sont ces valeurs qui le guidaient pendant ses fonctions d'élu, et qui l'ont conduit au sein du Département à exercer différentes missions et fonctions dans des secteurs variés : de l'agriculture, en passant par l'économie, les infrastructures ou le numérique, pour lesquelles il a permis des avancées remarquables. Il en est ainsi du haut débit, de la pratique artistique, avec la création de RESO, de l'animation et de l'accompagnement économique, pour des mesures autour de ce qu'il y a de plus emblématique.

Avec ce que nous savons de son engagement de jeunesse dans les années 70, de son implication dans l'éducation populaire, ainsi que de sa pratique d'élu local et départemental, Jean-Louis aura été un acteur important du Département, sur lequel il aura imprimé sa marque dans la deuxième moitié du 20^e siècle, et dans ce début de 21^e.

Nous adressons aux familles de nos deux collègues nos sincères condoléances.

Je vous propose de nous lever pour observer une minute de silence.

(L'assemblée et le public se lèvent pour observer une minute de silence).

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT

Les événements climatiques de ces derniers mois montrent que la concentration urbaine n'est pas la seule réponse aux enjeux de la société. De même, en période de canicule, entre un espace rural et la ville, l'écart de température peut être de + 10 °. Les températures sont amplifiées dans les villes par des îlots urbains de chaleur. Dans un espace rural, les sols et les végétations, les surfaces aquatiques vont restituer l'eau qu'ils contiennent par une opération. Ce faisant, ces éléments rafraichissent l'atmosphère de l'énorme contraste que l'on peut observer entre l'espace rural et l'espace urbain.

Les territoires ruraux apportent des bénéfices inestimables à toute la société française, à travers les activités de nature, de traitement de l'eau et de l'air. Il est désormais urgent pour nos territoires de valoriser financièrement ces fonctions environnementales jusqu'ici non rémunérées.

Je voudrais ajouter qu'après le Brexit, après le désaveu de Mme Merkel dans son Land de l'ex-Allemagne de l'Est, et après le repli nationaliste dans l'Europe de l'Est, l'élection de Donald Trump aux États-Unis témoigne une nouvelle fois du mécontentement des classes populaires, qui ont un sentiment de déclassement et de précarité.

Une simple observation suffit à constater que les votes les plus populistes et les plus hostiles au système démocratique traditionnel proviennent des territoires ruraux. Face à la concentration des richesses et aux réorganisations institutionnelles et des services, le sentiment d'abandon s'amplifie. Il est temps que soit prise la mesure de ce sentiment de relégation d'une grande partie des populations, celles qui vivent loin des métropoles, celles qui sont rarement sous les projecteurs des médias, et celles dont on ne parle jamais, qui sont abandonnées, voire méprisées.

À l'aube de nouvelles échéances électorales, il y a lieu de considérer ces alertes qui constituent des signaux forts contre la seule logique des marchés, contre le déclassement, contre l'accentuation des inégalités, et des précarités, pour la prise en considération des potentiels locaux, pour la proximité, pour l'emploi mieux maîtrisé, pour l'égalité des chances, et j'en passe. Il est temps d'apporter de vraies réponses aux habitants, qui, dans de petites villes, dans des bourgs, des hameaux, voient les services publics se raréfier, voient la révolution numérique leur échapper, l'emploi disparaître, les magasins fermer.

Au-delà des mesures spécifiques, très utiles pour le monde rural, adoptées lors des trois derniers comités interministériels d'aménagement et de développement du territoire, il est urgent de

mettre en place une politique nationale en faveur des territoires non métropolitains qui subissent de plein fouet les effets de la mondialisation sauvage. Les mesures réparatrices qui répondent à l'instantanéité doivent céder la place à des engagements structurants et permettre enfin de s'attaquer aux causes du sentiment de relégation et non plus à ses conséquences.

Plus que jamais il y a nécessité d'un signe politique fort de la part de l'Etat, de la part de l'Europe en direction des territoires ruraux, à travers notamment une grande loi d'orientation et de programmation pour les territoires. Cette loi doit répondre aux besoins de nos concitoyens, tout en atténuant les inégalités entre les territoires ruraux et territoires métropolitains. Plus que jamais les territoires ruraux ont besoin qu'on leur dise qu'ils sont aussi la France et que la France a besoin d'eux.

Dans cette veine des élections passées à l'échelle nationale et européenne, voire mondiale, les résultats des primaires de dimanche dernier témoignent de la volonté de changement de la part des Français. Après, après les primaires de la Droite, qui se sont tenues à la fin de l'année dernière, qui ont consacré comme candidat aux élections pour la Droite François Fillon, les primaires de la Gauche témoignent d'une volonté de la part des électeurs de pouvoir disposer d'un Etat fort, d'un secteur public engagé, et de solidarités territoriales et sociales marquées, dont nous avons besoin en particulier dans ce département.

C'est la raison pour que dimanche prochain les Nivernais renforcent le mouvement qu'ils ont engagé ce dimanche, et permettent au candidat qui leur apporte les plus grandes garanties par rapport à ce que je viens d'évoquer puisse être renforcé, et constitue le candidat de la Gauche, si possible unie, pour les élections présidentielles.

Cette session, que nous allons aborder maintenant, comporte trois phases.

Une première phase nous conduira à examiner un certain nombre de rapports liés à l'activité de notre Institution.

Suivra ensuite une deuxième phase traitant de la jeunesse sur notre territoire départemental.

Puis cet après-midi un troisième temps nous conduira à évoquer les enjeux de l'Éducation et l'intervention de notre institution départementale.

S'agissant de ce premier temps, sur un certain nombre de rapports concernant le fonctionnement de notre Institution, j'évoquerais le rapport présenté sur la prévention spécialisée et qui est l'issue d'un travail que j'avais confié à Philippe Morel, qui a bien voulu l'accepter. C'est un travail de diagnostic de la situation présente sur le territoire départemental, et sur les perspectives que nous pourrions donner à la réorientation de nos missions et de notre intervention sur le terrain. Il s'agit aujourd'hui de prendre connaissance de ce rapport

qui vous a été déposé sur table, et de nous permettre, à partir de ce rapport, d'envisager les adaptations de notre dispositif d'intervention. Je vous propose que nous débattions sur cette adaptation des dispositions d'intervention à l'occasion d'une session spécifique en préparation du budget.

Le deuxième rapport significatif que je voudrais évoquer concerne la présentation des conclusions des négociations qui ont lieu s'agissant des transferts de compétences en matière de transports. S'agissant du transport de voyageurs, vous le savez, ce transport est désormais de la compétence de la Région depuis le 1^{er} janvier dernier. Les transports scolaires seront transférés à partir du 1^{er} septembre prochain. Les agents de ces services seront transférés à compter de novembre prochain. La négociation a été effectuée, avec les services, par un certain nombre d'entre nous, quatre représentants du Département représentant les différentes sensibilités de notre Assemblée. Je voudrais remercier l'ensemble des élus pour le travail qui a été effectué, et surtout pour la cohésion dont ils ont témoigné, puisque cela nous a permis d'avoir une juste compensation des transferts de compétences ainsi réalisés.

EXAMEN DES RAPPORTS

FONCTION 5 : AXE 1 - CONSTRUIRE L'AVENIR ET LE BIEN-VIVRE DES NIVERNAIS

DIAGNOSTIC PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

Rapport de M. le Président :

Numéro 1.

Rapport de M. Morel :

M. le Président :

Je vous propose que nous commençons par le rapport concernant la mission confiée à Philippe Morel sur la prévention spécialisée.

Après une présentation rapide exposée par Delphine Fleury, je donnerai la parole à Philippe Morel pour qu'il puisse nous présenter les grandes lignes de son étude, ce dont je le remercie, ainsi que les conclusions sur lesquelles nous aurons à débattre à l'occasion de la prochaine séance du Conseil départemental.

Je passe la parole à Delphine Fleury.

M^{me} Fleury :

Merci, Monsieur le Président.

Nous allons vous présenter la synthèse du diagnostic réalisé sur les besoins en matière de prévention spécialisée.

La prévention spécialisée est une compétence obligatoire du Département. Nous entendons l'exercer pleinement. C'est ce qui a amené la Collectivité à décider de faire réaliser un diagnostic, pour permettre la mise en œuvre de missions dans ce domaine sur un certain nombre de territoires du département, et en priorité les quartiers de la politique de la Ville, qui sont répertoriés comme prioritaires.

Je passe la parole à Philippe Morel. Il a rencontré un grand nombre de personnels du secteur. La présentation du diagnostic a été effectuée ici même la semaine dernière, avec beaucoup de professionnels ayant participé aux travaux et ayant été auditionnés. Il y a eu beaucoup de travail. Les services, le Pôle Solidarité, et Véronique Rosseel, ont beaucoup œuvré également autour de cette démarche. Je souhaitais vous préciser également, avant de céder la parole à Philippe Morel, qu'évidemment ce travail est intégré au chantier que nous menons actuellement sur la refondation de la politique Enfance, puisqu'une évolution législative est intervenue, avec la loi de mars 2016. Ce texte nous invite à modifier nos modes d'intervention dans ce domaine. Nous aurons l'occasion d'en reparler et de vous présenter ce chantier. Les éléments du diagnostic vont être pris en compte dans ce travail. Ce travail constituera un apport essentiel.

M. le Président :

La parole est à Philippe Morel.

M. Morel :

Monsieur le Président, mes chers collègues. Ce diagnostic sur les besoins en matière de prévention spécialisée a été réalisé sur l'ensemble des quartiers prioritaires de la politique de la Ville. Il fait l'objet du document qui vous a été distribué. Il a été établi, bien entendu, conformément à la mission, Monsieur le Président, que vous m'aviez confiée en avril dernier, à la suite des interrogations que vous avez eues au début de la mandature sur la présence de jeunes souvent déscolarisés, marginalisés, et en particulier sur le quartier de la Grande Pâture, qui se trouve sur mon canton. Nous avons échangé, autour de cette intervention, et vous m'aviez proposé que je puisse mener cette investigation.

Je vous en remercie pour un double titre. D'abord pour avoir affirmé à travers cette mission la volonté de l'Institution départementale d'assumer pleinement ses compétences, directement ou en partenariat, vis-à-vis des mineurs marginalisés, et qui constituent un public particulièrement menacé ; et puis pour d'avoir permis, avec Delphine Fleury, et avec Véronique Rosseel, Directrice adjointe du

développement social local, un constat le plus exhaustif possible de ces jeunes en difficultés, qui nécessite, à travers le « aller vers » et le « faire avec », la mise en œuvre d'un travail de rue, favorisant leur accompagnement et leur sortie de l'exclusion.

Je dois dire que ce travail est étroitement complémentaire de celui qui est exercé au sein des services du Conseil départemental en direction du soutien parental. Actuellement, 17 éducateurs spécialisés au sein du Conseil départemental s'occupent exclusivement du soutien parental, en liaison étroite avec les centres médico-sociaux du Département.

Nous nous sommes interrogés sur la méthode. Nous aurions pu réaliser une étude statistique, en travaillant essentiellement autour de chiffres. Nous avons choisi de donner, à travers ce diagnostic, un rendu du vécu, en auditionnant l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs qui, à différents niveaux, ont un regard sur la population jeune des territoires concernés. C'est ainsi que nous avons auditionné d'avril à novembre 45 structures et 120 personnes. Je les remercie, mais j'ai eu l'occasion de le faire mercredi, lors du rendu de ce diagnostic. Nous les avons auditionnés dans le cadre de la validation de ce document, appelé à devenir une espèce de socle incontournable qui nous servira à mener des réflexions en particulier sur la refonte de la politique Enfance.

Je rappelle que le public concerné est un public de 12 à 18 ans, encore que l'on morde quelquefois sur des jeunes majeurs.

Nous n'avons pas voulu faire, dans ce diagnostic, abstraction de l'expression des jeunes concernés, et grâce à l'avis d'éducateurs, d'Ali Haddou, chef de projet jeunesse, que je remercie, nous sommes descendus sur le terrain. Nous avons fait, en matière de travail de rue, de la « maraude », et nous avons rencontré une vingtaine de jeunes dans le quartier de la Grande Pâture. Nous en avons rencontré ailleurs. Ils étaient plus nombreux à la Grande Pâture. Les « grands frères » sont venus se joindre à ces jeunes, et ont demandé, en m'interpelant : « *Qu'est-ce que c'est que cette embrouille ?* » J'ai répondu simplement que nous venions pour les écouter, connaître leurs préoccupations, et savoir pourquoi ils avaient choisi cette voie de l'exclusion. Ils nous ont parlé longuement – à la Grande Pâture, nous sommes restés trois heures avec eux – de leur galère, de leur sentiment d'abandon, d'exclusion. Dans un premier temps, nous avons constaté leur absence de repères, leur installation dans une attente passive, l'apparent mépris pour les grands sentiments, mais, en allant plus loin, nous avons trouvé tout simplement des gosses désorientés, qui ne demandaient pour la plupart qu'une seule chose, qu'on leur tende la main, qu'on les sorte de l'exclusion, qu'on les prenne en compte.

C'est bien à mon sens, au terme de ce diagnostic, tout le sens des dispositifs de prévention que nous devons soit renforcer soit mettre en œuvre.

Pour ce qui concerne les constats, je vais les développer rapidement, car le rapport est copieux. Sur l'ensemble des différents lieux de l'étude, c'est-à-dire Cosne-sur-Loire, le quartier Saint-Laurent, Fourchambault, le territoire de veille, et Nevers, les quartiers prioritaires, Baratte, Bords de Loire, Courlis, Banlay, et Grande Pâture, il est noté globalement, sur ces quartiers, une accentuation de la précarité tant financière que relationnelle, rapportée par l'ensemble des acteurs.

Au niveau des enfants et des jeunes, on constate de façon récurrente la disparité d'une autorité parentale, l'absence de repères éducatifs, les difficultés d'apprentissage scolaire, et plus tard l'impossibilité de s'orienter, de s'insérer professionnellement. Ce sont les constats les plus marquants de cette étude.

Derrière tout cela, il y a la consommation de stupéfiants, de cocktails médicamenteux chez les très jeunes, qui devient très préoccupante. L'ensemble des chefs d'établissement situés sur ce quartier ont été auditionnés par nous. Bien sûr, si la consommation de stupéfiants ne se fait pas à l'intérieur des établissements, de façon récurrente, les chefs d'établissement disent qu'au collège peu ou prou 30 % des collégiens sont touchés par la drogue, et le pourcentage va jusqu'à 70 % au lycée.

C'est une situation préoccupante, d'autant plus que l'on constate les difficultés d'accès aux prises en charge médicales, psychologiques, psychiatriques et de rééducation qui prennent les enfants dans leur développement.

Nous avons rencontré et auditionné en particulier Mme Carlier, qui est le médecin-chef en pédopsychiatrie au centre hospitalier, et toute son équipe. Ils nous ont fait part de l'insuffisance de leurs moyens, de l'absence de lits en particulier, puisque les jeunes en détresse sont envoyés au Tremblay, sont mis la plupart du temps sous couverture chimique, et ensuite remis dans la nature sans un véritable accompagnement. Sur ce plan, un véritable travail est fait par notre collègue Alain Lassus, pour renforcer et développer les dispositifs existants.

Que voit-on sur les quartiers ? On voit la présence de jeunes en voie de marginalisation. Elle est variable selon les quartiers. On peut les apprécier à 20 à 30 jeunes dans chacun des quartiers de Nevers. Par contre, on ne rencontre pas le même phénomène dans le quartier Saint-Laurent à Cosne-sur-Loire, où l'on peut constater une proportion nettement moindre. Par contre, ce que l'on constate, et je m'en suis entretenu en particulier avec le maire de Nevers, c'est que ces regroupements dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville ont tendance à s'étendre en taches d'huile. C'est vrai pour le centre-ville de Nevers, mais c'est aussi vrai pour Cosne, Clamecy, où l'on rencontre ces mêmes phénomènes de marginalisation. On note que cela ne se cantonne pas aux quartiers politique de la Ville, mais que malheureusement cela a tendance à s'étendre sur l'ensemble du

territoire nivernais. La ruralité est également impactée par ces phénomènes de marginalisation.

Ces jeunes fréquentent plus ou moins, ou très peu, l'école. Certains sont dans la prédélinquance, l'économie parallèle. Leur première préoccupation semble incontestablement être l'argent, mais gagné facilement, car ils ne semblent avoir pas d'autres perspectives ni d'autres modèles. À travers les différentes auditions, qui sont un rendu du vécu, il apparaît qu'un certain nombre de jeunes de 12-18 ans ne sont pas davantage entraînés dans la marginalisation, car divers dispositifs leur permettent de rester insérés. Je pense par exemple au dispositif de réussite éducative, aux classes relais. Là aussi, il faut que nous ayons des concertations avec l'Éducation nationale, de façon à ce que ces dispositifs restent pérennes. Et puis l'éducation à domicile, le sport, la vie associative. Tous ces dispositifs doivent être maintenus, voire renforcés.

Ce qui m'a frappé, à travers les auditions en particulier des chefs d'établissement et de l'ensemble des acteurs que j'ai rencontrés, c'est leur total investissement, leur prise de conscience de ces problèmes. Une pas toujours très bonne lisibilité de la cohérence entre les différents dispositifs existants ; nous avons sans doute quelque chose à faire en ce sens.

Comme je l'ai dit, nous sommes allés à la rencontre de ces jeunes sur le terrain, et nous avons aussi échangé avec les « grands frères ». Ils ont souvent un casier judiciaire important, mais somme toute ils étaient assez sympathiques. On discernait à travers leurs propos qu'ils n'auraient pas demandé mieux que de choisir une autre voie que la délinquance s'ils avaient trouvé un interlocuteur pour les accompagner. De façon récurrente, ils ont tous l'impression d'être écartés du système, voire rejetés. Ce qui nous a frappés aussi, c'est que ce sont les garçons qui se regroupent. Les filles ne sont pas visibles dans les quartiers. Elles se protègent souvent des garçons, qui les déconsidèrent. Elles auraient besoin d'être accompagnées, mais elles se trouvent souvent reléguées dans leur famille, cantonnées à des tâches ménagères ou à l'accompagnement des plus jeunes, quand elles ne sont pas considérées, de plus en plus jeunes, comme des objets sexuels.

En plus de la prévention spécialisée, il me semble qu'il faudra réfléchir également au tutorat et à la démonstration, également, dans les différents quartiers, de la réussite professionnelle d'un certain nombre de personnes issues de ces quartiers, qui souvent réussissent et partent de la Nièvre. Je pense qu'il faudrait les contacter et les faire venir, et les faire parler avec les jeunes. Le message pourrait être : « Je me suis heurté aux mêmes difficultés que vous, mais, malgré tout, j'ai réussi sur le plan professionnel ».

Nous pensons, au vu de cette situation, qu'il ne faut pas dramatiser, mais qui est réelle – la cocotte-minute chauffe, et le couvercle peut sauter, si nous ne mettons pas en place des dispositifs – qu'il serait nécessaire de mettre en place des éducateurs de prévention spécialisée

en direction de ces jeunes, sans doute à raison de trois minimum par quartier prioritaire de la politique de la Ville de Nevers, avec une possibilité d'extension d'intervention sur l'ensemble de la ville, et en particulier du centre-ville, qui nous paraît très impacté.

Quant au quartier Saint-Laurent à Cosne, pour l'instant, à notre sens, mais je parle sous le contrôle du maire de Cosne, il s'agit de renforcer l'équipe du site d'action médico-sociale, avec un poste qui pourrait se mettre en place dans le courant de l'année.

En ce qui concerne le territoire de veille de Fourchambault, il semble que le problème des jeunes marginalisés se situe plus au niveau de quelques familles repérées, et que l'action pourrait se situer plus en direction du soutien parental par les acteurs locaux

En conclusion, ce n'est pas prévu dans la mission, mais, Monsieur le Président, vous m'aviez proposé que je puisse pousser la démarche un peu plus loin, plusieurs pistes de réflexion.

Soit nous pourrions mettre en place quartier par quartier une structure indépendante associative, telle Interstice, qui existe actuellement sur le quartier des Courlis et des Bords-de-Loire, mais la difficulté d'un tel système résiderait alors, à notre sens, dans la coordination des cellules d'intervention. À notre sens, et au sens de l'ensemble des acteurs auditionnés, cela pourrait occulter la lisibilité de la compétence départementale, et la gouvernance nous en échapperait vraisemblablement.

Soit nous pourrions déléguer à une structure locale existante une mission de prévention spécialisée. C'est le fonctionnement opéré dans le Puy-de-Dôme, où nous avons rencontré à deux reprises la structure. Nous pourrions nous fonder sur son expérience. Mais, à notre connaissance, une telle structure actuellement ne répond pas tout à fait à cette dimension dans la Nièvre. Mais il y a une interrogation aussi sur ce point.

Une troisième solution nous paraîtrait la plus opportune : intégrer la prévention spécialisée dans un service identifié au sein du Pôle Solidarité et Économie Sociale, ce qui permettrait d'assurer la gouvernance, en maîtrisant les recrutements des professionnels, pour que, sur le terrain, les éducateurs spécialisés soient des gens armés, chevronnés, compétents, qui connaissent la vie de ces quartiers. La formation également. Et puis, ce qui nous paraît essentiel, l'articulation avec les dispositifs existants : prévention par les éducateurs du Conseil départemental, en particulier des sites d'action médico-sociale, et par ceux qui existent au sein de certains partenaires. L'orientation du développement social local pourrait être un des axes de travail de cette équipe sur les quartiers.

Voilà globalement, Monsieur le Président, et de façon très résumée, car le document est important, ce que je voulais dire sur le diagnostic que vous m'avez confié.

J'ajouterais que je souhaiterais que ce diagnostic soit officiellement transmis à Mme Bouziane, députée qui est chargée par le

gouvernement d'une mission en matière de prévention spécialisée, car, à ma connaissance, nous sommes le seul département de France à avoir établi un tel diagnostic.

Ce sont des pistes de réflexion, c'est une première approche, copieuse, mais elle est l'émanation de l'ensemble des acteurs qui travaillent sur le terrain. Je pense que ce diagnostic servira incontestablement de pierre angulaire dans la réflexion que nous menons sur la précarité, la marginalisation de ces jeunes non seulement dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville, mais aussi sur l'ensemble d'un territoire où nous constatons un taux de pauvreté qui est largement au-dessus des chiffres nationaux de 7 % ; en effet, dans ces quartiers, on constate un taux bien plus important, allant, dans certains immeubles, jusqu'à 85 ou 90 %.

Je vous remercie de votre attention, Monsieur le Président, mesdames et messieurs.

M. le Président :

Merci, Monsieur Morel. Merci d'avoir pris cette mission à bras le corps. Cela me conduit à constater qu'un travail sérieux a été réalisé, complet, exigeant et rigoureux, comme en témoigne le document qui est sur table. C'est une démarche de la même nature que le travail réalisé il y a quelques mois par Daniel Rostein sur le RSA, sur le recouvrement des trop-perçus ou des versements indus. Ce sont des éclairages intéressants, parce que les angles d'attaque renouvellent un peu l'approche des sujets.

Je veux noter dans votre rapport et dans la manière dont vous l'avez abordé et les conclusions que vous en tirez, des notes d'optimisme, dès lors que l'on s'engage à la mise en œuvre d'actions volontaires ; en tout cas, c'est ce que je veux retenir aussi. Il y a des perspectives, il y a des attentes aussi de la part des jeunes qui sont en difficultés, tel que vous l'avez rappelé.

C'est un document qui va nous servir de base pour redéfinir nos modalités d'intervention sur le terrain.

Permettez-moi avec vous de remercier les partenaires qui se sont prêtés à l'exercice, et l'ensemble des services. Le retour a été fait auprès des partenaires la semaine dernière. Visiblement, l'intérêt pour eux était réel, puisque pratiquement tous ont répondu présents, et cette salle était complète. Cela a donné lieu à des échanges, me dit-on, de grande qualité.

Je vous propose de donner acte de cette communication et de nous donner rendez-vous au moment de l'élaboration du budget pour la réorientation de nos interventions sur ce sujet.

Il est pris acte de la communication.

FONCTION 8 : AXE 4 – CONSTRUIRE UNE VISION PARTAGÉE
DE LA QUALITÉ DE VIE

CONVENTION DE TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE TRANSPORTS
ENTRE LE DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE
ET LA RÉGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Rapport de M. le Président :

Numéro 4.

Rapport de M. Barbier

M. le Président :

Je vais donner la parole à Daniel Barbier, qui va nous présenter les conclusions de cet équilibre toujours difficile qui a été réalisé concernant la compensation des transferts de compétences en matière de transports. Je rappelle qu'en vertu de la loi NOTRe, au 1^{er} janvier, les transports non urbains sont confiés à la Région, et que les transports scolaires le sont à compter du 1^{er} septembre.

M. Barbier :

Chers collègues, il s'agit effectivement d'un dossier important et structurant. 35 ans après les premières lois de décentralisation qui avaient confié aux Départements la responsabilité de l'organisation des transports non urbains et scolaires, le dispositif a connu une modification très significative, avec la loi NOTRe du 7 août 2015, et notamment son article 15. Le texte modifie l'organisation institutionnelle des transports publics, en confiant cette responsabilité à la Région.

Il en résulte la mise en place d'un travail qui a associé d'abord les services, puis les élus, sur la mise en place de la Commission Locale d'Évaluation des Charges et des Ressources Transférées (CLECRT) dont la phase de conclusions s'est soldée le 7 décembre 2016. Je vous rappelle que cette Commission Locale d'Évaluation des Charges était présidée par le Président de la Chambre Régionale des Comptes et composée de quatre conseillers régionaux et de quatre conseillers départementaux. En ce qui concerne les conseillers du Conseil départemental, ce sont Philippe Morel, Daniel Rostein, Alain Herteloup et moi-même qui représentons l'Institution, et qui avons défendu les intérêts du Département dans cette Commission Locale d'Évaluation.

Un certain nombre de décisions ont été prises, et notamment un certain nombre de décisions financières, qu'il vous est proposé de valider aujourd'hui.

Aux termes de la loi NOTRe, depuis le 1^{er} janvier, les régions, en lieu et place des Départements, les Régions sont compétentes pour

organiser les services de transports non urbains réguliers ou à la demande. Le 1^{er} septembre, les Régions interviendront en lieu et place des Départements pour organiser les services de transports scolaires.

Il va de soi qu'a été retenue la totalité des engagements pris par le Département jusqu'alors. Un point particulier a été signifié aux représentants de la Région, à savoir que nous avons un système « cousu main » dans ce département, que nous entendions bien pérenniser dans le temps, même si officiellement cette compétence nous échappe. Lorsque nous parlons de « tissu cousu main », il ne faut pas négliger aujourd'hui l'aspect proximité du service, puisque nous avons un maillage territorial qu'il est important de préserver, pour faire en sorte que le service à l'utilisateur soit rendu de la façon la plus correcte possible. Cela a été vraiment la pierre angulaire de la discussion.

Concernant le transfert de personnels, ceux-ci resteront dans les locaux du Département, aux termes d'une convention entre la Région et le Département. Une douzaine d'agents sont concernés.

L'aspect financier a fait l'objet de plusieurs échanges. La réunion finale du 7 décembre a permis de valider à l'unanimité le dossier.

La loi NOTRe entraîne également pour le Département un changement radical dans le budget départemental, notamment au travers de la CVAE. En effet, dorénavant un peu plus de 51,5 % de la part de la CVAE aujourd'hui perçue par l'institution départementale vont être fléchés directement au niveau de la Région. C'est donc loin d'être sans incidence au niveau du Département de la Nièvre. Cette part de la CVAE représente environ 8 060 000 €. Au titre des effets induits, il faut indiquer que les compensations versées aux Départements au titre de cette même CVAE s'en trouveront affectées. C'est donc une sorte de double peine qui s'applique pour l'institution départementale.

Le transfert des transports, en année pleine, représente une charge nette de 13 827 000 €. Pour 2017, il a été établi une proratisation. À l'intérieur de celle-ci, les transports scolaires représentent un montant de 12 137 000 €. C'est sur ces chiffres que nous avons statué, sachant que nous venons d'avoir défini les comptes 2016, et notamment le compte administratif 2016 pour pouvoir finaliser complètement la convention qui va nous lier avec la Région.

Compte tenu des deux dates qui concernent l'année 2017, nous aurions un versement de CVAE allant directement à la Région d'un montant de 8 063 000 €. La Région serait alors amenée à nous reverser, exceptionnellement, sur l'exercice 2017, de par le calendrier défini, 1 888 000 €.

J'ai tenté de résumer ces négociations. Elles ont été très longues. Elles avaient commencé début août, et elles se sont concrétisées le 7 décembre. Pour votre information, je crois que sept départements sur huit sont arrivés à un accord.

M. le Président :

Merci pour cette présentation.

Y a-t-il des demandes d'intervention, notamment des élus qui ont participé aux négociations, car, visiblement le cheminement s'est fait collectivement ?

Je passe la parole à Daniel Rostein.

M. Rostein :

Cela a été effectivement une négociation assez longue. Je dois féliciter bien sûr les services – service des transports, service des finances, représentés par M. Karinthi et M. Prentout – qui ont mené un travail remarquable, qui nous a permis de négocier dans les meilleures conditions possibles, et d'éviter d'avoir à verser 2 M€ d'emblée à la Région concernant ce transfert des compétences.

Je ne reviendrai pas sur cette loi NOTRe qui nous a opéré un *hold-up* sur les Départements concernant les compétences, et qui écarte tous les services de proximité des usagers. Je pense que nous ne nous en sortons pas trop mal dans cette négociation. Je voulais simplement préciser que, dans l'annexe 2 au rapport, il faut bien comprendre que les chiffres sont en milliers d'euros, et non pas en millions d'euros. Je pense que cette précision est importante parce que les chiffres deviennent plus considérables si on les transcrit en millions d'euros. Cela a été effectivement une mission intéressante avec nos collègues régionaux. Donc, voilà, les transports scolaires, les transports interurbains vont être maintenant, sont maintenant, depuis le 1^{er} janvier, transférés au Conseil régional. Je le regrette bien sûr. On est en train de dépouiller les Départements de leurs compétences historiques. Mais c'est la loi, et nous nous y soumettons.

M. le Président :

Merci, Monsieur Rostein pour votre intervention. Je passe la parole à M. Morel.

M. Morel :

Merci, Monsieur le Président. Sans être redondant avec l'intervention de M. Rostein, cela s'est effectivement passé dans un climat de négociation extrêmement favorable pour le Département. Les services ont été extrêmement présents. Néanmoins, il reste le problème de la gare routière, qui n'est pas réglé. Nous sommes propriétaires de la gare routière, et nous avons actuellement une négociation sur la cession de cette gare routière. Je sais que vous avez saisi Mme Dufay à ce sujet. Il faudrait que la négociation s'accélère, de façon à ce que nous ayons les éléments pour le budget.

J'attirerais tout de même l'attention sur le fait que nous avons fait une négociation financière, pour transférer financièrement les transports non urbains et les transports scolaires à la Région, mais que nous n'avons pas à mon avis actuellement une vraie lisibilité sur la manière dont la Région va assurer cette compétence. Daniel Barbier l'a rappelé tout à l'heure, nous avons un réseau qui est « cousu main », tenant compte de la spécificité de notre territoire, en grande partie rural.

Bien sûr, nous nous réjouissons qu'un certain nombre de personnels soient transférés ; ils vont donc pouvoir continuer à suivre le sujet. Mais nous aimerions tout de même savoir comment la Région va assurer réellement cette compétence, de façon à ce que nous n'ayons pas de mauvaises surprises dans les mois qui viennent.

M. le Président :

Merci, Monsieur Morel. Il reste, comme le rappelait Daniel Barbier, une convention à signer pour ce qui concerne la gare routière. S'agissant de cette convention...

Pardon, Monsieur Flandin voulait intervenir. Je passe la parole à Thierry Flandin.

M. Flandin :

Question pratique : comment cela va-t-il se passer au niveau des appels d'offres, que nous réalisons en interne ? Lorsque cela était géré par le Conseil départemental, la procédure avait pour avantage le fait que c'était géré en proximité, avec l'avantage de la connaissance. Nous avons certes connu des difficultés, lorsque nous avons vu arriver des prestataires qui couraient la France et qui venaient attaquer assez durement nos transporteurs. Il serait souhaitable – je le souhaite en tout cas – que nous ayons encore la possibilité d'avoir un œil entre les organisations secondaires de transports et le Conseil régional, de manière à ce que nous ne nous retrouvions pas devant un cataclysme qui ne fera que vider nos territoires, alors que nous nous battons pour faire en sorte qu'il en reste encore quelque chose.

M. le Président :

Sur ce sujet comme sur d'autres, ce n'est pas parce nous n'avons pas la compétence que nous ne pouvons pas être attentifs. Selon la formule, nous nous occupons ici même de ce qui ne nous regarde pas, car nous avons la responsabilité de représenter le territoire. À cet égard, nous serons attentifs à ce qui se passera au niveau de la Région.

Ce que nous avons comme assurance, au moins temporairement, c'est que le service reste sur place, avec du savoir-faire, celui qui a été acquis dans le cadre de l'institution départementale. Donc, on peut penser que cette manière d'aborder le transport scolaire sur notre territoire gardera la même philosophie dans les temps qui viennent. Il faudra être vigilant, bien sûr, car non seulement la Région harmonisera ses modèles d'intervention, mais il faut aussi qu'elle adapte aussi son organisation sur un certain nombre d'aspects. Il faudra que nous soyons attentifs à ce qu'il y ait une territorialisation de son intervention. Les enjeux du ramassage scolaire des enfants ne sont pas les mêmes dans chaque département. Chacun a ses spécificités.

Merci. Je vais mettre aux voix ce rapport, par lequel vous m'autorisez à signer cette convention.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il n'y en a pas.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Je signale le fait que Mme Mer a donné pouvoir à Mme de Mauraige, et que M. Nolot a donné pouvoir à M. Gauthier.

LA POLITIQUE JEUNESSE **ET LES ENJEUX SPÉCIFIQUES DE LA JEUNESSE** **DANS LA NIÈVRE**

LA POLITIQUE JEUNESSE DU DÉPARTEMENT

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT

M. le Président :

Permettez-moi, au moment où nous allons aborder la politique Jeunesse du Département et les enjeux de la jeunesse au plan départemental, de saluer les acteurs de la jeunesse institutionnels et associatifs, et les jeunes qui nous ont rejoints à l'occasion de cette session. Je voudrais également saluer les internautes qui nous suivent en direct.

En introduction de ces débats, j'aimerais rappeler ce message à la jeunesse qu'adressa en décembre 1955 Pierre Mendès France dans le cadre de la campagne pour les élections législatives. Il disait :

« Vos problèmes s'identifient évidemment avec ceux d'une nation qui a le souci de son avenir. C'est dans ce sens qu'on a pu dire qu'il n'y a pas de question qui soit particulière à la jeunesse, mais il est tout aussi exact de dire que la gravité d'une question se mesure à la façon dont elle affecte la jeunesse.

Certes, les jeunes ne sont pas les seuls à avoir besoin de se loger. Mais dans le cas des jeunes ménages qui ne trouvent pas de toit, ou des étudiants qui n'ont pas de chambre le soir pour travailler, n'est-il pas le plus dramatique ?

Certes, le plein emploi et la paix sont des bienfaits indispensables à tous les citoyens et de tous les âges, mais comment ne pas voir que la guerre met en cause pour un jeune tout son destin, et le chômage tout

son espoir. Comment ne pas observer que ces calamités, qui peuvent ébrancher ou même abattre des arbres adultes, sont pour de jeunes arbustes un arrachement par la racine plus bouleversant, plus tragique, et surtout plus irréparable.

Le gouvernement n'a pas le droit de l'ignorer. Puisque chacun des grands problèmes de la communauté nationale atteint la jeunesse plus gravement et plus profondément que quiconque, il importe qu'ils soient pris, étudiés, résolus en pensant à elle, en pensant à vous. Oui, penser constamment à vous, c'est la seule manière de construire toujours en fonction du futur, c'est la seule méthode pour être certain de ne jamais sacrifier l'avenir au présent. Une telle préoccupation, je dirais même une telle obsession, doit être constamment celle des hommes publics. »

S'agissant du Département, la question se pose : « Quelle action publique mettre en œuvre ? »

Parmi les orientations et les actions envisagées dans le cadre du Plan Nièvre 2021 (2016-2021), il s'agit de construire l'avenir et le bien-vivre des Nivernais, afin de permettre à chaque jeune d'avoir sa place par des actions adaptées au contexte local et social.

En cohérence avec cette volonté forte de considérer la jeunesse dans la globalité de son parcours de vie, la Collectivité a fait le choix de concentrer son action sur trois thématiques, qui sont :

- l'engagement citoyen
- la mobilité
- la formation/l'emploi, parce qu'à partir de celles-ci peut s'élaborer une véritable dynamique.

Avant la définition de ces politiques en faveur de la jeunesse, un diagnostic, réalisé au cours de l'année 2015, a permis de faire un certain nombre de constats :

Les jeunes Nivernais ont une scolarité plus courte que la moyenne nationale, et les sorties précoces du parcours scolaire pèsent fortement sur leur ambition et sur leur accession à l'autonomie (emploi, logement ...). La proportion de jeunes de 20 à 24 ans non scolarisés et non diplômés représente 22 % de la population totale, situant la Nièvre au-delà des moyennes régionales et nationales.

Les jeunes de la Nièvre s'insèrent moins rapidement dans un parcours professionnel que leurs homologues bourguignons, pour deux raisons opposées : la première étant à relier au phénomène de sortie précoce du système scolaire, la seconde à la poursuite d'études longues. La proportion des jeunes de 18 à 24 ans non insérés professionnellement s'établit à 24 %, contre 19,3% en Bourgogne et 18,8 % en France métropolitaine.

Pour autant, la population jeune reste particulièrement ouverte et dynamique, et le nombre de détenteurs de licences sportives, de jeunes

engagés dans la vie associative, culturelle, de loisirs, atteste de cette réalité.

En outre, un fort pourcentage de jeunes reste peu ciblé par les politiques publiques, particulièrement dans les zones rurales où les problématiques spécifiques se superposent : pénurie de moyens de transports, marché de l'emploi réduit, absence de services de proximité

C'est donc à partir de ces constats que la Collectivité a décidé de reconsidérer d'une part, son partenariat avec les grandes associations d'éducation populaire et de jeunesse, et d'autre part, son action directe auprès des jeunes publics.

Dans le cadre de ce partenariat renouvelé, la Collectivité et les 4 grandes associations d'éducation populaire partenaires (FOL, BIJ, Francas, ADPEP) se sont accordées pour engager un nouveau cycle partenarial pour les années 2017 à 2019.

S'agissant du partenariat institutionnel, on doit se louer des relations qui se renforcent avec la DDCSPP et avec le Bureau Information Jeunesse, avec lequel le lien étroit pour l'opération J' Box 58 fonctionne bien. Le dispositif vise à soutenir les jeunes dans leurs initiatives. Il leur permet de disposer de services à des conditions financières acceptables, et il les aide à développer leur mobilité, et notamment leur mobilité internationale.

Voilà les propos liminaires que je voulais formuler en m'adressant à vous sur ce point.

Je vais maintenant passer la parole à Delphine Fleury, qui a en charge, dans le cadre de sa délégation, cette politique Jeunesse.

M^{me} Fleury :

Permettez-moi également de saluer toutes les personnes présentes. Vous êtes très nombreux. Cela fait chaud au cœur, je dois dire. Aussi bien les associations avec lesquelles nous œuvrons au quotidien, dans le cadre de Nièvre 2021, les partenaires institutionnels intervenant dans le champ de la jeunesse, et bien sûr les jeunes.

À l'image de ce que nous avons réalisé pour la session consacrée à la santé, nous avons souhaité, depuis un certain temps, thématiser nos sessions. Il nous est paru intéressant de vous présenter le travail partenarial qui est mené autour des thématiques de la jeunesse et de l'éducation de manière dynamique, en invitant ceux qui incarnent ces questions et qui vivent réellement les décisions que nous sommes amenés à prendre. Ainsi nous avons invité un certain nombre de structures et d'institutions à assister à la séance, mais aussi à y prendre la parole. Nous sommes d'une manière quotidienne en lien avec ces associations et ces partenaires, et je les remercie de leur présence et de s'être prêtés à cet exercice, qui n'est pas facile. Vraiment merci.

Je remercie les services du Pôle Education et Jeunesse, emmenés par Michel Daguin et Stéphane Grimard, pour le travail réalisé pour cette

session et celui qu'ils mènent au quotidien. Je voudrais aussi saluer le travail de notre agent Jeunesse, M. Ali Haddou, qui a développé l'ensemble des actions et des dispositifs en direction de la jeunesse.

Avant de commencer, je vais vous donner quelques éléments de contexte très factuels. Quand on parle de jeunesse dans la Nièvre, de quoi parle-t-on ?

La Nièvre compte environ 30 000 jeunes, de 15 à 29 ans, soit 14 % de la population. Depuis 2006, le département perd en moyenne 1,3 % de sa population jeune par an. C'est quatre fois plus qu'au niveau national. On a une répartition équilibrée entre milieu rural et milieu urbain. 43 % des jeunes résident dans le milieu rural, et 57 % en milieu urbain.

Le taux de scolarisation des 16-24 ans est proche de la moyenne nationale dans l'enseignement secondaire, mais ce taux est largement inférieur dans l'enseignement supérieur. On dénombre 16 000 élèves dans le second degré et post bac, 800 apprentis de moins de 26 ans et 2 200 étudiants. Le taux d'emploi des 15-24 ans est de 33,5 % dans la Nièvre. Il est de 35,2 % en Bourgogne. Il y a une impérieuse nécessité et une réelle urgence à développer, quand on parle de politique éducative, non seulement la réussite, mais aussi l'ambition scolaire. Il y a plus de 2 100 jeunes qui ne sont ni en formation, ni en emploi, ni au chômage, soit 7 % des jeunes nivernais. Cependant, comme l'a dit le Président dans ses propos liminaires, nous avons une jeunesse qui s'investit dans ces territoires. On a une proportion plus élevée que dans la moyenne bourguignonne de jeunes qui sont détenteurs de licences sportives, qui s'impliquent dans le milieu associatif, dans l'engagement citoyen. Nous développons à ce titre diverses formes de soutien.

En premier lieu, l'accompagnement financier du mouvement associatif, et notamment le partenariat avec les associations d'éducation populaire. Notre participation financière s'élève à 121 800 €, uniquement pour les associations d'éducation populaire.

Il s'agit par ailleurs du soutien aux Centres Sociaux et aux Missions Locales du territoire. Sur notre territoire, 9 jeunes sur 100 de 16 à 26 ans ont recours à la mission locale. Sur la région Bourgogne Franche-Comté, ce sont 6 jeunes sur 100.

Nous avons une concertation étroite qui s'établit également avec la Caf et la Msa.

Nous avons mis en place des programmes et des actions, notamment au travers de la J' Box. Nous vous la présenterons en détail. Ainsi que des aides au bénéfice des jeunes en situation de fragilité : la plateforme mobilité du Morvan, l'école de conduite associative encadrée par l'ADPEP, avec le parc de véhicules cyclomoteurs géré par le CDER. Et le Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes, qui concerne 1 147 jeunes aidés sur notre département.

Si l'on voulait être complet sur ce contexte, il faudrait aussi parler du taux de pauvreté. Il est sur notre département le plus élevé de ceux

observés sur les départements de Bourgogne Franche-Comté. Il est entre 15 et 17 %, selon ce que l'on considère.

On pourrait aussi évoquer le contexte budgétaire de notre Collectivité qui est extrêmement complexe, et qui ne nous permet pas d'agir dans la sérénité, puisque le désengagement de l'Etat notamment nous a conduits à revoir non seulement nos modes d'intervention, mais aussi les moyens que nous pouvons consacrer à cette politique.

La politique Jeunesse est une politique volontariste pour le Département de la Nièvre, et pour les Départements en général. En effet, il ne s'agit pas d'une compétence obligatoire.

J'associe à mes remerciements le service Communication du Département, et notamment Stéphane Jean-Baptiste. À chaque fois que je vais vous présenter une action ou un dispositif, sera projeté un film de 3 minutes, qui illustre le propos. Stéphane Jean-Baptiste est allé interroger les partenaires ou les bénéficiaires des actions que nous menons.

Ensuite, nous aurons des témoignages des professionnels, des partenaires qui ont bien voulu accepter de participer. Ils viendront parler de la manière dont le dispositif est mis en œuvre, dont on en a parlé, etc.

Dans ce cadre, je jouerai alors le rôle de « maîtresse de cérémonie », en vous apportant des précisions autant que de besoin.

Nous aurons bien évidemment des échanges, et les élus pourront échanger avec les partenaires en leur posant des questions ou en leur faisant part de vos observations.

Nous allons dans un premier temps aborder le partenariat relatif aux projets jeunes, et notamment avec le BIJ et l'Etat.

➤ **LE PARTENARIAT AUTOUR DES PROJETS JEUNES**

Projection d'un film sur le dispositif Initiatives Jeunes

Interview de :

- *cinq jeunes ayant déposé un dossier Initiatives Jeunes*
- *Faustine Vasseur, responsable du service Jeunesse Sports Vie associative au sein de la DDCSPP 58, qui, en lien avec le Conseil départemental et différents partenaires, aide les jeunes créateurs d'activité ou d'entreprise.*

Mme Fleury :

Initiatives Jeunes est un dispositif que nous avons mis en place, au titre de la politique Jeunesse, avec la DDCSPP à partir de 2016. Je voulais souligner l'excellent travail mené avec la DDCSPP, et le fait que nous devons être un des rares départements de France où la

DDCSPP s'engage à nos côtés, de cette manière, notamment en matière de financements, puisqu'Initiatives Jeunes, vous l'avez compris au travers du film, a pour ambition d'apporter un coup de pouce financier aux porteurs de projets. Il faut qu'ils soient nivernais, et qu'ils aient un projet d'ouverture de magasin, ou de création d'activités. Le jury se réunit et détermine les bénéficiaires et le montant de l'aide attribuée. Le Bureau Information Jeunesse attribue *in fine* en fonction des choix du jury les aides. Cécile Castan, Directrice du Bureau Information Jeunesse de la Nièvre, vous en parlera de manière plus complète. Ce soir, à l'issue de la session, vers 18 h 00, nous recevrons les lauréats 2017 du projet Initiatives Jeunes, avec, pour la DDCSPP, Faustine Vasseur, et Mohammed Berrada.

Le but du dispositif est aussi de réveiller l'envie et l'esprit d'initiative des jeunes. Souvent, on considère cela sous l'angle des difficultés qu'ils rencontrent. Nous avons brossé des éléments contextuels qui font apparaître ces difficultés ; mais, au-delà de cela, il y a des jeunes qui ont envie de s'engager, de réaliser des choses sur leurs territoires, et surtout de les faire pour la Nièvre. Nous aidons à la réalisation de projets, et ces projets se réalisent sur le territoire.

Je passe la parole à Cécile Castan, Directrice du BIJ.

Mme Castan :

Bonjour à tous. Je suis Cécile Castan, directrice du Bureau Information Jeunesse de la Nièvre, puisque nous intervenons sur l'ensemble du département.

Le dispositif Initiatives Jeunes a vu le jour en 2015, grâce au travail d'un comité de pilotage constitué à l'initiative du Conseil départemental et de la DDCSPP. On retrouve de nombreux partenaires de l'éducation populaire dans le comité de pilotage, à savoir l'ADPEP, la FOL, la Fédération des Centres Sociaux, les trois Missions Locales du département, la Boutique de gestion, et depuis peu la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

Ce dispositif s'adresse aux jeunes Nivernais ayant un projet de création d'activités ou d'entreprises âgés de 16 à 30 ans. Ils remplissent un dossier présentant leur initiative. Ils remettent leur dossier au BIJ, qui effectue une première instruction et qui les reçoit. Ils peuvent avoir un accompagnement notamment de la Boutique de Gestion ou de la Chambre des Métiers, puisque nous pouvons mettre les jeunes en relation avec ces structures, si ce n'est pas déjà fait. C'est un appel à projets. Les jeunes ont une date limite pour retourner leur dossier. Une commission se réunit, regroupant des techniciens du Conseil départemental, de la DDCSPP, et moi-même, pour examiner si les dossiers sont éligibles et remplissent les conditions de recevabilité de l'appel à projets. Les dossiers retenus sont présentés lors de jurys, comme vous l'avez vu dans la vidéo. Les jeunes sont invités à présenter leur projet pendant une demi-heure. Durant 20 minutes, ils présentent leur projet et ensuite intervient une phase de question et d'échange avec les membres du jury. Il y a quatre à cinq personnes par jury. À chaque fois, deux jurys se tiennent

simultanément pour écouter les présentations de projets. Les jurys émettent alors un avis sur chaque dossier : très favorable, favorable, défavorable. Tous les membres se réunissent pour débattre sur les projets.

La décision sur l'attribution des aides revient à la commission d'attribution qui se réunit dans un second temps. On y retrouve les techniciens du Conseil départemental, de la DDCSPP, les chefs de service ou élus des deux institutions. C'est dans cette structure qu'il est statué sur les montants. La somme maximale par projet est de 1 500 €. Huit jeunes ont reçu une aide dernièrement (1500 €, 1 000 € ou 500 €). Ils seront présents au point presse qui aura lieu tout à l'heure. Je vous invite à venir découvrir leurs projets.

Le BIJ règle l'aide financière aux différents jeunes, sur présentation de justificatifs (factures, ou autres éléments selon la nature de leur projet).

Voilà comment se déroule ce dispositif Initiatives Jeunes.

Mme Fleury :

Merci, Cécile.

Avez-vous des questions, des demandes de précisions, ou des observations ?

Mme Augendre :

Est-il prévu un suivi des porteurs de projet ?

Mme Castan :

Oui. Nous leur demandons de nous faire un retour sur leur projet dans les douze mois qui suivent la décision d'attribution. Cela peut prendre la forme d'articles de presse, de vidéos, de rapports.

Mme Augendre :

S'ils le souhaitent, et par exemple en cas de petites difficultés, peuvent-ils avoir un petit accompagnement ?

Mme Castan :

Ils peuvent avoir des accompagnements techniques et logistiques, toujours en fonction de la nature de leur projet. Par exemple, je pense à deux jeunes en particulier. Leur projet n'était pas assez mûr pour bénéficier d'une aide, mais nous les avons conseillés sur la méthodologie, sur des structures à aller rencontrer, sur des accompagnements auxquels ils pouvaient avoir droit dans le cadre de leur projet. Quitte pour eux à venir présenter à nouveau leur projet sur un prochain jury.

Nous avons des projets sur l'ensemble du département. Sur les quatorze projets soutenus depuis 2015, quatre se déroulent sur le pays Nevers Sud Nivernais, quatre sur le Nivernais Morvan, six en Bourgogne Nivernaise.

Mme Bertrand : Ces entreprises sont-elles toujours existantes ?

Mme Castan : Ce ne sont pas forcément seulement des créations d'entreprises. Sur les derniers projets, on note beaucoup de projets d'activités, mais qui débutent tout juste. Certains ont commencé depuis janvier 2017. D'autres sont en cours d'installation.

Sur l'appel à projets de l'année dernière, les projets étaient davantage centrés sur les activités socioculturelles ou sportives. Un projet, « Invente Nevers » était une activité autour du dessin. Il avait concerné les jeunes des centres sociaux. L'exposition avait été présentée au Palais ducal. Ce projet est donc terminé. Ceci dit, concernant ce jeune porteur, il a été animé de l'idée de proposer encore quelque chose et même de s'engager sur un autre projet, encore plus ambitieux.

M. Morel : Les aides du dispositif Initiatives Jeunes peuvent-elles générer d'autres aides ? Le secteur bancaire en particulier est-il présent, ou absent ?

Mme Fleury : Aucune des aides que nous dispensons au titre de la politique en faveur de la jeunesse n'est exclusive. Elles peuvent bien sûr se compléter avec d'autres aides. Elles peuvent apparaître modiques, car nous intervenons en fonction des moyens que nous pouvons mobiliser. C'est du cofinancement : un euro mis par le Conseil départemental a en face un euro mis par la DDCSPP.

Pour répondre à la question sur le secteur bancaire, cela dépend de la maturité du projet. Le but d'Initiatives Jeunes est d'encourager l'esprit d'initiative des jeunes. Cela nous amène à soutenir, à encourager des projets qui ne sont pas forcément très aboutis. L'essentiel est que cela puisse encourager les jeunes à persévérer, à aller chercher. On conseille aux jeunes d'aller s'entretenir avec la Boutique de Gestion, avec des professionnels qui sont dans l'accompagnement effectivement, et qui sont là dans la réalisation de plans marketing, de business plans, dans les contacts bancaires, etc. Nous sommes sur le soutien à l'initiative des jeunes. Nous leur disons ainsi qu'il n'y a pas de raisons qu'ils ne puissent pas le faire ; que, dans la Nièvre, des choses se font. On parle beaucoup des jeunes qui s'en vont du territoire, ce qui est vrai, mais ils s'en vont parce qu'ils estiment ne pas avoir le choix de pouvoir y rester. Il nous est apparu que leur mettre le pied à l'étrier, de cette façon, était utile pour leur dire que des choses peuvent se faire ici, en restant sur département, pour leur territoire.

M. Gauthier : Vous indiquiez qu'une quinzaine de dossiers avaient été aidés. Combien de dossiers n'ont pas été aidés ?

Mme Fleury : Je vais laisser Cécile Castan répondre. Nous avons initié avec la DDCSPP ce dispositif en 2015. L'année dernière ont eu lieu les attributions pour les premiers lauréats. Cela commence modestement. L'année dernière, nous avons eu 9 propositions. Nous en avons un peu plus, car le bouche-à-oreille fonctionne davantage. La diffusion de l'information se fait aussi par les partenaires avec lesquels nous travaillons. Comme je vous l'ai dit, notre budget est assez contraint. Sauf à accroître de manière significative nos budgets, nous ne pourrions pas répondre favorablement à tous les dossiers.

Mme Castan : Depuis deux ans, sept projets n'ont pas reçu d'aide financière. Comme je l'indiquais tout à l'heure, le projet pour deux porteurs n'était pas assez mûr.

Nous nous assurons du réalisme économique et de la viabilité du projet, pour donner l'aide. Une jeune ne s'est pas présentée au jury et n'a pas donné de nouvelles. Deux jeunes n'ont pas fourni les éléments complémentaires au dossier demandés par le jury.

M. Gauthier : Ce qui me surprend un peu, c'est que nous n'ayons pas plus de sollicitations de la part de jeunes ou de jeunes entreprises pour bénéficier de ces aides.

Mme Fleury : Ce sont des projets qui s'adressent aux jeunes. Ce n'est pas obligatoirement pour les jeunes entreprises globalement.

Nous parlions d'ambition tout à l'heure. C'est aussi une culture qui doit être ancrée dans la tête. Nous avons des jeunes qui s'interdisent d'avoir cette ambition, car ils pensent qu'ils ne peuvent pas mener leur projet dans la Nièvre, que ce n'est qu'à Paris qu'on peut le mener, etc. C'est ce qui peut expliquer ce chiffre.

Les demandes s'accroissent cependant, modestement, mais elles s'accroissent. Ce n'est pas sur les jeunes entreprises ; les jeunes peuvent être en association, ou être en personnes physiques. De plus, avec l'application de la loi NOTRe, la compétence pour aider les entreprises ne nous revient pas.

Mme de Mauraige : Je voulais savoir s'il était proposé une sorte de dispositif de tutorat ou au moins de suivi par rapport aux personnes qui ont déposé un dossier. Y a-t-il un accompagnement dans le temps, pour évaluer par exemple ?

Mme Castan : Comme je le disais tout à l'heure, s'agissant de la création d'activités et d'entreprises, les deux structures qui accompagnent les jeunes au long de la mise en place de leur projet sont la Boutique de Gestion et

la CMA notamment. Je pense aussi aux *Lithuaniennes*, sur Varzy ; les jeunes sont aussi en contact avec des partenaires locaux sur leur territoire pour la mise en place de leurs projets. S'ils en éprouvent le besoin, ils peuvent nous solliciter et nous faisons alors le lien avec les partenaires qui nous apparaissent les plus pertinents pour les accompagner dans la réalisation de leur initiative.

Mme de Mauraige : Ce n'est donc pas systématique ? C'est à la demande ?

Mme Fleury : C'est systématique dans la mesure où l'on s'assure de la faisabilité et de la pertinence des projets. Ce n'est pas un concept ou une simple idée qui bénéficierait de ce coup de pouce. Ils sont forcément en contact avec la Boutique de Gestion et la CMA. Ils sont forcément encadrés pour la création d'activités, commerces, etc., et forcément accompagnés.

M. Bazin : Il a été question des jeunes qui partent. Je ne suis pas sûr que l'on puisse bien quantifier cela. En est-on sûr ? Nous avons coproduit une étude avec l'Etat, et j'avais en tête son analyse, à savoir que ceux qui rentraient dans la Nièvre se répartissent ainsi : 30 % de plus de 60 ans, 30 % entre 30 ans et 30 % de moins de trente ans. Sur l'idée qui est peut-être une idée reçue que les jeunes partiraient – pour faire des études, certainement, mais sans doute certains d'entre eux reviennent-ils – cela vaudrait la peine de faire des études et d'avoir des éléments plus précis.

Par ailleurs, sur la quinzaine de projets aidés, peut-on savoir si ceux qui ont été aidés sont des Nivernais de toujours ? Ou bien est-ce des personnes qui viennent aussi d'ailleurs, ou qui se seraient installées dans la Nièvre il y a quelques années ?

Mme Fleury : Le critère d'attribution est qu'ils soient Nivernais, qu'ils résident de manière permanente dans le département. Il faut par ailleurs que le projet, l'activité, soit implantée sur le territoire. Nous ne leur demandons pas depuis combien de temps ils sont dans la Nièvre. Cela mériterait peut-être qu'on le fasse. Les éléments contextuels que tu donnes, pourcentages, etc. sont souvent issus des études qui sont faites pour déterminer le taux de pauvreté, etc. Cela renvoie systématiquement à une image un peu négative, qui est une réalité aussi, on ne peut pas le nier non plus. Quand il est dit qu'1,3 % de jeunes partent par an, c'est certes une réalité, mais on ne s'occupe pas de ceux qui viennent. Le fait qu'ils partent, et nous en reparlerons tout à l'heure en matière de soutien à la mobilité internationale, ce n'est pas forcément négatif non plus. C'est absolument nécessaire pour certains d'entre eux, pour conforter leur formation, qu'elle soit scolaire ou professionnelle ; ce sont des acquis supplémentaires, quelque chose qui est vraiment bénéfique. Après, ce qui serait bien,

c'est qu'ils aient le choix de pouvoir revenir. Or, souvent, ce qu'ils nous disent, et en particulier aux Missions Locales que nous verrons tout à l'heure, c'est qu'ils n'ont pas forcément le choix. En effet, l'activité économique n'est pas suffisamment au rendez-vous, et ne permet pas de leur fournir du travail là où ils le cherchaient.

Initiatives Jeunes, c'est aussi leur dire qu'ils peuvent avoir cet esprit d'initiative en tant que Nivernais, et souvent cela peut susciter aussi des idées. Ils ne s'en sentaient pas forcément capables, mais ils peuvent se dire « tiens, pourquoi pas ? ». C'est aussi le but de ce type de dispositif que d'inciter à se dire « pourquoi pas ? », et que le « pourquoi pas ? » puisse devenir réalité.

Mme Bertrand :

Au niveau de l'information, vous dites que le bouche-à-oreille conduit à avoir plus de candidats. Ne serait-il pas possible d'avoir une plus grande information par une campagne de communication plus importante pour toucher les jeunes ?

Mme Fleury :

Bien sûr. On n'en fait jamais assez. Quand nous avons lancé le dispositif avec la DDCSPP, nous avons réalisé une conférence de presse. Des articles étaient parus, ce qui a permis l'information. Cette information est également relayée par le BIJ, la DDCSPP, et nos partenaires.

Comme tout dispositif nouveau, le temps est un élément aussi à prendre en considération. Des dispositifs sont bien repérés, car ils existent depuis longtemps ; ils sont habituels, connus, reconnus. Dès que c'est un dispositif un peu neuf, il faut le temps pour que cela puisse se mettre dans les têtes.

M. le Président :

S'il n'y a plus d'interventions, je propose que nous passions à la présentation du rapport sur les conventions en matière d'éducation populaire.

FONCTION 3 : AXE 2 – CONSTRUIRE L'AVENIR ET LE BIEN-VIVRE DES NIVERNAIS

PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS D'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE JEUNESSE

Rapport de M. le Président :

Numéro 3.

Rapport de M^{me} Fleury

M^{me} Fleury :

La présentation du rapport sur les conventions Education populaire va se faire sous la même forme. Je vais demander aux intervenants Éducation populaires de venir me rejoindre pendant que j'introduis le rapport.

L'éducation populaire vise essentiellement à l'amélioration de ce que nous pouvons appeler notre contrat social, et à l'épanouissement individuel et collectif en dehors des structures traditionnelles, comme la famille, et institutionnelles, comme l'enseignement. Il s'agit de promouvoir une éducation visant le progrès social au travers des processus d'éducation populaire, d'affirmer sa dignité, de s'autoéduquer, de prendre conscience des rapports sociaux afin de construire une force collective apte à imaginer et à agir pour la transformation de la société. Ce sont de nobles objectifs, que nous partageons complètement.

Le Département de la Nièvre est très volontaire en la matière, depuis de longues années, sur les moyens et sur l'accompagnement des structures Éducation populaires qui œuvrent sur les territoires. Nous en avons fait une priorité. Notamment, par les conventions triennales 2017 à 2019 avec les partenaires de l'éducation populaire, nous cherchons à apporter des solutions en réponse aux besoins et aux attentes des jeunes Nivernais en respectant les caractéristiques du territoire.

Trois priorités sont inscrites dans les conventions : la mobilité, la formation, l'emploi, et l'engagement citoyen. Ce dispositif de convention existait depuis 1995. Les conventions n'avaient pas été revisitées depuis, hormis les avenants.

Dans le cadre de l'évaluation de la politique Jeunesse, un chantier a été mené sur l'évaluation des conventions nous liant avec les associations d'éducation populaire. Cela n'avait pas été réalisé antérieurement. Des évolutions étaient par ailleurs intervenues. Nous avons initié un travail en co-construction avec l'ensemble des acteurs professionnels Jeunesse dans le groupe Nièvre 2021 Jeunesse, et nous avons identifié les priorités sur lesquelles nous souhaitons œuvrer. Cela s'est fait dans un travail assez intensif avec les fédérations et associations, que je remercie encore, avec des entretiens menés, des allers-retours entre elles et nous, des moments de rencontres, de partage d'information, un dialogue très au fond – cela a duré pratiquement un an et demi –. Les conventions ont été réécrites, autour d'un travail partenarial entre elles et nous, sur la base d'entretiens.

Les grandes fédérations et associations qui œuvrent dans ce champ sont l'ADPEP, le BIJ, la Fédération des Œuvres Laïques, et les Francas. Ce sont avec ces quatre entités que nous allons

conventionner. C'est une convention triennale, comme je l'ai indiqué précédemment.

Je vais leur passer la parole, en commençant par la FOL.

Mme Zwang-Graillet :

Mesdames, Messieurs, je suis Michèle Zwang-Graillet Présidente de la Fédération des Œuvres Laïques de la Nièvre.

Je souhaite tout d'abord vous remercier pour l'opportunité que vous nous donnez de vous présenter plus en détail un certain nombre de nos activités qui s'inscrivent dans la thématique traitée aujourd'hui et qui touchent essentiellement à la jeunesse, à l'éducation et à la formation.

Comme mouvement d'éducation populaire qui revendique à son aune de participer à la transformation sociale, la Ligue de l'enseignement de la Nièvre se fait un devoir de s'attacher :

- à favoriser une citoyenneté active des habitants du territoire depuis les plus jeunes jusqu'aux plus anciens,
- à lutter contre toutes les formes de discrimination et toutes les représentations abusives qui altèrent la vision de l'humanité,
- à affirmer et faire vivre la liberté de s'exprimer dans une perspective constructive pour les individus comme pour la société,
- à penser l'égalité et la liberté comme deux droits fondamentaux inséparables et inaliénables.

Depuis 85 ans, la FOL de la Nièvre pense, s'exprime et agit en ce sens sur le fondement de la laïcité sans que ce travail de fond, souvent peu visible, soit suffisamment connu et reconnu. Ce travail de fond est en effet difficile à mesurer de façon concrète.

Je ne vous déclinerai pas pour autant une liste de la totalité des projets que nous menons et qui figurent en bonne place sur la convention qui nous unit, mais souhaite davantage attirer votre attention sur des chiffres significatifs qui vous parleront mieux que de longs discours.

La FOL de la Nièvre est avant tout une fédération de 242 associations locales et compte plus de 8359 adhérents USEP/UFOLEP/FOL qui se répartissent en 4 274 adultes et 4 085 jeunes et qui agissent sur tout le territoire nivernais.

Ainsi la répartition géographique des associations par Pays est la suivante :

- Pays Nevers Sud Nivernais : 150 associations
- Pays Nivernais Morvan : 49 associations
- Pays Bourgogne Nivernaise : 41 associations
- Hors département : 2 associations.

La FOL de la Nièvre, en tant que fédération, est présente auprès des associations et met au service de leurs bénévoles des moyens humains

et techniques afin de mettre en œuvre leurs projets et les faire connaître.

Je tiens à préciser que l'une des priorités inscrites dans notre projet fédéral 2016/2020 préconise de conforter voire d'augmenter notre ancrage comme partenaire du développement local.

Je souhaite vous livrer ici un certain nombre de nos projets significatifs sachant qu'il ne s'agit en rien d'une liste exhaustive.

Lutte contre l'illettrisme avec la plateforme ASCALI

Sur l'année 2016, 240 personnes ont été accueillies et positionnées dont 80 bénéficiaires du RSA et 37 personnes âgées de 15 à 24 ans.

La plateforme ASCALI compte 50 bénévoles répartis sur une grande partie des communes du département, ce qui permet de mettre en place des accompagnements individuels ou collectifs sur des territoires où les formations de droit commun sont absentes.

ASCALI travaille en partenariat avec les Missions Locales et s'inscrit dans le parcours de la Garantie Jeunes avec la Mission Locale de Château-Chinon.

De plus en plus de sensibilisations aux problématiques liées à l'illettrisme et à une faible maîtrise de la langue française sont destinées à des jeunes, notamment dans une démarche de prévention. Ceci nous semble de plus en plus important au regard des chiffres relevés par la Journée Défense Citoyenneté en 2016, soit 12.7 % des jeunes recensés dans la Nièvre rencontrent des difficultés dans le domaine de la lecture.

Pour le Service Éducation :

- L'action « Lire et faire lire » est mise en place sur une bonne trentaine de structures à travers tout le département (Nevers et agglomération bien sûr, mais aussi sur Château-Chinon, Lormes, Clamecy, Luzy, Chiddes, La Charité, Cosne, Prémery...). Nous commençons d'intervenir dans les collèges depuis la rentrée de septembre (collège Paul Barreau de Lormes et collège les Courlis de Nevers).

- Festival Choral Académique : en 2017, 9 collèges participent à 2 projets avec les chorales des collèges gérées par les professeurs en éducation musicale. Cela représente plus de 200 élèves.

Nous intervenons également sur d'autres actions :

- « Les enfants qui chantent » : environ 2 000 élèves se produisent à travers tout le département pour des concerts.

- « Jouons la carte de la fraternité » : plus de 700 élèves de la maternelle au lycée envoient des messages de fraternité.

- Centre de ressources : une vingtaine de structures (principalement des établissements scolaires) empruntent des outils pédagogiques mis à disposition.

- Spectacle « Chocolat et Laïcité » : 300 élèves accueillis fin 2016 dont 200 à Clamecy (élèves de CM du secteur) et 100 à Fourchambault (élèves de 6^e du collège).

- Rallye Vivre ensemble : 275 participants (élèves de cours moyen des communes de Nevers, Coulanges les Nevers, Garchizy, Varennes-Vauzelles et Challuy)

- Rallye Mémoire : on accueille 150 élèves tous les ans depuis 2013.

- Rallye de la Citoyenneté, en partenariat avec le Bureau Information Jeunesse (60 jeunes environ en 2016).

- De plus, plusieurs interventions sur la laïcité et les valeurs de la République sont en cours :

. 4 classes de 3^e du collège des Loges Nevers,

. 2 classes de 4^e et 1 classe de 5^e du collège de Dornes,

. 4 classes de 4^e et 2 classes de 4^e SEGPA du collège Henri Wallon de Varennes-Vauzelles.

. Projet avec le LEGTA de Château-Chinon et des étudiants de BTS Développement Animation des Territoires Ruraux sur un projet autour de la laïcité.

Ces interventions sont faites par 4 animatrices afin de privilégier des groupes (demi-classes) et favoriser les échanges et la participation de tous.

Sur la formation des délégués d'élèves :

- Au collège Pouilly-sur-Loire, de la 6^e à la 3^e : 20 élèves
collège Adam Billaut Nevers de la 6^e à la 4^e : 30 élèves
collège les Courlis Nevers de la 6^e à la 3^e : 30 élèves.

- Demande d'intervention autour de l'homophobie au collège de Saint-Benin d'Azy en 2017.

Concernant l'engagement dans le service civique :

. 50 jeunes ont été suivis en 2016 avec pour chacun deux jours de formation civique et citoyenne sur les valeurs de la république, la laïcité, le sens de l'engagement et la lutte contre les discriminations en abordant plus particulièrement l'homophobie.

. 20 jeunes sont accueillis dans des associations affiliées ou dans les services de la FOL. Un quart d'entre eux reste sur la structure sur un contrat avenir à la suite du volontariat.

Sur le BAFA : en 2016, trois stages de formation générale ont été organisés pour 60 stagiaires dont 1/3 viennent de Nevers et de son agglomération, les autres de tout le département.

Enfin en termes de formation qualifiante professionnelle d'animateurs périscolaires, nous avons formé 10 stagiaires en 2015, et 9 sont inscrits pour 2017.

La Coopérative des Savoirs :

La FOL est un partenaire privilégié de la Coopérative des Savoirs par, notamment, la mise à disposition d'un salarié.

Certains des participants adultes sont sollicités pour intervenir à l'école, à partir de leur offre de savoirs. Les jeunes sont impliqués dans la Fête des savoirs comme offreurs d'initiatives ou public. Le plus jeune offreur, Noah, avait 5 ans cette année.

Je ne peux pas ne pas évoquer notre action en faveur des droits humains.

Actions réalisées au PAC des Ouches à Nevers

Depuis 2007, nous avons créé un atelier d'éducation aux droits humains qui se construit en partenariat avec Amnesty International. Ce projet d'éducation aux droits humains a mobilisé et implique de plus en plus de jeunes à construire une démarche d'engagement en faveur de la défense des droits humains. Cette démarche se développe à partir de créations d'outils pédagogiques destinés à sensibiliser et à rassembler d'autres jeunes autour de cette question.

Ce sont des initiatives innovantes et uniques en France d'un groupe de jeunes issus des quartiers sensibles et engagés dans la défense des Droits Humains depuis plusieurs années.

- En octobre 2016, ces jeunes ont développé leurs initiatives en créant un festival ambulant portant sur la thématique de l'accueil des migrants en milieu rural et des flux migratoires. Le projet s'est déroulé sur l'ensemble du département de la Nièvre à La Charité, Luzy, Château-Chinon entre autres.
- En 2016 les projets ont reçu une nomination aux assises du journalisme puis un prix de l'éducation citoyenne attribué par l'association des membres de l'ordre national du Mérite.

Toutes ces expériences ont montré que des jeunes pouvaient être capables de proposer des pistes d'actions et de fédérer d'autres jeunes à travers un travail sérieux et rigoureux reconnu.

En conclusion, je veux attirer tout particulièrement votre attention sur un point très important qui je sais vous tient à cœur et qui est celui de l'emploi dans le département de la Nièvre.

La FOL 58 est un acteur engagé de l'économie sociale et solidaire qui emploie près de 400 salariés dont 326 en CDI se plaçant ainsi parmi les plus gros employeurs du département.

Nous comprenons parfaitement qu'en période de budget particulièrement contraint vous soyez très attentifs aux subventions que vous accordez.

Le fait de vous engager dans une convention triennale nous sécurise sur la durée et nous vous en remercions, car cela nous permet de mettre en place des actions pérennes.

Cependant, la diminution très importante de 45 % de notre subvention a été douloureusement ressentie par l'ensemble de nos équipes. Et

notre pôle Education Populaire se retrouve ainsi placé dans une situation délicate.

Bien sûr, il nous revient le devoir d'aller chercher ailleurs et autrement des financements complémentaires pour mener à bien nos projets, et nous nous y employons.

Mais l'association à but non lucratif que nous sommes a besoin de vous pour continuer de créer des espaces sociaux solidaires et dynamiques, de créer un espace laïque et participatif, d'agir pour une formation tout au long de la vie pour mieux vivre ensemble sur tout le territoire et pour y fixer les jeunes.

Je vous remercie.

Mme Fleury :

C'était très complet. Ceci dit, la convention qui nous lie avec la FOL porte sur le secteur Jeunesse. L'ensemble des projets que vous avez cités et détaillés nous permettent de connaître l'ensemble des activités ou presque que la FOL conduit. Ils ne sont pas tous directement reliés à ce que nous considérons comme étant la politique Jeunesse, même si cela fait partie intégrante des activités et projets conduits par la FOL.

Sur la diminution importante, qui est réelle, nous avons indiqué tout à l'heure que nous sommes soumis à une contrainte budgétaire importante.

Concernant le travail d'évaluation, au travers de la convention qui nous liait à la FOL, nous accompagnions notamment le financement d'un certain nombre de postes d'animateurs, qui au fil des années ne correspondait plus à la réalité, ce qui nous a conduits à réduire cette subvention.

Je rappelle également que la convention triennale est la base sur laquelle pendant trois ans les fédérations et associations n'auront pas moins que cela pour conduire des actions en faveur de la jeunesse, mais cela n'obère pas le fait, pour un projet particulier, que nous puissions ré-abonder, au titre de la jeunesse, ou d'autres politiques.

Certaines actions dont vous aviez parlé, par exemple certaines se déroulant dans les collèges, bénéficient d'un accompagnement de notre part au titre de l'éducation. Elles ont par ailleurs vocation à être accompagnées aussi par d'autres financements.

Nous ne méconnaissons pas les difficultés rencontrées par le monde associatif, et les baisses budgétaires que vous ressentez, avec les répercussions engendrées par le désengagement de l'Etat. On a tendance à se retourner souvent vers la seule collectivité de proximité qui agit de concert avec les structures d'éducation populaire, qui est le Département.

Nous essayons nous aussi de faire le plus, mais nous sommes obligés de le faire avec les moyens qui sont les nôtres. Cela fait l'objet du travail d'évaluation et du travail collectif que nous avons mené, de discussion entre nous, pour l'élaboration de ces conventions.

À la fois les objectifs et les termes financiers ont été largement débattus et partagés par nos deux entités, en l'occurrence.

Je passe la parole à Gilles Thomas, pour les PEP.

M Thomas:

Bonjour à tous. Gilles Thomas, Directeur Général des Pupilles de l'Enseignement Public de la Nièvre.

Je voudrais dire, pour revenir à l'évaluation, que cela a été un moment pour nous très intéressant, et ceci pour trois raisons.

Une évaluation, quand elle est concertée avec les services du Département, permet d'abord de vérifier la bonne adéquation entre l'objet de la convention et évidemment les finalités qui ont été atteintes, voire le cas échéant d'en mesurer les écarts et d'en déterminer les causes.

La deuxième est qu'il est bon d'avoir un regard objectif, concerté, qui permet de regarder au plus près les évolutions qui se sont faites entre l'objet de la convention, l'évolution des besoins, l'évolution du contexte, et bien évidemment les modalités de mise en œuvre. Ce qui permet bien évidemment de réorienter le projet pour être à chaque fois au plus près des besoins du territoire. Cela me paraît très important.

Troisième élément. Il nous appartient à nous, associations, de rendre compte de l'utilisation des deniers publics. C'est ô combien normal et naturel, et cette transparence s'impose.

Et puis, je dois dire qu'il y a un autre intérêt que nous avons perçu pour notre part, c'est de travailler en très étroite collaboration avec les services du Conseil départemental de la Nièvre, avec Delphine Fleury, avec son équipe, pour notamment prendre en conscience la vision du territoire, l'analyse des besoins du territoire. Et je dois dire que cette réflexion commune, ce travail de concertation, cette communication sur les priorités politiques que vous avez établies étaient pour nous très importants. Ces priorités, vous les avez rappelées, elles sont au nombre de trois : la mobilité, l'emploi et la formation, et l'engagement citoyen.

La mobilité, vous le savez, c'est un enjeu majeur pour notre territoire rural. Enjeu majeur, parce qu'il est un vecteur essentiel de formation professionnelle, et donc d'accès à l'emploi. Cette mobilité, au-delà du déplacement géographique en milieu rural, c'est la mise en place d'une dynamique de parcours professionnel pour le jeune. C'est très important. Il y a un parcours d'autonomisation qui se met en place. Dans le milieu des professionnels de la mobilité, on a tendance à dire que, lorsqu'un jeune s'inscrit dans un déplacement physique, il met en place un processus de mobilité psychologique ; c'est-à-dire qu'il ouvre son esprit à de nouveaux horizons, à de nouveaux espaces, et, du coup, il entre dans une dynamique de projection. Par analogie symbolique, cette projection permet de construire son projet de vie.

Cette mobilité, en quoi est-elle un élément de consolidation démographique et économique d'un territoire ? Tout simplement, elle

va fixer les jeunes sur des bassins de vie, en favorisant leur autonomisation sociale et leur emploi. Ces jeunes, dans ces bassins de vie, n'ont qu'une envie, c'est d'y prendre une place, de fonder une famille, et de devenir un acteur économique. Quand on regarde les études qui sont réalisées çà et là, on s'aperçoit que les territoires qui n'ont pas mis en place d'outils de mobilité perdent bien plus qu'1,3 % de leurs jeunes. En effet, les jeunes recherchent des outils de mobilité. Ils vont aller sur des territoires où on leur en propose. Les outils de mobilité sont polymorphes. Il faut bien se mettre à l'esprit le fait qu'aucun jeune n'a besoin des mêmes outils de mobilité qu'un autre. Si je prends des exemples très concrets, l'un aura besoin d'un permis de conduire, l'autre de la mise à disposition d'un véhicule, et l'autre tout simplement d'utiliser des services de transports en commun sur un territoire clairement identifié. Mais dans tous les cas de figure, sa dynamique de vie et de parcours s'inscrira dans les schémas de mobilité, c'est évident.

Insertion professionnelle, formation, emploi. Je crois qu'aujourd'hui, la posture que nous devons avoir, nous, mouvement d'éducation populaire, sur la notion de formation/emploi, c'est qu'elle doit passer par le schéma d'inclusion sociale. C'est le sentiment pour un jeune d'appartenir à une communauté d'habitants, d'usagers, de citoyens, dont les membres sont liés par des valeurs partagées, et par une identité collective propre au territoire. « J'appartiens à ce territoire, je me reconnais dans ce territoire, je suis de ce territoire ». La pratique de l'inclusion sociale passe par certains éléments, notamment, pour le jeune, par le respect mutuel, la solidarité, l'égalité des droits et des chances, les conditions de vie qui soient dignes et décentes. Et aussi, bien évidemment, le fait que la diversité soit considérée comme une force. Cette diversité emmène au vivre ensemble. Elle emmène à l'engagement citoyen. Nous le savons depuis quelque temps. Nous observons çà et là des événements quelquefois dramatiques qui montrent la difficulté que l'on a dans la diversité à se connaître, à se reconnaître, et à vivre ensemble.

Je pense qu'aujourd'hui, nous avons, nous, mouvements d'éducation populaire et nous tous ici rassemblés la dynamique de vouloir mettre en œuvre une sensibilisation, une formation, une éducation aux valeurs de la République et à la laïcité. En effet, quand on y réfléchit bien, la liberté de conscience, la capacité à avoir un esprit critique, l'égalité homme/femme, la conscience civique et citoyenne sont autant d'atouts fondamentaux nécessaires aux jeunes, à la fois pour construire un projet d'évolution professionnelle, certes, mais aussi tout simplement pour construire un projet de vie. Croyez-moi, pour les côtoyer au quotidien, ils ne demandent que cela, et ils n'aspirent qu'à cela.

Comment mettre en œuvre ces concepts ? Selon trois principes fondamentaux, qui nous sont communs, à nous tous ici rassemblés.

Le premier, c'est le principe de l'accompagnement. Un accompagnement qui doit se faire dans le principe de la considération du jeune, dans la reconnaissance du jeune, et qui doit se faire aussi et

surtout dans son respect, pour faire les choses ensemble dans un engagement réciproque. C'est le premier élément.

Le deuxième élément, c'est la notion d'émancipation. Nous devons aider les jeunes à dépasser leur dépendance économique, sociale, culturelle, pour qu'ils prennent leur place entière dans la société, et qu'ils participent à la vie de la cité.

Le troisième élément, c'est la notion de transformation sociale, pour laquelle, nous tous, en raison de nos idéaux, nous luttons, nous nous battons en permanence. La transformation sociale, c'est faire, par l'inclusion sociale, que le déterminisme social ne soit plus subi ou vécu comme une fatalité.

Je pense que tous ensemble sur ce territoire nous avons les capacités, nous avons les moyens, nous avons les outils, et nous avons la volonté de faire en sorte que la jeunesse soit la force active de notre territoire, qu'elle soit son avenir, qu'elle participe à sa consolidation démographique et économique, et qu'elle soit fière et heureuse de vivre en Nièvre.

Je vous remercie.

Mme Fleury :

Je vais appeler la représentante des Francas. Je salue Mme la Vice-Présidente, qui est présente parmi nous, Mme Martine Renault, qui nous fait l'amitié d'être là. Je passe la parole à Mme Lardet.

Mme Lardet :

Je me présente, je suis Laurence Lardet. Je suis directrice des espaces et de l'animation volontaire aux Francas de Bourgogne. Si je suis présente parmi vous aujourd'hui, c'est parce que je remplace, et donc je vous présente les excuses de ma collègue Sylvie Barthe, qui est animatrice départementale aux Francas de la Nièvre. Elle est en congé aujourd'hui, et elle n'a donc pas pu être présente.

Il me revient de vous présenter ce à quoi ont abouti les échanges avec le Conseil départemental de la Nièvre et des Francas de la Nièvre.

Les Francas 58, comme toutes les associations des Francas, sont dans une démarche de développement du projet fédéral des Francas, qui s'appelle « Avec les enfants et les jeunes, ensemble pour l'éducation ». C'est un projet que nous souhaitons pour les cinq années à venir, au moins jusqu'en 2020.

Pour cela, les Francas 58 se donnent deux ambitions :

- Faire de l'association départementale une association ressource pour les acteurs de l'éducation, et en particulier les jeunes du département.
- Et faire de l'association départementale une association ressource au service de l'action éducative sur les territoires, et en particulier les territoires isolés du département de la Nièvre.

Les élus de l'association ont porté trois principes de mise en œuvre de ce projet. Les trois principes sont les suivants :

- L'organisation et la structuration du siège de l'association départementale doivent permettre la création d'un site ressource pour les acteurs de l'éducation.

- Les formes de mise en œuvre des actions doivent permettre d'aller au plus proche des territoires et de répondre à leurs besoins spécifiques.

- Et enfin, les démarches d'éducation populaire doivent être favorisées pour permettre la mobilisation et l'engagement des citoyens, et notamment des jeunes.

C'est à partir de ces éléments que nous avons échangé avec le Conseil départemental de la Nièvre. Je vais vous présenter de manière synthétique les propositions qui ont fait sens au regard des priorités du Conseil départemental. Des propositions de travail autour de la mobilité, de l'emploi formation, et de l'engagement citoyen.

➤ Nous vous proposons donc d'appuyer la convention sur un premier axe qui fait référence à la mobilité, et nous l'intitulons « promouvoir une éducation qui permette de comprendre et d'agir sur le monde ». Pour cela, nous proposons pour les trois ans de pouvoir accompagner de jeunes qui seraient porteurs de projets de départ en vacances, de pouvoir accompagner des animateurs volontaires ou professionnels dans la conception de séjours d'enfants et d'adolescents sur les temps de loisirs et de vacances. Dans un autre registre, nous concevons des séjours en direction des organisateurs locaux de loisirs éducatifs prenant la forme de camps, mini-camps ou chantiers de jeunes.

➤ Sur les questions d'emploi formation, les Francas sont aussi organisateurs de formations. Nous vous proposons deux grandes entrées. La première : accueillir, informer, renseigner, orienter les jeunes et les individus en général sur les parcours de formation et notamment sur les parcours de formation en relation avec le secteur de l'animation. Un premier champ est celui des formations de l'animation volontaire. Il est positif de structurer le parcours sur le BAFA et le BAFD. Le pendant concerne les formations professionnelles du secteur de l'animation. Nous proposons de pouvoir accueillir les jeunes, les salariés du secteur de l'animation, et les employeurs pour les orienter sur les questions de formation (CQP, le certificat de qualification en périscolaire, que nous menons en ce moment en partenariat avec la Ligue de l'enseignement, mais cela peut être aussi le BPJEPS, le DEJEPS, le DESJEPS), et puis sur toutes les questions de formation continue, qui peuvent être développées sur le territoire. Un axe autour de l'accompagnement des demandes spécifiques. Le deuxième axe concerne l'organisation et la mise en œuvre de démarches de formation sur le territoire nivernais. Cela concerne des formations BAFA et BAFD, mais aussi offrir les formations professions professionnelles au territoire de la Nièvre. Nous pourrions développer des formations qui seront spécifiques à une demande particulière, d'un territoire, et de travailler des cahiers des charges spécifiques à ces questions.

➤ Le troisième axe concerne les questions de citoyenneté. Il est dénommé « promouvoir une citoyenneté active des enfants et des adolescents et encourager l'engagement citoyen ». Deux entrées pour cet axe. Une entrée qui sera orientée sur l'accompagnement de collectifs de jeunes à aller à la rencontre de leur territoire, et ce qui s'y passe. Nous l'avons appelé « Jeunes reporters ». Il aura pour but de repérer, faire connaître, valoriser auprès du public jeune, les initiatives culturelles, sociales, solidaires du territoire nivernais. La deuxième entrée est de faire et de proposer. Nous proposons de développer dans les trois ans une démarche de consultation des adolescents et une démarche de participation des adolescents. Nous vous proposons aussi de développer sur le territoire départemental les grandes opérations qui sont développées aussi dans le réseau national des Francas sur les questions de citoyenneté : « Agis pour tes droits », « Les ados croquent la laïcité », « Graines de philo ». Les Francas souhaitent aussi développer une opération, « une saison une question », avec l'idée de pouvoir animer sur les territoires et avec les partenaires des échanges et des débats citoyens autour des questions de société aujourd'hui. Et aussi de pouvoir développer un programme de formation autour des questions de laïcité.

Je pense utile de vous donner des éléments sur les moyens de l'association. Aujourd'hui, en matière de moyens humains, un comité directeur d'élus associatifs, des collectifs de militants bénévoles, une animatrice départementale, un personnel administratif, et des moyens de coopération régionale, d'où ma présence. J'en suis l'illustration.

Au niveau des matériels, un siège, avec un certain nombre de matériels pédagogiques, et de la documentation, de la matière d'ingénierie pédagogique et de formation que nous mettons à disposition du travail partenarial avec le Conseil départemental.

Mme Fleury :

Je passe la parole à Mme Castan, pour le BIJ de la Nièvre.

Mme Castan :

Nous vous avons parlé tout à l'heure du dispositif Initiatives Jeunes. En collaboration avec le Conseil Départemental et avec l'Etat (le Service Jeunesse et Sport de la DDCSPP), nous gérons un autre dispositif, à savoir les aides à la formation BAFA, brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur.

Le constat a été double. Avec la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, des besoins en animateurs ont été recensés dans certains territoires, notamment ruraux, du département. Par ailleurs, le BAFA coûte cher pour un jeune (entre 800 et 1 100 €). Si son quotient familial est bas, il peut avoir des aides de la Caf, mais au minimum il lui reste encore 500 € à sortir, ce qui est assez conséquent pour certaines familles.

Le Conseil départemental, la DDCSPP se sont associés pour constituer une enveloppe commune de 8 000 € annuels pour proposer aux jeunes nivernais de 17 à 30 ans des aides allant jusqu'à 600 € pour

un BAFA complet. C'est une aide qui est non restrictive ; d'autres aides peuvent venir abonder ce soutien financier.

Depuis 2 ans, 67 jeunes ont bénéficié d'aides BAFA. 65 % sont sur le Pays Nevers Sud Nivernais, 21 % sur le Pays Bourgogne nivernaise, et 14 % sur le Nivernais Morvan.

C'est un dispositif qui fonctionne bien. À chaque commission, nous avons une trentaine de dossiers à examiner. C'est un dispositif qui fonctionne et qui a toute sa raison d'être sur le département.

Nous avons participé, aux côtés du Conseil départemental, au dispositif de la J' Box notamment. Il sera présenté tout à l'heure.

Nous travaillons donc avec le Conseil départemental sur plusieurs dispositifs destinés aux jeunes Nivernais.

M. le Président :

Merci. Nous pouvons présenter les points forts de la convention.

Merci pour vos interventions.

Par des entrées diverses, elles permettent de témoigner à la fois des philosophies développées et des actions mises en œuvre.

Nous allons maintenant indiquer le contenu de ces conventions triennales ainsi que leur montant.

Mme Fleury :

Les conventions triennales ont fait récemment l'objet d'une réécriture. Le préambule est identique pour l'ensemble des associations avec lesquelles nous avons conventionné. Il mentionne les trois axes sur lesquels le Conseil départemental entend développer ses priorités en direction de la jeunesse. Toute latitude est ensuite laissée aux associations dans le respect des engagements et des objectifs fondant l'action des associations qu'elles ont précisés devant vous tout à l'heure.

Les trois axes prioritaires sont suffisamment larges et vastes pour permettre que l'ensemble des objectifs poursuivis par les associations puissent s'y retrouver et qu'ils puissent permettre le développement d'actions à ce niveau-là.

J'attire votre attention sur le préambule, puisque, Monsieur le Président, je crois que c'est la première fois que la Collectivité fait référence très concrètement, dans ce type de conventions, aux nouvelles ruralités. Je tenais à le souligner. C'était l'occasion d'échanger sur la question avec les associations autour des valeurs et des termes de ce combat « nouvelles ruralités ».

Je vais vous donner les montants annuels, car dans le rapport figure 30 % de la somme. Le montant annuel est de :

- pour l'ADPEP : 15 000 €,
- Pour le BIJ : 24 400 €,
- Pour Les Francas : 12 000 €,

- Pour la FOL : 70 400 €.

M. le Président :

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Je passe la parole à M. Rostein.

M. Rostein :

Le sujet est important et intéressant. Effectivement, les jeunes constituent une ressource souvent sous-estimée pour un territoire comme le nôtre, et il est bon de constater qu'un certain nombre d'associations dites d'éducation populaire agissent en direction des jeunes.

Nous avons évoqué cette question lors de la réunion de la première commission. J'avais souhaité connaître de façon précise et concrète les actions de chaque association. Comprendre pourquoi les sommes allouées à chaque association étaient si différentes. Qu'est-ce qui pouvait justifier cette différence ? Je n'ai pas eu de réponse ce matin.

Je voudrais également compléter mon intervention en disant que quatre associations, c'est bien ; on aurait souhaité qu'il y ait une cohérence, une coordination entre les quatre associations. Les priorités départementales sont très claires : mobilité, emploi formation, engagement citoyen. Or, je crains qu'il y ait des redondances. On a beaucoup entendu parler de formations au BAFA. D'accord. Il y en a plusieurs qui s'y intéressent. Très bien. J'aurais souhaité qu'il y ait une association qui s'occupe de l'emploi, qu'une autre association s'occupe de la mobilité, qu'une autre association s'occupe de l'engagement citoyen. Qu'il y ait davantage de lisibilité dans l'action de chaque association. Je vous avoue que je reste un peu sur ma faim. En effet, nous avons entendu des catalogues d'actions, dont certaines se chevauchent, et je crois que nous allons perdre en efficacité et en lisibilité.

M. le Président :

Y a-t-il d'autres questions ?

Je passe la parole à Maryse Augendre.

Mme Augendre :

Je voulais juste demander si, pour les formations, il serait possible de privilégier le territoire, pour éviter que les jeunes se déplacent. Souvent, c'est à Dijon. Nous avons le cas d'une jeune femme qui est maman, et qui doit aller pour le BAFA à Bourges, avec des difficultés pour venir tous les jours.

M. Fleury :

Pour répondre à M. Rostein, absolument pas. Elles se chevauchent effectivement, mais dans la mesure où nous avons identifié trois priorités sur lesquelles on leur demande d'agir, on ne peut pas après leur reprocher de pouvoir développer ou proposer des actions qui sont en résonance. Elles ne se chevauchent pas au sens où elles se feraient

concurrence les unes par rapport aux autres. Vous le verrez tout à l'heure, lorsque nous parlerons du travail partenarial assez remarquable dans le département de la Nièvre au sein de Nièvre 2021 et de la J' Box.

L'exercice que nous avons demandé aux associations pour la présente séance n'était pas facile ; nous leur avons demandé de faire trois ou quatre minutes d'intervention. Elles ont essayé de vous présenter les actions qui étaient mises en œuvre dans le cadre de cette convention, et même au-delà. Et comme cela a été dit par les unes et les autres, elles travaillent les unes avec les autres. La FOL avec les Francas sur tel ou tel aspect, ou telle ou telle action. Le BIJ, etc. Nous n'avons pas détaillé cela, parce qu'il aurait fallu prendre encore plus de temps.

Sur le rendu des actions, nous avons des rapports d'activité et des comptes rendus des actions qui sont aidées au titre de cette convention. Tout au long de l'année, nous sommes en dialogue permanent, je le rappelle, avec elles. Il vous sera présenté en fin d'année les actions qui auront effectivement été développées à l'intérieur de ces conventions, et grâce à ces conventions notamment. Voilà ce que je peux vous dire assez brièvement. Je voulais vous rassurer sur le fait que nous sommes vigilants également. Tout le travail d'évaluation, de concertation, de co-élaboration, de dialogue, de partenariat qui a été fait – les conventions que vous avez sous les yeux représentent un an et demi de travail – a permis d'éviter que nous ayons à abonder budgétairement sur le même type d'opérations qui se feraient concurrence sur un territoire.

Ce n'est donc absolument pas le cas ; elles se complètent, elles interagissent ensemble, souvent elles sont sources d'un travail collaboratif de coélaboration, etc., et de travail partenarial entre elles, mais en aucun cas nous ne serions amenés à financer deux fois une opération ou deux fois la même chose qui serait exécutée par l'une et par l'autre. Nous sommes très vigilants sur ce point.

M. le Président :

Très bien. Je passe la parole à M. Rostein.

M. Rostein :

Je reviens sur ma question. Rien ne nous précise pour quelle raison les Francas touchent six fois moins de subventions que la Fédération des Œuvres Laïques.

Mme Fleury :

La raison en est qu'elles n'ont pas le même champ d'action. La FOL vous a présenté le nombre de salariés qu'elle a sur le territoire, le nombre de postes d'animation qui sont nécessaires pour la mise en œuvre de tel type d'actions ou de tel dispositif : ce qui n'est pas le cas des Francas, qui ont deux salariés actuellement sur le territoire. Ce qui n'est pas le cas pour le BIJ, qui par ailleurs développe d'autres actions, notamment au travers de la J' Box. C'est du cousu main. Nous n'avons pas voulu également donner la même chose à chacun.

Le dialogue s'est réalisé avec ces associations, au sein de ces conventions. Nous avons essayé d'aller au plus près. Il y a une belle interpellation de la part de la Présidente de la FOL sur le fait qu'il faut donner encore plus de moyens, et qui déplore le fait que nous ayons été amenés à revoir nos budgets à la baisse. Ce n'est pas égal.

Sur la question de savoir s'il ne fallait pas spécialiser telle ou telle association, nous ne faisons pas de l'ingérence pour ce qui nous concerne dans le fonctionnement des associations. Nous sommes vraiment dans un travail partenarial. Nous considérons que les associations sont les partenaires de la politique que souhaite mettre en œuvre le Département. Si on les considère comme des partenaires, on les respecte comme des partenaires, et par conséquent on ne fait pas de l'ingérence. Ou alors, si on décrète qu'on les spécialise, il faut après que l'on puisse être en mesure de donner les moyens exacts qui leur sont nécessaires pour la mise en œuvre de telle ou telle action. Ce n'est pas le choix qui a été fait.

C'est vraiment un respect de ce que sont ces associations, de leur objet et de leur objectif.

M. Rostein :

Ce que je ne comprends pas, et ce qui n'est pas clair, c'est que nous disons « voici les priorités du Conseil départemental ». Vous avez les mêmes objectifs, les mêmes thématiques, les mêmes priorités, et finalement la subvention est six fois supérieure pour l'une des associations par rapport à l'autre.

Je n'ai aucun parti pris concernant les quatre associations, mais je trouve que le rapport n'est pas clair sur ce point.

Nous nous abstiendrons.

M. le Président :

Ce que disait en aparté Alain Lassus, par rapport à la cohérence dans nos interventions, et voire la redondance, c'est que nous intervenons pour nos collèges publics, et parallèlement à cela, nous intervenons pour nos collèges privés. D'une certaine manière, ils font le même métier.

Je crois que ce qui est très clair quand même, c'est que les volumes d'activités sont différents, au regard des moyens dont dispose chacune des associations. Les actions qui sont portées par les unes et les autres sont liées à la fois à leur histoire, à leur présence géographique, à la manière dont il peut y avoir des cohérences par rapport à des activités complémentaires, qui relèvent d'autres types de partenariats, ou d'autres types de financement.

Ce qui me paraîtrait intéressant, c'est que chaque année puissent nous être présentés les types d'actions qui ont été mises en œuvre, et surtout les résultats qui ont pu être obtenus.

Cependant, il ne faut pas oublier un élément. Comme dans beaucoup d'interventions qui se mènent dans le domaine social, il y a certes le

résultat, que l'on mesure immédiatement, mais il y a aussi le pari que l'on fait, et les germes que l'on essaie de déposer, c'est-à-dire les opportunités que l'on permet aux jeunes de saisir, et qui parfois n'ont de résultats qu'au bout de quelques mois et de quelques années, et qui sont difficiles à évaluer. Cette notion d'intervention de pari est également quelque chose à prendre en compte dans la manière dont on accompagne les jeunes dans leur parcours personnel et professionnel.

Je vais mettre ce rapport aux voix.

Je signale que Daniel Barbier a donné pouvoir à Joëlle Jullien.

Je vais donc aux voix.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ?

Neuf abstentions.

Le rapport est adopté à la majorité. Je vous remercie.

Le rapport est adopté.

➤ *Focus : Le groupe de travail 2021 Jeunes*

M. le Président :

Je passe la parole à Delphine Fleury, pour la poursuite des présentations autour des politiques en faveur de la jeunesse.

Mme Fleury :

Nous allons présenter ce qui a fondé toute la démarche, à savoir le groupe de travail Nièvre 2021 Jeunes. Je vais demander aux chefs de file de venir s'exprimer. Mme Garruchet, directrice par intérim de la Mission Locale de Nevers. Deux jeunes suivis par la Mission Locale de Château-Chinon prendront la parole parmi tous ceux qui sont venus.

Le groupe Nièvre 2021 Jeunes existe depuis de nombreuses années. Le chef de file est la Mission Locale de Nevers.

L'ensemble des associations venues ce matin font partie de ce groupe Nièvre 2021 Jeunes : la FOL, les Francas, les PEP sont représentés. On trouve aussi les Centres sociaux. Les représentants institutionnels y prennent aussi une grande part. Les dispositifs Initiatives Jeunes, Aide BAFA, les conventions triennales, la J' Box, toutes ces actions y sont discutées. Nous avons réussi dans ce groupe à mettre autour de la table l'ensemble de tous les partenaires, qu'ils soient professionnels, associatifs, institutionnels, qui œuvrent pour la jeunesse sur ce territoire. Ils se réunissent régulièrement, en plénière, et par ailleurs des groupes thématiques se mettent en œuvre, des commissions, qui co-élaborent les dispositifs.

Depuis 2014 l'ensemble des actions que nous conduisons au titre de nos politiques jeunesse sont discutées, dialoguées, coélaborées, mises en concertation au sein du groupe Nièvre 2021 Jeunes. Le Conseil

départemental est évidemment partie prenante de ce groupe et de tout le travail qui est mené. Nous parlions des résultats obtenus ; le travail de co-construction, de co-élaboration, de dialogue, nous permet d'avoir des dispositifs et des actions qui sont en complète résonance avec les attentes et les besoins sur les territoires de ces jeunes. Nous sommes parfois dépassés par le nombre de jeunes qui souhaitent s'impliquer dans les dispositifs. Je remercie tous ces partenaires, ceux qui sont présents, ceux qui sont cités. Grâce au travail mené dans le groupe Nièvre 2021 Jeunes, il y a vraiment un contact, une élaboration permanente.

Je passe la parole à Mme Garruchet, directrice adjointe de la Mission Locale de Nevers.

Mme Garruchet :

Je vais présenter les objectifs de Nièvre 2021 Jeunes. Je remercie en premier lieu tous les partenaires qui travaillent au sein du groupe.

L'objectif qui nous a été donné dans le cadre de Nièvre 2021 était de travailler à la mise en place d'une politique départementale en direction de la jeunesse, en élaborant avec les partenaires un plan d'action jeunesse, en permettant aux jeunes d'avoir accès à une citoyenneté active et responsable, et en participant à une coordination d'acteurs, et en renforçant le partenariat.

Dans la Nièvre, on a souvent l'habitude de penser que rien n'existe, qu'il n'y a rien pour personne, que l'on ne trouve jamais rien. En fait, c'est complètement faux ; il existe énormément de choses sur tout le territoire. La grosse difficulté est plutôt « comment j'y accède ? », et « comment avoir l'information de l'existant ? ». C'est vraiment la grande difficulté du territoire, et même les professionnels de l'insertion, ou de la jeunesse, ont parfois de la difficulté à savoir tout ce qui existe sur le territoire. On peut imaginer que, pour les jeunes, c'est sans doute encore plus compliqué.

Le plan d'action mis en place repose sur trois axes :

- Mieux cibler les attentes des professionnels de la jeunesse.

Le travail réalisé par Nièvre 2021 Jeunes a été de mettre en place un questionnaire auprès des professionnels de la jeunesse du département, pour connaître leurs besoins, leurs manques, et leurs observations sur la question de la jeunesse. La restitution de ce questionnaire a été effectuée en septembre 2014.

- Mieux comprendre les attentes, les envies, les besoins des jeunes Nivernais.

Nous avons mis en place un questionnaire à destination des jeunes de la Nièvre qui a été diffusé assez largement par de nombreux biais différents (Conseil départemental, partenaires, éducation nationale...). La restitution de l'enquête a eu lieu en octobre 2015.

Mme Fleury :

200 jeunes ont répondu au questionnaire. Le questionnaire Partenaires a obtenu moins de réponses.

C'est autour des réponses aux questionnaires que nous avons pu définir les trois axes prioritaires. Le questionnaire Partenaires avait permis d'identifier les axes prioritaires : mobilité, emploi formation, engagement citoyen. Quand nous avons interrogé les jeunes, au vu de leurs réponses, qui étaient très variées, les axes prioritaires ont également été identifiés auprès d'eux.

Mme Garruchet :

On croit que les jeunes Nivernais ont obligatoirement envie de partir. Non, les jeunes Nivernais n'ont pas forcément envie de partir. Ils n'ont pas forcément envie de quitter le territoire. Ils le quittent souvent parce qu'effectivement ils pensent qu'ils n'ont pas beaucoup de possibilités. Même s'il y a peu d'emplois, peu de formations, des possibilités existent néanmoins pour les jeunes de notre territoire. Au-delà de cela, il y a d'autres dispositifs existants. Mais les jeunes n'ont pas forcément envie de partir. Ils partent faire des études, c'est certain. Mais un certain nombre d'entre eux reviennent. J'en veux pour preuve mes deux enfants, qui sont partis faire leurs études à Clermont et qui sont revenus tous les deux tout récemment travailler. On est parfois sur des idées reçues, et c'est important d'en prendre conscience.

Suite à cela, nous avons travaillé à la mise en place d'un arbre à objectifs, avec la définition d'un plan de travail.

Les objectifs stratégiques sont les suivants :

- Permettre aux jeunes de se trouver, de s'épanouir, de se projeter vers l'avenir.

Se projeter vers l'avenir n'est pas un mince travail. Encore une fois, notre expérience en mission locale nous montre que les jeunes pensent qu'il n'existe rien pour eux, et surtout qu'« ils ne sont pas capables de... ». Parce la vie leur a fait comprendre qu'ils n'étaient pas capables, qu'ils n'allaient pas forcément y arriver, qu'ils n'étaient pas bons en maths et que cela serait donc difficile... Forcément les jeunes nous arrivent avec un *a priori*, en pensant qu'ils ne sont bons en rien, ou en tout cas qu'ils ne sont pas bons à grand-chose. En premier lieu, il est donc important que nous leur donnions cette confiance, si l'on veut qu'ils trouvent leur place sur le territoire, et qu'ils trouvent une place dans la société. C'est un des premiers travaux à mener, faire de ces jeunes des citoyens.

- Et surtout améliorer la cohérence des actions jeunesse de la Nièvre. Comme je le disais, il existe énormément d'initiatives sur tout le territoire, mais elles peuvent sembler dispersées. Il s'agit alors de travailler tous ensemble et non pas chacun dans son coin, et surtout pas en compétition, puisque nous avons tous le même objectif.

Les objectifs opérationnels à destination des jeunes sont les suivants :

- Apporter un statut social aux jeunes qui en sont dépourvus,

- Apporter aux jeunes des solutions en matière de mobilité, loisirs, logement,
- Epauler les jeunes dans leur projet de vie,
- Les objectifs opérationnels à destination des professionnels,
- Définir et s'approuver le cadre d'intervention de chacun,
- Elargir et fédérer le partenariat autour de la jeunesse,
- Travailler à la coordination des actions à destination des jeunes sur le territoire.

Les moyens sont les suivants :

- Mise en place d'un collectif jeunesse. Il est en cours. Souvent et majoritairement, on construit des actions pour la jeunesse sans l'avis des jeunes, avec nos avis de professionnels, et notre vision des choses. Or, il nous semble important que les jeunes puissent avoir leur mot à dire dans la construction de tout ce qui peut les toucher.
- Veille sur les dispositifs, les thématiques Jeunesse,
- Repérage des acteurs et des actions existantes sur le territoire,
- Coordination des actions.

Les résultats attendus sont les suivants :

- Prendre mieux en compte la parole des jeunes,
- Apporter une meilleure qualité de vie pour tous les jeunes,
- Apporter un meilleur accès au droit,
- Construire des projets pour la jeunesse avec la jeunesse, en cohérence avec les attentes des jeunes, en collaboration avec les acteurs du département, en étant attentif à la non-multiplication des actions de même nature.

Juste un petit aperçu des actions sur lesquelles nous allons travailler en 2017.

- Le groupe va travailler à la mise en place d'un séminaire des acteurs de la jeunesse du territoire. L'action est portée par la Sauvegarde de l'Enfance, en partenariat étroit avec les partenaires.
- Mise en place d'États généraux de la Jeunesse en décembre 2017. Deux journées consécutives seront organisées, l'une à destination des professionnels, et une autre à destination des jeunes, en lien avec eux.
- Mise en place d'un annuaire numérique des acteurs de la jeunesse, à destination des jeunes. Cette action est menée en collaboration avec la DDCSPP, en lien avec les échanges menés dans le cadre du plan Précarité jeunesse. Des éléments de ce type existent déjà. Il s'agit essentiellement de reprendre, de compléter les données, et de faire des liens.
- Mise en place d'un annuaire numérique des acteurs de la jeunesse à destination des professionnels.

Les réflexions en cours :

- Travail sur la problématique logement des jeunes nivernais. Non pas que les jeunes ne trouvent pas de logement, mais les logements sur le territoire peuvent ne pas être suffisamment adaptés à leurs besoins.
- Réflexion sur le développement du service civique pour faire des jeunes du territoire des citoyens.

Mme Fleury :

Merci. Nous allons donner la parole à la Mission Locale du Morvan, à sa directrice, et aux jeunes qui ont accepté de venir à notre session.

Mme Mormiche :

Bonjour. Je suis Stéphanie Mormiche, Directrice de la Mission Locale Nivernais Morvan.

Merci de nous accueillir et de nous donner l'opportunité de vous présenter les très grandes lignes d'une action de citoyenneté que nous avons intitulée « Au cœur des lois, nos devoirs et nos droits ».

Cette action est portée par la Mission Locale Nivernais Morvan. Elle est soutenue par les élus et le Conseil départemental dans le cadre du Fonds d'Aide aux Jeunes qui est apporté et des projets collectifs que nous mettons en œuvre au sein des Missions Locales. Elle a l'intérêt surtout de positionner en tant qu'acteurs les jeunes dans l'organisation, l'animation, et la conduite du projet. C'est une initiative locale à vocation départementale. D'où notre présence ici aujourd'hui.

Quels sont ses enjeux et ses objectifs ? Quatre enjeux majoritaires, qui font décliner d'autres, subséquents. C'est une action pour les jeunes, à leur destination, et par les jeunes, puisque ce sont eux qui la conduisent et qui la formulent. Cette action a pour vocation de vous mettre en relation, vous, élus, institutionnels, avec les jeunes, avec les jeunes citoyens. Pourquoi ? Afin de leur permettre de mieux vous connaître, de mieux connaître ce que vous faites pour eux, dans le cadre de la politique Jeunesse que vous déployez sur le territoire. C'est une mise en relation entre la citoyenneté, citoyenneté active, et les institutions. Il s'agit de permettre aux jeunes de s'approprier le statut de citoyen actif, afin qu'ils s'impliquent en tant que citoyens actifs.

Pour cela, nous avons décliné cette action en différentes étapes phases :

- La semaine municipale. Les jeunes ont pu rencontrer au mois de juin les élus du territoire Nivernais Morvan, sous le format de « P'tit dej » ou de « pauses gourmandes » conviviales. Ils ont pu échanger sur le rôle des mairies, les métiers que l'on trouve en mairie, le budget d'une commune, afin qu'ils prennent conscience des difficultés ou des opportunités qu'ils peuvent connaître sur leur territoire.
- La visite du Conseil départemental et de la préfecture, afin que les jeunes puissent rencontrer, s'entretenir avec les élus et les personnels,

échanger sur les missions et le fonctionnement des structures, et sur les démarches qui peuvent être effectuées par eux-mêmes.

- La dernière étape sera la visite de l'Assemblée nationale afin d'échanger avec un parlementaire, d'assister à une séance de questions au gouvernement, et de pouvoir visiter également cette institution.

- Trois étapes phare qui ont pour issue l'élaboration du guide de la citoyenneté active, que les jeunes souhaitent décliner, et qu'ils vont construire eux-mêmes, car, après tout, qui parle mieux aux jeunes que les jeunes eux-mêmes ? Nous essayons de tracer un fil conducteur de ces trois étapes, et ensuite de les restituer sous la forme d'un guide de la citoyenneté active. Il est important que les jeunes soient actifs dans leur citoyenneté.

Venant de dire que c'était une action par les jeunes et pour les jeunes, je vais leur laisser la parole quelques secondes.

Jeune de la mission locale du Nivernais Morvan :

Bonjour. Nous sommes des jeunes en recherche d'emploi accompagnés par la Mission locale Nivernais Morvan. Comme vous l'avez entendu, le but de notre visite aujourd'hui est d'être proches de vous, de vous rencontrer, et d'entendre votre façon de débattre sur notre avenir.

En tant que citoyens, venir ici nous permet de nous informer sur ce qu'est le Conseil départemental, qui sont ses institutions et ses acteurs.

Autre jeune :

Nous envisageons ensuite, grâce aux rencontres que nous ferons dans ce projet, la conception d'un « guide de la citoyenneté », pour nous permettre, à nous les jeunes, de tout le département, mais pas que, d'être plus facilement renseignés sur les différents services et organismes qui nous sont nécessaires au quotidien.

Ce guide est en cours de réflexion, et grâce à votre soutien, nous aimerions le retrouver sous format papier dans différents lieux du département où les jeunes vont, et aussi sur le site du Conseil départemental, dans l'espace « Information jeunesse » par exemple.

Nous vous remercions de votre proximité et de l'intérêt que vous portez à notre projet, qui nous permettra de nous guider dans notre vie de tous les jours, sur le territoire que nous apprécions.

Mme Mormiche :

Comme le disait M. le Président Joly, tout à l'heure, la France a besoin des jeunes ; les jeunes ont besoin de la France et du Département.

Mme Fleury :

Merci beaucoup.

➤ **Focus : La J' Box**

Mme Fleury :

Sans transition, nous allons continuer par l'illustration de tout le travail partenarial au sein de Nièvre 2021 et de ce que nous avons voulu mettre en œuvre, avec la J' Box, que nous avons créé il y a deux ans.

Je vais aller très vite pour vous la présenter à nouveau ce matin, sans rentrer trop dans les détails.

Nous allons vous remettre à l'issue de la session l'édition J' Box 58 2016-2017.

La J' Box répond aux objectifs suivants :

- Faciliter l'autonomie et le bien-vivre des jeunes,
- Favoriser une dynamique d'initiatives sur le territoire,
- Promouvoir et valoriser l'engagement citoyen des jeunes,

17 spots sont proposés aux jeunes.

La J' Box est un outil qui permet de :

- Recenser l'ensemble des actions et dispositifs, aides, services, etc. qui existent sur le département de la Nièvre, que ce soit par les professionnels, associations, institutions. C'est assez complet. C'est une mine d'informations, et elle vise à coller à leurs besoins. La J' Box s'adresse aux jeunes Nivernais de 12 ans à l'entrée dans la vie active. Auparavant, cette entrée dans la vie active se situait aux environs de 25 ans ; elle se situerait plutôt aujourd'hui autour de 30 ans. Il est évident qu'à 12 ans, on n'a pas les mêmes attentes qu'à 16 ans, 18 ans, 30 ans, etc.

Un grand nombre de sujets et de matières ont été repérés. Cela va de l'orientation professionnelle à la formation, la mobilité, la création d'entreprises, le logement, la première installation, l'alimentation, la santé, l'engagement citoyen.

Nous distribuons des aides directes aux jeunes notamment pour le permis de conduire et pour la mobilité internationale ; en contrepartie, nous demandons à ces jeunes d'avoir un engagement dans la vie citoyenne, qui passe par du bénévolat, au travers de 30 heures qui doivent être réalisées au sein d'associations (grandes fédérations d'éducation populaire, Centres sociaux.). Un livret d'engagement citoyen suit le parcours de cet engagement citoyen de 30 heures.

Les jeunes viennent à la J'Box parce qu'ils ont une attente particulière ou un besoin particulier. Ils y viennent aussi parce qu'il y a des avantages qui leur sont proposés, avec du partenariat privé, des commerçants. Cela a commencé avec les auto-écoles, qui, parce que nous financions une partie du permis de conduire, ont proposé pour leur part des réductions (- 10 %, - 20 %). Là, où les auto-écoles étaient

implantées, les coiffeurs ont également indiqué qu'ils étaient volontaires pour faire également – 10 %. Puis les kebabs ont été volontaires. Les pizzérias, etc. Au départ, nous aurions pu craindre cet aspect un peu « mercantile », mais, en même temps, quand on a 17 ans, 18 ans, là où on est, on est bien content de pouvoir sortir avec sa bande de copains, de se retrouver à la pizzéria du coin ou au kebab. Certains se procurent la J' Box pour cet aspect-là, des coupons de réduction, et puis, finalement, en parcourant ce livret, découvrent qu'ils peuvent faire aussi une formation BAFA, une aide au permis de conduire, Initiatives Jeunes, s'ils veulent créer une activité, des formations professionnelles, etc. Et quand ils s'engagent dans un parcours citoyen, notamment les 30 heures de bénévolat au sein des associations diverses et variées, cela leur permet de découvrir les richesses qu'il y a sur ce territoire, et qu'effectivement il y a des choses qui se font ; cela peut leur donner des envies qu'ils n'avaient pas au départ de l'action.

On trouve dans la J' Box des réductions ou tarifs préférentiels auprès des commerçants locaux, des réductions sur les licences sportives ou les cotisations de clubs, des journées de découverte et de sensibilisation au monde de l'entreprise, des aides au projet personnel ou professionnel, des aides à la mobilité et à la santé, des coups de pouce aux inscriptions aux concours (infirmiers, aides-soignants), des aides financières au permis de conduire, et à la mobilité internationale.

Je termine avec quelques chiffres. On compte 2 821 jeunes bénéficiaires de la J' Box. Ils ont donc demandé à pouvoir bénéficier d'un ou plusieurs services, d'informations, etc. Ils remplissent une adhésion. Ils reçoivent une carte et le livret. Ils sont distribués par l'ensemble des partenaires, associatifs, institutionnels, grandes fédérations, Centres sociaux, etc., qui leur délivrent l'information. Il y a aussi des salles de spectacles, telles que Café Charbon, mentionnées dans la J' Box...

Donc 2 821 jeunes bénéficiaires depuis sa mise en œuvre en 2015. 1 764 jeunes ont rejoint le dispositif au cours du dernier trimestre 2016. Jeudi dernier, avait lieu le Salon de l'enseignement supérieur à Nevers, comme chaque année. 2 200 jeunes se sont rendus au salon. 1 000, parmi ces 2 200 jeunes venus au salon, ont demandé à bénéficier des avantages J' Box.

Ce grand succès est dû à la pertinence de ce qui est proposé. C'est le résultat du travail partenarial qui est mené avec l'ensemble des associations. Le dispositif comporte 310 partenaires publics et privés qui sont répartis dans plus de 70 communes du département.

Grand succès, la J' Box. On ne pouvait pas l'occulter. Nous allons terminer par un film de 3 minutes qui illustre la J' Box.

Projection d'un film sur la J' BOX

Franck Revenu, école de la deuxième chance, indique que la structure diffuse l'information, et développe l'aide apportée en matière de

permis de conduire, nécessaire pour la mobilité professionnelle des jeunes.

Témoignage de Christophe Naud Passajon dirigeant d'auto-école de Nevers qui a souhaité participer au dispositif.

Témoignages de deux jeunes qui s'inscrivent dans la démarche de bénévolat : l'un à l'Épicerie Solidaire, l'autre aux Restos du Cœur.

Mme Masrouby :

Bonjour. Je suis Maureen Masrouby, chargée de projet à de l'Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé. Je vous présente rapidement un dispositif qui est mené en partenariat avec la J' Box. Il s'agit du Pass Santé Jeunes. Il s'agit d'une démarche initiée par l'Agence Régionale de Santé. Elle s'articule à la fois autour d'un site internet qui permet aux jeunes de bénéficier d'une formation fiable et valide sur la santé, mais surtout d'une démarche territoriale concertée. Cette démarche est portée par les trois Pays du département de la Nièvre. Sur le site internet, vous avez accès à différentes informations, différents services dont peuvent bénéficier les jeunes. Notamment la passerelle est faite avec la J' Box.

Concrètement, comment se traduit ce Pass Santé Jeunes sur notre territoire ?

Par exemple, le 20 mai prochain est organisée à Château-Chinon une course d'orientation, avec le Pays Nivernais Morvan, la Mission Locale Nivernais Morvan, et les Centres sociaux. Il s'agira de travailler autour de la promotion d'environnements favorables à la santé : favoriser l'accès à l'activité physique des jeunes, favoriser l'accès à la connaissance en matière de santé, mais également valoriser notre Parc régional naturel du Morvan.

N'hésitez pas à vous rendre sur le site internet Pass Santé Jeunes pour toute information. Je vous remercie.

➤ ***Focus : L'aide à la mobilité internationale***

Film sur l'aide à la mobilité internationale

Cécile Castan, directrice du BIJ présente la Bourse à l'international. Elle présente l'aide et indique que le BIJ intervient en matière de gestion financière du dispositif. Elle signale que le Département a pu attribuer des soutiens de l'ordre de 100 à 600 € pour 2016. 32 jeunes ont été aidés pour partir à l'étranger.

Témoignage de deux jeunes, l'une partie au Canada, pour un projet de recherche sur les concentrations de plomb dans l'eau potable. L'autre jeune est parti en stage en Chine pour la réalisation d'un court métrage en vue d'attirer des étudiants dans les universités chinoises.

Mme Fleury : Nous avons une jeune fille qui a bénéficié de l'aide à la mobilité internationale, et un jeune homme qui a réalisé les 30 heures de bénévolat. Ils vont intervenir maintenant.

Je passe la parole au jeune qui a réalisé les 30 heures de bénévolat.

Jeune : J'ai effectué mes trente heures de bénévolat à l'Association des Paralysés de France.

Mme Fleury : C'est donc l'engagement citoyen, qui est réalisé au titre du parcours. En contrepartie de l'aide financière que nous apportons, nous demandons aux jeunes d'effectuer cet engagement citoyen. Les Centres sociaux en sont parties prenantes, mais d'autres associations aussi, comme l'APF. Le livret d'engagement permet de matérialiser la réalisation de ces trente heures de bénévolat.

Je remercie les associations partenaires qui accueillent les jeunes. Il leur revient d'encadrer ces jeunes. Un suivi est effectué. Le livret mentionne ce que le jeune a pu retirer de son parcours dans l'association, ce qu'il a pu apporter à la structure. Ce n'est pas juste de l'occupationnel ; cela va très au-delà. Cela peut permettre de déclencher des envies, soit de formation, soit professionnelles.

Une jeune fille peut témoigner. Elle a postulé au dispositif Mobilité internationale.

Melle Rebernik : Je suis étudiante infirmière de 2^e année. J'ai eu connaissance de cette bourse à l'international grâce à Ali Haddou qui est venu présenter la J' Box. Deux étudiantes vont partir au mois de février au Vietnam. Pour les jeunes qui ont des projets, à l'IFSI ou ailleurs, ce dispositif de bourse à l'international est intéressant.

Mme Fleury : Merci.

M. le Président : Merci, Delphine.

Mme Fleury : J'en ai terminé. Merci à vous.

M. le Président : C'est intéressant de voir concrètement ce qu'il y a derrière des mots ou des chiffres. Il y a là à la fois des actions et des hommes et des femmes qui s'investissent, qui ont envie de faire, qui ont envie d'avancer dans la vie, qui ont envie de se construire des parcours personnels et qui sont accompagnés le mieux possible grâce à la politique que nous menons.

Merci. Je propose que nous reprenions à 14 h 30.

La séance, suspendue à 13 h 20 reprend à 14 h 45.

LA POLITIQUE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL **EN MATIÈRE D'ÉDUCATION**

M. le Président :

Nous ouvrons la séance. Pascale de Mauraige a donné pouvoir à Mme Chêne. M. Flandin à Mme Bouchard. Vanessa Louis-Sidney à Jean-Louis Balleret, un peu plus tard dans la séance, et Alain Lassus à Blandine Delaporte.

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT

Ce nouveau temps de session est consacré à l'éducation.

Je voudrais saluer les personnes présentes représentant les institutions, administrations, établissements scolaires. Nous avons aussi des maîtres d'œuvre, que je salue.

Jeudi dernier, je me suis rendu au Collège de Clamecy, le collège Giroud de Villette, dans le cadre des Journées de la Nièvre. J'y ai rencontré le principal, Monsieur Prault, la principale adjointe et la gestionnaire, ainsi que nos agents en charge de la restauration scolaire, de l'entretien et maintenance des bâtiments.

En premier lieu, c'est un très beau collège. Pour ceux qui n'ont pas eu l'occasion de le visiter, je vous invite à le faire. Jeudi dernier, il faisait très froid sous un ciel bleu sans nuages, ce qui rajoutait au charme des lieux. L'architecture en bois, les espaces étudiés pour capter la luminosité, mais sans éblouir, la chaleur, juste comme il convient... Je vous assure que vous aimeriez tous retourner étudier dans ces conditions très particulières offertes par ce collège !

Ce collège est un collège connecté. Des ordinateurs, des tableaux blancs interactifs, des vidéoprojecteurs dans toutes les salles... Le Principal m'expliquait qu'avec ces nouveaux outils pédagogiques, les résultats au brevet s'étaient améliorés globalement, mais surtout, qu'entre les élèves issus de familles de catégorie sociale différente, les écarts de résultat se réduisaient.

Je dois dire qu'après avoir passé quelques heures dans cet établissement, à différents endroits, après ces discussions avec les équipes pédagogiques, j'ai éprouvé une grande fierté par rapport à ce

que nous faisons. Oui, notre Conseil départemental a contribué, contribue à tout cela.

Donner à chaque élève les mêmes chances de réussir à l'école. Les lois de décentralisation nous ont confié la compétence "collèges" dans tout ce qui ne ressort pas de la pédagogie. C'est-à-dire que, très clairement, l'exercice de cette compétence nous oblige à travailler avec les autres. Avec l'éducation nationale, bien évidemment, en priorité. Mais aussi avec les territoires sur lesquels ces collèges sont implantés. Avec tous les acteurs de ces territoires.

En tant que "contributeurs" en quelque sorte à l'éducation de nos jeunes habitants, nous avons pour devoir de porter des valeurs qui s'exprimeront par la manière dont nous exercerons notre mission dans les collèges. Sur la façade du collège de Clamecy figure la devise républicaine, liberté, égalité, fraternité. Comment ces valeurs s'expriment-elles dans la façon d'exercer nos missions.

La première de ces valeurs : la liberté.

La liberté de penser, la liberté de parler, de circuler, de croire ou ne pas croire et la liberté d'accéder aux savoirs. Lorsque le Conseil départemental équipe ses collèges d'outils numériques, de ressources numériques, il crée cette liberté. Lorsqu'il organise les transports scolaires de telle sorte que tous puissent accéder à l'établissement le plus proche, il crée cette liberté. Lorsque le Conseil départemental prend à sa charge une part du tarif demi-pension pour que les élèves puissent tous y déjeuner, il crée cette liberté.

L'autre valeur inscrite sur cette façade, c'est l'égalité.

L'école doit donner confiance, porter l'espoir. C'est le savoir, la connaissance, qui vont permettre à des jeunes filles, de jeunes garçons de pouvoir former leur jugement, se comporter en citoyen, être capable de faire des choix. L'égalité, c'est d'offrir à tous la possibilité de l'acquérir. Le rôle des enseignants, dont on attend beaucoup, c'est de définir les chemins pour y parvenir. Celui de notre Collectivité, c'est de garantir cette égalité d'accès au savoir. Il y a souvent chez les enfants, chez les jeunes, cette idée qu'ils vont pouvoir apprendre à l'école, au collège, ce qu'ils n'auraient jamais connu dans leur milieu familial. Beaucoup d'entre eux sont conscients, tout comme leurs parents, que c'est ici, dans l'école, au collège, que tout va se jouer. La réussite scolaire ou l'échec, la réussite qui les mènera à une vie professionnelle qu'ils auront pu choisir, l'échec, qui pourrait les conduire au décrochage, à la frustration. Nous devons être dignes de cette confiance, et leur permettre à tous d'apprendre dans de bonnes conditions, à tous d'accéder aux outils du savoir.

La fraternité est la troisième de ces valeurs.

C'est aussi pendant ces années de scolarité que se joue le rapport à l'autre, la compréhension. Nous devons former nos jeunes à la citoyenneté et les former à cette idée développée par le philosophe invité récemment par le Conseil départemental à l'occasion de la Journée de réflexion sur nos politiques culturelles, Nuccio Ordine,

auteur de *De l'utilité de l'inutile*. Dans ce monde qui promeut le paraître, la réussite sans le travail, Nuccio Ordine rappelle que la connaissance est à la fois la seule chose qui ne peut s'acheter avec de l'argent, à la fois la seule chose qui ne peut se perdre une fois partagée avec l'autre.

C'est là tout le sens de notre action, de notre contribution à l'éducation des jeunes Nivernais.

Nous essayons à travers nos politiques de développer des propositions adaptées à notre situation.

Je rappelle que notre stratégie a été définie dans notre plan d'action 2016/2021. Il s'agit de maintenir une offre éducative de proximité en s'appuyant sur les territoires pour inventer l'école et le collège du futur. Il s'agit également de mettre en place les conditions pour développer des perspectives d'ambition et de réussite pour tous les jeunes nivernais,

Nous allons nous engager dans une démarche de co-construction avec l'ensemble des acteurs du territoire que ce soient les communes ou désormais les communautés de communes nouvellement créées pour l'élaboration d'une carte scolaire 1er degré qui prenne en compte la nécessité d'affirmer la notion de continuum éducatif, que ce soit également la nouvelle Région qui se voit confirmée dans son rôle d'aménagement de territoire ou encore, les forces vives constituant les communautés éducatives de territoire (fédération de parents d'élèves, élus, tissu associatif, sport, culture, tissu économique...).

Une modernisation continue des collèges sera facteur de réussite éducative.

Sur le plan patrimonial, permettez-moi de rappeler que le Département continue à moderniser, par des restructurations ou des reconstructions nos collèges. Je pense en particulier à Fourchambault, Clamecy, La Charité-sur-Loire, qui est en cour. Nous continuons à moderniser l'environnement immédiat des collégiens, des espaces d'apprentissage, qui doivent évoluer en fonction des nouvelles pratiques pédagogiques, jusqu'aux lieux de vie qui contribuent à la qualité de l'accueil et à l'épanouissement de la communauté éducative, élèves, professeurs, agents. Je pense aux espaces de la restauration scolaire, aux espaces d'études et de détente.

La préoccupation de la Collectivité s'étend également à la meilleure accessibilité des établissements, à la diminution de leur impact carbone par la mise en œuvre de travaux d'isolation, à l'évolution des modes de chauffage par l'intégration des sites collèges dans les réseaux urbains de chaleur.

Si le Département revendique sa ruralité comme un atout, il doit chercher à atténuer les handicaps auxquels il est confronté.

Ainsi dès le début des années 2000, le Département a investi pour déployer de nouvelles infrastructures facilitant l'accès à toutes les

formes de haut débit indispensables au développement du numérique pédagogique.

Aujourd'hui, les 30 collèges sont raccordés en très haut débit par la fibre optique 2/10 Mbps extensible sans limites en fonction des usages développés.

Par ailleurs, déjà forts de leurs 2 300 postes informatiques, les collèges, à travers la réponse du Département aux appels à projets nationaux, se verront dotés d'équipements mobiles individuels (EMI, tablettes) en prise avec la réalité d'une société numérique en constante évolution à laquelle doivent être préparés les collégiens.

D'ores et déjà, trois collèges préfigurateurs (La Machine, Clamecy, Varennes-Vauzelles) expérimentent ces nouvelles technologies qui s'inscrivent parfaitement dans le prolongement de la mise en œuvre d'un Environnement Numérique de Travail qui assure la continuité du lien entre école et famille.

Au-delà du strict intérêt pédagogique qui favorise les intelligences multiples ou compense les troubles d'apprentissage l'utilisation de ces outils est la traduction concrète de cette notion d'école inclusive, bienveillante avec les plus fragiles plus particulièrement les élèves en situation de handicap,

Vous le savez, la Collectivité apporte son soutien aux projets éducatifs des collèges en privilégiant plus particulièrement ceux qui ont un impact au-delà de la sphère collèges et se trouvent en résonance avec les politiques départementales. Ces projets peuvent s'appuyer notamment sur la large palette d'actions offerte que nous organisons, que ce soit la culture, le sport ou encore la tradition de la Collectivité d'entretenir le lien social.

Ces diverses actions éducatives et pédagogiques ont vocation à transmettre aux élèves des valeurs de tolérance, de dignité, de respect de soi, d'autrui, de solidarité et de responsabilité.

Elles favorisent une ouverture de l'établissement à son environnement proche, mais encore au-delà et au monde, facilitée en cela par l'utilisation des nouvelles technologies, visioconférence, internet,....

Entre autres actions, on peut citer le Concours national de la résistance et de la déportation : 247 participants et 48 lauréats, l'atelier Théâtre du collège Adam Billaut visant à mettre en scène par des pratiques gestuelles, vocales et musicales ou encore le projet intergénérationnel du collège de Donzy avec la maison de retraite autour du thème de la déportation et enfin le projet entre le collège de Corbigny et l'abbaye, projet inter disciplinaire (lettre, histoire, arts plastiques, musique)

Je voudrais également rappeler le travail qui est en cours concernant la restauration durable pour une meilleure éducation au goût et pour faire des collégiens les consommateurs citoyens de demain.

Je voudrais ajouter qu'au-delà de la compétence relative à nos collèges, que la loi nous confie, nous avons une attention particulière sur le continuum éducatif, puisque nous portons une attention

concernant l'enseignement supérieur, pour permettre aux jeunes nivernais de poursuivre un parcours universitaire dans des conditions qui sont celles du parcours suivi par les Français en général. Ce qui nous conduit à avoir une attention particulière à l'élargissement des facultés de l'enseignement supérieur dans ce département, ce qui nous a conduits au cours d'une des précédentes séances à évoquer cette première année de médecine qui est en cours d'élaboration, avec des difficultés qui restent toujours à relever, et dont la mise en œuvre est plus compliquée que l'on pourrait le penser, grâce pourtant au soutien de l'ARS. Je voudrais également évoquer la perspective d'un projet d'IUT, qui est aujourd'hui toujours en cours d'élaboration, à un rythme qui ne nous convient pas parfaitement, puisqu'aujourd'hui cet IUT, qui se trouve dans la filière de la mécanique et de l'automobile peine là aussi à émerger. Nous aurons l'occasion, dans le cours de cette session, de prendre une motion de manière à ce que nous puissions accélérer la mise en œuvre de ces nouvelles opportunités universitaires pour les Nivernais.

Voilà ce que je voulais évoquer dans mon propos. À la fois, rappeler un certain nombre de valeurs qui guident notre action, et rappeler quel était l'éventail des actions que nous menons ici au niveau de notre institution départementale. Je ne vais pas aller plus loin.

Je vais donner la parole à Delphine Fleury, qui maintenant va prendre en charge l'animation de cette partie de session. Merci.

Mme Fleury :

De la même manière que ce matin, je serai la maîtresse de cérémonie de cette session thématique.

Je salue l'ensemble des personnels de direction des collèges préfigurateurs qui sont venus et qui vont intervenir tout à l'heure. Je salue Elie Guéraud, qui va venir nous présenter l'étude qu'il a conduite sur la jeunesse, et vous verrez pourquoi nous la présentons dans la partie qui est consacrée à l'éducation. Je salue la représentante de M. le DASEN, et je présente les excuses du Directeur académique, M. Ballé, qui est retenu à Dijon, et qui ne pouvait pas être présent, et Mme Ducreux est présente dans le public. Je la remercie de sa présence. Je salue M. Arsenault, l'architecte intervenant au collège de La Charité. Il interviendra tout à l'heure.

Comme nous l'avons fait ce matin pour la jeunesse, nous présenterons pour l'éducation les actions en cours, les dispositifs, les projets. Nous avons souhaité faire intervenir l'ensemble des partenaires avec lesquels nous travaillons au quotidien sur ce champ d'action.

L'entretien des collèges est une compétence obligatoire, et nous donnons les moyens à ces collèges. Nous nous occupons de restauration scolaire également. Vous verrez, durant la présentation qui vous sera faite cet après-midi, que nous nous occupons de bien d'autres choses en complément de cela, pour que nous puissions avoir une politique éducative non seulement adaptée au territoire, mais

également qui soit envisagée dans sa dimension économique et sociale.

Le Président vous a dit le sens de la politique éducative que nous entendons mener dans le département. Notre volonté s'articule autour de trois axes.

Nous souhaitons aborder l'éducation des jeunes Nivernais dans le cadre d'un parcours éducatif global, c'est à dire dans ses dimensions scolaires, mais aussi extrascolaires.

Nous souhaitons construire une politique éducative inscrite dans un partenariat actif avec l'ensemble des acteurs, au premier rang desquels, bien évidemment, l'éducation nationale, et les services de la Direction académique, mais aussi les parents d'élèves, les associations d'éducation populaire, les collectivités locales, bien sûr, les syndicats, les personnels de direction des collèges. Nous avons régulièrement des points et des entrevues avec l'ensemble de ces partenaires.

Nous avons bien évidemment comme ambition de mettre l'élève au cœur de l'innovation et de l'expérimentation, et vous verrez, au travers de ce qui vous sera présenté, que nous n'hésitons pas sur ces points à innover et à expérimenter.

Au-delà de la réussite éducative, qui est notre phare, nous souhaitons surtout travailler sur l'ambition scolaire. Nous avons un peu abordé le sujet ce matin lorsque nous avons évoqué la question de la jeunesse. Nous sommes globalement un département où, globalement, pour la réussite scolaire, nous avons de belles réussites, comme le montrent les chiffres du Brevet, du Baccalauréat général ou professionnel par exemple. Cependant, les jeunes nivernais peinent globalement à s'inscrire dans des poursuites d'études dans l'enseignement supérieur. D'une manière générale, cela s'explique par plusieurs aspects : l'aspect économique. Je rappelle que le taux de pauvreté est quand même élevé sur ce département. Mais pas seulement. Il y a aussi des freins qui sont dans la tête des personnes lorsqu'elles pensent que l'on réussirait moins bien ici qu'ailleurs.

Quelques éléments chiffrés très factuels et concrets :

229 écoles, dont 25 ULIS, qui représentent 15 661 élèves.

30 collèges publics. 8 043 élèves, dont 142 ULIS et 392 en SEGPA.

Nous connaissons une baisse régulière d'élèves. Nous avons 8 994 élèves en 2005-2006, et nous avons 8 043 élèves en 2015-2016, soit une baisse de 951 en 10 ans.

Nous avons 4 collèges privés.

Pour ce qui concerne les diplômes, 85,6 % de collégiens ont été admis au Brevet des collèges. La moyenne académique est de 86,4 %. Nous n'avons pas à rougir. 62,5 % de collégiens admis à accéder en seconde générale et technologique. Nous sommes ici en dessous de la moyenne académique (70 %).

Je rappellerais aussi que la politique éducative est le troisième budget de la Collectivité. Nous y consacrons près de 30 M€ par an.

. En investissement : 4,3 M€ (investissements patrimoniaux, travaux urgents, imprévus, mise en accessibilité, économies d'énergie, réhabilitation, restauration scolaire, etc.)

. En fonctionnement : 3, 9 M€, dont 2,45 M€ de dotation de fonctionnement. 750 000 € sont attribués aux collèges privés. La loi nous y oblige. 130 000 € de chèques Restauration et compensations tarifaires. 145 000 € pour le réseau de chaleur de Decize. 35 000 € pour la réalisation des analyses au Laboratoire Départemental dans la restauration scolaire, 500 000 € de partenariats pour les associations d'éducation, l'enseignement supérieur ; nous y reviendrons tout à l'heure. La charge salariale correspondant aux 211 agents du Département qui œuvrent au quotidien dans les collèges, qui représente 7,2 M€ pour la Collectivité. Nous devons rajouter 14,4 M€ dédiés aux transports scolaires sur l'année 2016.

Je vous propose de commencer les focus sur un certain nombre de dispositifs.

Un petit film pourra introduire certains sujets. Ils sont réalisés par le Service Communication, et Stéphane Jean-Baptiste. Il s'est rendu sur le terrain, pour illustrer à la fois le propos et la politique que nous menons.

Ensuite aura lieu une présentation du sujet par des acteurs, en fonction de la thématique.

J'ai demandé aussi à certains de mes collègues élus de venir présenter certaines politiques touchant aussi à l'éducation. Ainsi, je remercie Alain Herteloup, Vice-Président en charge du patrimoine et des transports, qui va réaliser un focus sur les moyens que la Collectivité consacre à l'entretien du patrimoine. Il donnera quelques chiffres pour l'année écoulée.

Jocelyne Guérin, Vice-Présidente en charge de l'économie, va nous parler de la restauration scolaire, l'approvisionnement de proximité, et l'impulsion que nous souhaitons donner à cette question, notamment à travers de la mission AIDER.

Blandine Delaporte nous parlera du chantier relatif au gaspillage alimentaire.

Je les remercie pour les actions qu'ils mènent.

➤ **LE PATRIMOINE SCOLAIRE ET LES TRAVAUX**

Mme Fleury :

Nous allons aborder le patrimoine scolaire et les travaux. Nous allons présenter un film, puis M. Arsenault viendra s'exprimer.

Projection d'un film sur le chantier de rénovation du collège de La Charité

Interview des architectes Éric Arsenault et Camille Bentejac, qui s'expriment sur le contenu des opérations de rénovation du collège Aumenier-Michot de La Charité sur Loire qu'ils mènent pour le Département.

Interview de Catherine Pierre, principale, au sujet de la conduite des travaux et de leur intégration dans la vie de l'établissement.

Mme Fleury :

Il s'agit d'un gros chantier de reconstruction-restauration du collège. Je remercie Éric Arsenault non seulement de sa présence, mais aussi de tout le travail qui est mené. La difficulté est que le chantier se réalise en site occupé. Ce sont des efforts quotidiens pour la communauté éducative et pour les entreprises, et pour le cabinet d'architectes. Je les en remercie beaucoup. Cela nécessite que l'on fasse des points réguliers, à la fois avec le personnel du collège, mais aussi avec les entreprises, etc. Éric Arsenault va vous en parler. La disponibilité d'Éric Arsenault et de Camille Bentejac a été exemplaire, et ils ont su répondre immédiatement aux préoccupations.

Mme Delaporte :

Je voudrais remercier les architectes, mais aussi les services du pôle BTI du Département. Les phasages, les sous-phasages, les re-calculs de temps... Eux aussi ont été très présents, auprès de la communauté éducative du collège, pour expliquer et réexpliquer. Les parents changent chaque année, les professeurs aussi. Il faut expliquer chaque année encore et encore. Merci aussi à eux.

Mme Fleury :

Tout à fait. Merci à eux.

Je passe la parole à Éric Arsenault.

M. Arsenault :

Bonjour à tous. C'est un plaisir de vous montrer le projet. L'élément central du concours était le hall d'entrée, qui va permettre d'avoir une visibilité depuis la rue. Il va permettre de distribuer le flux de manière intelligente et compréhensible. En communiquant avec les élus, les personnels, les entreprises, on se rend compte que l'on peut aller plus loin.

Nous intervenons à deux cabinets d'architectes, car c'est un projet important, avec plus de 6 M€ de travaux. On rencontre tous les cas de figure que l'on peut rencontrer dans un cabinet d'architectes : bâtiment avec présence d'amiante à certains endroits, un bâtiment du 19^e, un autre bâtiment des années 1970. Et la construction de bâtiments neufs, que nous menons.

Le chantier est mené sur trois années pleines. Elles ont été rescindées en deux, pour pouvoir livrer petit à petit des classes. Nous gardons les bâtiments du 19^e siècle. Aucun plan d'ensemble n'avait été établi pour

ce collège. On additionnait au fur et à mesure. Nous avons recréé un plan de compréhension globale du collège. Les bâtiments des années 70, à ossature aluminium, seront complètement réhabillés. Notre souci est de livrer en temps et en heure. Derrière cela, il y a énormément de travail, mais ce n'est pas propre à nous. Nous avons à faire face ensemble aux éventuels aléas qui peuvent arriver. C'est un projet intéressant, c'est un projet humain. Je pense que tous les projets d'architecture sont avant tout des projets humains. Et ensuite, on inscrit cela dans la matière. Mais ce sont d'abord des rencontres, des actes de confiance.

M. le Président :

Merci. Quand on est sur une réhabilitation comme celle-ci ou une création, on se doit d'avoir une approche fonctionnelle, mais on se doit aussi d'avoir une approche esthétique, et ce n'est pas nécessairement incompatible. Contraints budgétairement, nous avons fait un premier choix, qui allait un peu loin, et qui abordait les questions sous un angle strictement fonctionnel, mais qui n'avait pas été complètement bien compris. Nous avons été obligés de rallonger un peu le budget, pour à la fois améliorer la fonctionnalité des locaux, et puis améliorer l'esthétique des locaux, et travailler à la cohérence. Je pense que la question du geste architectural est fondamentale pour des bâtiments dans lesquels s'exerce une activité publique, dans lesquels une forme d'autorité, de puissance existe. Il faut montrer que la puissance publique, le secteur public, c'est beau en soi. Cela a un sens de cette nature-là. Le geste est différent, selon les endroits dans lesquels on se trouve. Il fallait qu'il y ait un geste architectural ici, mais que cela soit un geste architectural qui ne soit pas trop fort, pour pouvoir s'insérer dans un ensemble patrimonial exceptionnel.

M. Arsenault :

C'est tout à fait cela. Je crois qu'esthétique et architecture sont liées. Il faut que l'architecte reste modeste. Je crois que nous sommes arrivés à un équilibre.

Mme Fleury :

C'est vraiment un magnifique projet. Avant les vacances a eu lieu l'inauguration du restaurant scolaire. Nous ferons des inaugurations des espaces qui seront livrés au fur et à mesure. Vous pourrez vous y rendre.

M. le Président :

À quel moment aura lieu la fin du chantier ?

M. Arsenault :

Fin 2018.

Mme Fleury :

Alain Herteloup va compléter ces éléments par un propos sur l'action du Département par rapport au patrimoine scolaire.

M. Herteloup :

Je vais vous parler des investissements. Depuis 2010, ce sont 16 collèges qui auront fait l'objet d'investissements spécifiques. Et pour 2016, ce sont 6 collèges qui auront plus particulièrement fait l'objet de démarches de rénovation ou d'entretien lourd. Nous venons d'en avoir une superbe illustration à l'instant même.

Parmi les opérations les plus lourdes à remarquer pour 2016, nous avons :

- Le collège de Clamecy, dont la reconstruction avait duré de 2013 à 2016. Elle a représenté un coût de 8,2 M€. Donc, un effort tout à fait conséquent.
- Le collège Adam-Billaud, à Nevers. Réfection des façades et des toitures-terrasses. Le programme s'est étalé de 2012 à 2016. Montant : 1,4 M€. Vous remarquerez là aussi l'effort financier.
- Le collège de Pouilly-sur-Loire. Réfection des menuiseries. Le programme s'est déroulé de 2007 à 2014. Nous sommes sur une opération de 250 000 € et 350 000 €, soit 550 000 €.
- Le collège de Saint-Amand-en-Puisaye. Réfection des menuiseries. De 2014 à 2017, pour un montant de 305 000 €.
- Le collège de La Machine. Remplacement des menuiseries extérieures, pour 185 000 € (2014-2016).
- Le collège de Varzy. Construction d'un équipement sportif. 2016 à 2017. Pour un montant de 1 150 000 €.

Globalement on remarquera bien entendu la diversité des programmes d'intervention. Il est nécessaire en effet d'opérer une maintenance permanente de la qualité de ces équipements. Des programmes qui concourent au travail et à la qualité d'accueil des services et des personnels. Il est travaillé sur les éléments architecturaux, de manière à rendre ces lieux de vie attractifs et gratifiants pour ceux qui les fréquentent. Tant qu'à travailler, autant travailler dans un environnement tout à fait agréable, ce qui n'est pas négligeable quant à la façon dont on investit ces lieux pour y chercher du savoir. Quand le savoir se fait dans un environnement propice à l'investissement, on a tout gagné.

Mme Fleury :

Merci. C'est l'occasion de remercier une nouvelle fois le Pôle BTI, Blandine Delaporte l'a fait pour le collège de La Charité. Ils le font pour l'ensemble de nos collèges.

Je voudrais aussi saluer le travail réalisé par nos agents au sein des collèges, et notamment chargés de l'entretien, les ATTE.

M. le Président :

La parole est à M. Gauthier.

M. Gauthier :

J'ai été sollicité par le collège de Guérigny, qui a un problème d'insonorisation de salles. Je ne sais pas si vous avez avancé sur ce

dossier, comme vous êtes en train de parler des travaux dans les collèges.

Mme Fleury :

Cette situation figure parmi les demandes formulées de restructuration de ce type, ou d'entretien de ce type. Nous parlons ici de plusieurs de milliers d'euros. Ces travaux ne peuvent pas être réalisés en interne. Une des propositions du collège de Guérigny était de réaliser, avec des fonds propres, en interne cette opération. Cela ne peut être fait que par des entreprises. On rentre alors dans un processus. Cela sera examiné à nouveau, et si les moyens que nous pourrions mobiliser sur ce type de travaux peuvent être réunis, il est bien entendu que nous répondrons favorablement.

Nous avons bien conscience que c'est important. Vous avez vu les montants sur lesquels nous agissons ; nous vous avons donné les plus structurants. Je rappelle que ce sont 4,3 M€ que nous consacrons annuellement pour l'entretien dans les collèges. Nous sommes obligés de faire des choix, puisque si l'on répondait instantanément à l'ensemble des sollicitations, ce serait multiplié par quatre ou cinq, je pense.

M. Gauthier :

Apparemment, le collège a les fonds pour faire ces travaux. Je ne vois pas ce qui bloque, dans ce dossier.

M. Fleury :

Les fonds propres sont constitués par la dotation du Département, par les ressources de la restauration scolaire. C'est aussi sur les 30 collèges ; nous nous devons d'avoir une certaine équité de traitement. Il y a des collèges, malheureusement, qui n'ont pas la possibilité d'avoir des fonds propres, etc.

Encore une fois, nous ne sommes pas hostiles à ce qu'ils puissent les utiliser. Il faut juste que nous revoyons avec eux très concrètement comment c'est possible, et la graduation que nous y mettons. Nous ne leur avons pas dit non, mais nous leur avons expliqué très exactement tout cela.

M. Gauthier :

Juste pour terminer. C'est juste pour le bien-être des enfants.

Mme Fleury :

Je vous rassure, il n'y a pas de demandes qui émanent des établissements qui puissent être des demandes superflues, ou qui n'auraient pas de légitimité. Ce sont évidemment des demandes qui sont bien fondées. Et le bien-être des élèves, je l'ai dit, c'est la base de nos interventions sur la politique éducative. Il n'y a aucune demande dans aucun établissement qui ne relève pas de cette volonté de développer, améliorer l'accueil et le bien-être des élèves.

➤ LE NUMÉRIQUE ÉDUCATIF

Mme Fleury :

Sur le numérique dans nos collèges, je rappelle que nous avons généralisé *Liberscol*. Nous avons un environnement numérique de travail, pour une dépense annuelle de 70 000 €.

Nous avons une mise à niveau régulière des technologies numériques dévolues aux établissements.

Il y a dans nos établissements plus de 2 300 ordinateurs en service, 88 serveurs, 280 vidéoprojecteurs, et 319 tablettes ont déjà été déployées dans les trois établissements préfigurateurs. Nous reviendrons sur ce point de manière plus détaillée.

Nous expérimentons de nouveaux matériels dans la mise en œuvre d'une pédagogie utilisant le numérique. La Collectivité a répondu à des appels à projets de niveau national, sur les tablettes notamment. Nous y reviendrons. Les collèges préfigurateurs sont Clamecy, Varennes-Vauzelles, La Machine. Les principaux de ces collèges sont présents et interviendront.

Nous avons un plan triennal de dotation 2015-2016-2017 qui représentera un parc de 1 200 tablettes pour les collèges préfigurateurs. Nous avons eu 30 bornes Wifi qui ont d'ores et déjà été déployées au sein des trois collèges ; une dépense globale qui est établie à 580 000 € pour ce plan, dont 220 000 € de recettes, puisque nous avons été éligibles au plan national. Le déploiement a eu lieu en septembre 2016 et se terminera normalement en décembre 2017. Il est accompagné aussi par des moyens qu'a pris l'Éducation nationale en termes de formation des enseignants, notamment.

Nous avons répondu à un nouvel appel à projets. Nous en connaissons le résultat en février 2017.

Nous avons un logiciel de restauration dédié, qui s'appelle *Aidomenu*, qui est déployé dans 13 établissements, pour une dépense de 20 000 €.

Nous avons une équipe de maintenance qui est composée d'1 ETP mis à disposition par la Collectivité, et un soutien financier de 6 5000 €, ainsi que la mise à disposition de deux véhicules pour faciliter l'intervention des équipes rectorales, puisque les ordinateurs et les équipements numériques qui sont installés dans les établissements scolaires, pour certains d'entre eux, sont pris en charge par les équipes du Rectorat ; pour ce qui est environnement numérique de travail, notamment.

Sur les innovations pédagogiques et le numérique, en 2015 nous avons répondu à un appel à projets national. Le projet national visait à sélectionner 300 collèges préfigurateurs. Trois collèges préfigurateurs de la Nièvre ont été retenus dans cet appel à projets national. Il s'agit de Clamecy, La Machine, Varennes-Vauzelles, sur trois ans. Cela concerne 1 100 élèves et 110 professeurs. 234 000 € de soutien financier de la part de l'Etat. 655 000 € sont supportés par le Département sur trois exercices budgétaires (2015, 2016, 2017).

60 000 € sont autofinancés par le Département pour assurer la couverture Wifi et le câblage des trois collèges.

Le calendrier est le suivant :

40 tablettes au collège de La Machine en septembre 2016

113 tablettes au collège de Varennes-Vauzelles ont été déployées entre octobre et novembre 2016

82 tablettes à Clamecy. Novembre 2016 à janvier 2017.

Pour la dotation 2016, entre janvier 2017 et mars 2017, une nouvelle vague pour équiper les classes de 5^e pour les trois collèges sera mise en œuvre. Des ajustements sont à mener entre les équipes Éducation nationale et la Direction académique pour la formation. La formation sera assurée par le DAN et la CANOPE. Il s'agit de la formation de prise en main du matériel, la formation de co-construction de séquences pédagogiques, la mobilisation d'OPEN (Outils Pour un Établissement Numérique). Puis la généralisation. Nous y reviendrons si vous avez des questions.

Nous allons projeter un film sur l'expérimentation de l'usage des tablettes au collège de La Machine. M. Thévenet, principal, vous parlera ensuite de la mise en œuvre de ce plan.

Projection d'un film sur la mise en place des tablettes

Interview d'élèves et professeurs du collège de La Machine, à propos de l'utilisation des tablettes par les collégiens.

M. Thévenet :

Bonjour à toutes et tous. Je vais vous faire un point rapide sur l'expérimentation tablettes. Pour le collège de La Machine, cela a débuté en octobre. Le déploiement avait eu lieu en septembre. Pour Varennes-Vauzelles et Clamecy, cela va commencer très bientôt.

Le contexte national :

Le projet fait suite à la volonté du Président de la République, dans le cadre de la loi de refondation de l'école, de mettre en œuvre un plan numérique d'envergure. Un appel à projets a été lancé. Les trois collèges précités avaient postulé, et ont été retenus.

Les grands principes du projet :

- Les tablettes numériques sont mises à disposition des élèves sur et hors temps scolaire. C'est un point important. Dans ce que l'on appelle les « classes numériques », les tablettes sont en classe. Ici, les élèves l'ont constamment, y compris les week-ends et les congés.
- Des bornes Wifi sont donc installées dans l'établissement. Un logiciel permet une interaction entre les élèves et l'enseignant. Il s'appelle *Classroom Manager*. Il est possible d'utiliser des ressources numériques, notamment des manuels numériques de façon autonome.

Chronologie :

- Le déploiement a eu lieu en 2016 sur le niveau 5^e,
- En 2017, la montée pédagogique en quatrième, l'équipement pour les classes de 5^e,
- En 2018, les 4 niveaux du collège.

Finalités :

- Des enseignants et des collégiens équipés,
- Des enseignants formés au numérique,
- De nouvelles ressources pédagogiques,
- De nouveaux programmes scolaires intégrant le numérique, puisque les programmes ont changé très récemment. Le numérique y prend une place importante, et l'interdisciplinarité également. Le numérique est facilitateur pour intégrer ces nouveaux programmes.

Le contexte du collège de La Machine :

- Le collège de La Machine est un collège rural.
- Un fort taux de catégories sociales défavorisées (60 %)
- Une hétérogénéité très importante dans les classes. De très bons élèves et des élèves en difficultés. Comme il n'y a pas beaucoup de classes, la montée pédagogique se fait avec les mêmes élèves, limitant un peu l'émulation.
- Un accès à la culture limité. Il faut prendre des bus, il faut prendre les transports. C'est un peu compliqué, et c'est coûteux aussi.
- Le manque de mobilité et d'ambition scolaire. Ce n'est pas spécifique à La Machine, mais on a pu constater un problème plus général sur le département, comme cela a été indiqué à plusieurs reprises ce matin.
- Dans les petits collèges, beaucoup d'enseignants en postes partagés. Ils naviguent sur deux établissements ou trois pour certains. *Liberscol* est un outil qui permet de travailler à distance sans forcément se rencontrer.
- Une dynamique forte chez les enseignants de l'établissement pour travailler avec les outils numériques. Si on n'a pas cette dynamique et cette volonté des enseignants, ce n'est pas la peine de mener le projet, cela va rester dans des cartons. Les enseignants ont été bien sûr partie prenante du projet.

Les intérêts pédagogiques :

- Nous avons parlé tout à l'heure d'égalité. Nous avons ici la notion d'égalité numérique, qui est souvent fort disparate d'une famille à l'autre. Tout le monde a de cette manière le même outil numérique.
- L'individualisation de l'enseignement.
- L'interactivité entre les élèves et l'enseignant.
- La diversification des supports.

- Le développement de l'autonomie dans l'utilisation des outils numériques
- Développement durable : limitation du nombre de photocopies. On peut réabonder les manuels numériques, sans racheter, et il n'y a ni coût, ni papier, ni déchets.
- L'allègement du poids du cartable. La quantité de manuels scolaires sera diminuée.

En termes d'exemples pédagogiques :

- Aller vers la différenciation pédagogique,
- Favoriser le travail de groupe,
- Travailler sur une même compétence, mais proposer différents niveaux de réalisations. L'élève choisit son niveau de difficulté. Les plus forts font des choses plus difficiles, et les plus en difficultés font des choses moins compliquées.
- Constituer une banque de données utilisables sur tablette. On peut incrémenter des données et des supports qui soient écrits, filmés, sous forme de sites internet.
- À partir d'une même source documentaire diffusée sur tablette, proposer des questionnaires de difficulté et de longueur différentes, selon ce dont sont capables les élèves
- Développer la maîtrise de l'oral. Si on n'a pas le temps de les faire parler dans la classe, les élèves s'enregistrent, et le professeur sur d'autres temps prend les fichiers et peut rectifier. C'est très utile en langue vivante. Quand on a 25 élèves en langue vivante en heure d'anglais les faire parler chacun, ce n'est pas énorme. Par ce biais, ils peuvent avoir des temps d'oral plus conséquents pour être évalués et progresser.
- La personnalisation de l'enseignement. On se dirige sur ce que l'on appelle les classes inversées. Les élèves, au lieu de connaître le cours au moment du cours et de faire les exercices le soir, font l'inverse. On leur présente ce que l'on va travailler en cours le lendemain. Ils ne découvrent pas. Et les approfondissements se font en classe. C'est facilité par l'outil numérique ; c'est souvent sous forme de fichiers audio ou vidéo ou de sites internet à consulter. C'est très novateur.
- Assurer le lien entre le suivi des activités scolaires.
- Usage possible des tablettes en sorties sur le terrain, ou en EPS, dans les gymnases. Se filmer, pour voir si les mouvements sont bien exécutés.
- Les parcours (orientations, santé). Avec l'application *Folioz*, les données sont enregistrées, et elles suivent l'élève. Les élèves alimentent *Folioz* soit en autonomie, soit sur les temps scolaires.
- La tablette permet d'optimiser tous les moments pour les apprentissages, y compris dans la cour de récréation, et en dehors.

Nous avons réalisé un petit bilan avec l'équipe éducative. C'est très récent. Nous sommes préfigurateurs ; il y a donc évidemment de petits soucis. Nous faisons des points réguliers avec les équipes enseignantes.

➤ Dans les avantages : diversification des supports, individualisation des enseignements, poids des cartables, développement durable.

Je voudrais saluer aussi et remercier les techniciens qui nous ont beaucoup accompagnés et donnent beaucoup de leur temps : Marie-Pierre Clancier et Laurent Fassier. Je voulais aussi remercier M. Jean-Luc Guesset, au niveau de CANOPE, qui assure l'accompagnement pédagogique. CANOPE est en lien avec les services du Rectorat, le délégué académique au numérique éducatif. Grâce à eux, nous pouvons avancer et ils se rendent disponibles pour faire avancer positivement ce projet.

➤ Concernant les problèmes, nous avons quelques problèmes techniques. Je ne vais pas entrer dans le détail, mais c'est quasi normal dans toutes situations nouvelles.

Nous avons des problèmes fonctionnels : des élèves qui oublient de recharger les tablettes. Mais ils peuvent aussi oublier leurs manuels scolaires, leurs cahiers ou leur trousse. C'est à nous de travailler, et à les rendre autonomes.

Les tablettes ne sont pas forcément protégées par des housses ou des coques. C'était à la charge des familles. Certaines familles ont acheté, d'autres pas. Forcément, cela peut créer des difficultés.

Nous connaissons aussi des difficultés de rechargement des tablettes dans la journée. Soit parce que des élèves ne les ont pas rechargées le soir. Soit parce que des élèves nous laissent des tablettes et ne les ramènent pas chez eux. Ou soit tout simplement parce qu'ils les ont beaucoup utilisées le matin, qu'ils vont les réutiliser l'après-midi, et entre les deux, que la tablette est déchargée. Il y a donc une difficulté. On ne peut pas recharger sur des multiprises, pour des raisons de sécurité et des raisons techniques.

Il y a par ailleurs quelques problèmes pédagogiques, que je n'aborderai pas ici, car cela n'entre pas véritablement dans le sujet de la séance.

Il y a aussi des problèmes juridiques. Pour installer certaines applications, il faudrait que les élèves aient un compte Microsoft. Or, en collège, les élèves sont mineurs et n'ont pas le droit de créer leur propre compte. S'ils n'ont pas de compte, ils ne peuvent pas aller sur le *Store*, et télécharger ces applications. Nous avons donc un problème, car certaines applications ne peuvent donc pas fonctionner.

Il y a également un problème d'assurance des tablettes. Cela nous a créé des difficultés avec quelques familles qui n'ont pas pris en charge les tablettes à l'extérieur de l'établissement. Bien sûr, elles sont disponibles sur le temps scolaire, puisque cela revient à

l'établissement de leur fournir. Je n'ai pas la solution ; nous allons revoir cela avec le Conseil départemental. Des familles refusent. Ils emmènent les manuels scolaires chez eux. Pourquoi n'emmèneraient-ils pas les tablettes chez eux, sans qu'il n'y ait de problèmes d'assurance ? Nous devons nous pencher un peu plus sur le sujet, je n'ai pas forcément de réponse. En termes d'égalité, nous ne sommes plus dans cette égalité, puisque certains les emmènent le soir, et pas d'autres. Il y en a très peu, c'est à la marge. Le collège de La Machine est un petit collège ; pour Varennes-Vauzelles, cela serait sans doute plus important. Je pense qu'il faut que nous essayions de trouver une solution à ce problème.

Mme Fleury :

Je vais tout de suite apporter une précision. Concernant les assurances, comme nous l'avons dit lors de la réunion des principaux, et sur la base des indications du ministère, il n'y a pas de problème d'assurance. C'est une « arnaque » des sociétés d'assurance. À partir du moment où les parents ont une assurance en responsabilité civile, et ils en ont forcément, le bris de la tablette, comme c'est un outil pédagogique, est forcément pris en charge par l'assurance. Il n'est pas nécessaire de souscrire une assurance supplémentaire.

M. le Président :

Je donne la parole à Mme Boirin.

Mme Boirin :

Concernant les assurances, j'ai une remarque à faire. Mais j'ai aussi plusieurs questions concernant ces outils numériques.

L'assurance responsabilité civile, je ne suis pas sûre qu'elle puisse marcher, pour deux raisons. D'abord, pour être assuré d'un remboursement, il faut montrer que l'on doit être propriétaire de la tablette. Or, sans titre de propriété et sans facture on ne peut pas démontrer que l'on est propriétaire de la tablette.

Deuxième point, pour que l'assurance responsabilité civile puisse jouer, il faut qu'il y ait la casse de la tablette d'un voisin et non sa propre tablette, car cela ne marche pas dans la responsabilité civile. La responsabilité, c'est le fait de casser la tablette du voisin, et si on démontre qu'un camarade a cassé la tablette, on pourra faire jouer sa propre responsabilité civile, mais pas la vôtre. L'histoire de l'assurance me semble au contraire un problème tout à fait essentiel.

Je vais passer à mes questions. Les tablettes ont été distribuées dans les trois collèges préfigurateurs dans les classes de 5^e. Il doit y avoir un problème, car ces tablettes ont été distribuées en octobre 2016, alors qu'elles ont été achetées deux ans plus tôt. Or, si l'on considère le délai qu'il faut pour les préfigurer et les installer dans les collèges, cela pose quand même un problème de durée de vie de ces tablettes, puisque, s'il faut deux ans pour que les deux seules personnes qui sont recrutées pour l'instant les configurent, cela fait une durée de vie de la tablette qui est très faible. Il restait trois ans à ces tablettes à

fonctionner. Compte tenu du coût pour la Collectivité, cela me pose quand même un problème.

On l'a déjà dit, le Conseil départemental envisage de généraliser ces tablettes pour un coût non négligeable. Si on considère qu'il faut déjà deux ans pour les classes des trois collèges préfigureurs pour avoir des tablettes en état de marche et configurées, comment va-t-on faire, alors que l'on n'a que deux personnes qui préparent ces tablettes, en assurent l'entretien, les remplacent le cas échéant ? Combien de personnes faut-il ? Est-ce que cela a été évalué ? Combien de personnes faut-il pour préfigurer l'ensemble des tablettes, les entretenir, aller sur place lorsque cela ne va pas ? Sachant que tous les ans il va y avoir ce même problème, puisque, chaque fois qu'une classe d'âge va partir en seconde, par définition, on va devoir racheter un certain nombre de tablettes. Il faudra aussi avoir des tablettes en stock, pour remplacer les tablettes cassées, qui n'auront pas été assurées, sans avoir pu demander quoi que ce soit aux parents. Combien de personnes seront-elles recrutées pour assurer l'entretien de ces tablettes ?

M. le Président : Très bien. Madame Bouchard.

Mme Bouchard : La question que je voudrais poser porte sur la mesure de l'efficacité de la démarche. Dans la présentation qui nous a été faite, on peut reconnaître les éléments de langage du ministère sur des choix pédagogiques, qui sont les choix pédagogiques actuellement en vigueur, et qui peuvent éventuellement être discutables. À partir de là, puisque nous sommes dans une période de préfiguration, de test, il me semble qu'il ne peut pas y avoir d'expérimentation s'il n'y a pas une commission de mesure des résultats qui est distincte des gens qui mènent l'opération. On ne peut pas être à la fois être juge et partie. On ne peut pas à la fois être engagé dans cette démarche et en donner les résultats. Au-delà de l'allègement des cartables, on n'a pas tellement entendu quoi que ce soit qui indique qu'il y ait une mesure de résultats en termes de pédagogie, c'est-à-dire ce que les élèves ont appris qui vaut mieux que ce qu'ils auraient appris sans cela. Avant de généraliser, il me semble que ce serait important d'avoir une instance séparée qui pourrait apporter un regard objectif sur le résultat.

M. le Président : Très bien. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ?

Delphine Fleury pourra compléter, mais je voulais simplement dire qu'il arrive que la vie soit belle. Le pire n'est jamais sûr. Je peux vous dire – cela nous a été indiqué par l'équipe dirigeante du collège de Clamecy la semaine dernière – qu'au Brevet des collèges il y a une amélioration de dix points des résultats. Sans parler d'évaluation générale – c'est ponctuel, c'est sur une cohorte d'élèves – il y a un vrai résultat.

Pour tout vous dire, j'entends ce que vous dites, qui me paraît frappé du coin du bon sens. Aujourd'hui, le numérique, et la numérisation, c'est devant nous. De deux choses l'une, un peu comme au moment de l'imprimerie, soit on continue de calligraphier soit on passe à l'imprimerie. En l'occurrence, essayer de tirer parti de cette évolution du numérique, qui est une réalité devant nous, et qui aujourd'hui est, d'une certaine manière, une perspective qui ne s'arrêtera pas, et de le faire le plus rapidement possible, et le mieux possible ; au regard de nos capacités financières aussi, ce qui nous conduira à avoir un rythme de mise en œuvre qui soit en rapport avec nos contraintes financières et peut-être pas en rapport avec nos souhaits.

L'accompagnement, et je partage votre point de vue, est fondamental. Il faut que l'on accompagne les élèves et les enseignants pour que l'on puisse avoir du matériel qui soit utilisé complètement sur le plan pédagogique.

Je voulais juste terminer sur l'analyse juridique que vous avez eue sur l'assurance. Il se trouve que les tablettes appartiennent au Département. À partir de ce moment-là, le propriétaire étant le Département, si un tiers casse la tablette du Département, je pense que l'assurance doit pouvoir marcher quand même. Ce n'est pas la tablette de l'enfant qui est assurée.

Delphine Fleury veut-elle rajouter quelque chose ?

Mme Fleury :

Je pense que vous avez répondu sur l'essentiel, Monsieur le Président. Je n'ai rien à ajouter.

Nous sommes dans une phase d'expérimentation. Évidemment que des choses sont à revoir, qu'il y a des choses qui vont fonctionner très bien, des choses qui vont moins bien fonctionner. C'est évident. Nous ne sommes pas en train de dire que la tablette et que le numérique, c'est génial et que cela va tout résoudre. Bien sûr que non. Ce que vous indiquez, j'y souscris complètement. C'est devant nous. Considérons que cela puisse être une chance justement de pouvoir mettre en œuvre ce plan pour voir les effets que cela peut produire.

Sur les questions pédagogiques que vous soulevez, je ne sais pas si nos intervenants veulent apporter des précisions. Nous commençons le déploiement. Les plus anciens remontent à la rentrée 2016. Nous avons donc très peu de recul.

Sur l'évaluation des bénéfices apportés ou non, ceux qui en font l'usage au quotidien dans les pratiques pédagogiques sont tout de même bien placés. Ce ne sont pas des promoteurs de Microsoft à qui nous avons affaire. Ils ne sont pas en train de nous vendre des choses qui ne seraient pas réelles. Si vraiment on nous dit qu'il n'y a aucun bénéfice, effectivement, nous reviendrons sans doute sur le sujet.

M. le Président :

J'ai cité l'équipe dirigeante du collège de Clamecy. Je ne m'étais pas aperçu que le principal et la gestionnaire étaient présents dans le

public. Je les salue. Cela aurait pu être discourtois que j'évoque vos propos sans citer votre présence.

Je donne la parole à Mme Bouchard, puis à Mme Boirin.

Mme Bouchard : Je voudrais demander s'il serait possible que, dès que l'on émet la moindre question sur l'usage du numérique, on ne soit pas renvoyé à l'âge de pierre. Je ne demande pas à ce que l'on y renonce. Je demande qu'il y ait un contrôle des résultats qui réponde à des garanties d'expérimentation objectives. Cela ne me semble pas démesuré. C'est tout.

M. le Président : Je n'étais pas remonté si loin. Simplement, j'en étais resté au début de la Renaissance.

Je passe la parole à Mme Boirin.

Mme Boirin : Dans le même sens, sur le premier point, nul doute que le numérique est dans nos vies et qu'il faut s'adapter à la vie. Simplement, l'Opposition avait suggéré que si l'on achète des tablettes, on puisse les maintenir au collège, que les élèves ne les ramènent pas chez eux, et donc que l'on ne remplace pas tous les ans une grande partie des tablettes qui partent avec les élèves. À partir du moment où la Collectivité les achète, il semble normal que la Collectivité en reste propriétaire, et qu'elles ne disparaissent pas.

Le problème, quand même, si on peut appeler cela ainsi, c'est que, si les tablettes ont un intérêt peut-être en matière de diversité des supports, c'est que les collèges n'ont jamais demandé ces tablettes. Jamais. Et que cela ne fait même pas partie des projets d'établissement souvent. Alors peut-être que cela va le devenir. Peut-être que l'on va l'intégrer. Parce que le Conseil départemental va décider d'acheter des tablettes pour tout le monde. Mais pour l'instant, ces tablettes ne figurent pas, et l'utilisation de ces tablettes ne figure pas dans les projets d'établissement, du moins dans la majorité d'entre eux. Donc, cela pose quand même un souci.

Et puis, on n'a pas répondu à ma question. On envisage d'acheter des tablettes pour tout le monde. Quel est le coût ? Quel est le coût à une année T, à partir d'aujourd'hui, si on veut donner des tablettes à tout le monde, à tous ces collégiens ? Quel va être le coût du renouvellement annuel, sachant qu'il faut des tablettes en réserve dans une cave, pour le cas où certains les casseraient ?

M. le Président : Fabien Bazin voulait intervenir.

M. Bazin :

C'est un sujet important. Je voulais rappeler deux ou trois éléments, et donner des sources bibliographiques pour permettre d'y voir plus clair. Je crois les avoir déjà évoquées.

Michel Serres expliquait très bien qu'il y avait eu trois innovations fondamentales dans l'histoire de l'humanité : l'invention de l'écriture, celle de l'imprimerie, et celle de l'internet. Elles ont généré des bouleversements phénoménaux. Que le Département, et nos collectivités s'emparent du sujet numérique, c'est plutôt une belle nouvelle, qui est même absolument nécessaire. Il y a un livre, *Petite Poucette*, que je vous invite à lire. C'est assez intéressant.

Dans le même esprit, Jean-Claude Carrière a dit que la génération qui vient est celle qui aura le plus lu et écrit de toute l'histoire de l'humanité. Le contact avec les écrans est quelque chose d'absolument nouveau et fondamental. Je ne dis pas que c'est bien ou que ce n'est pas bien. C'est un constat. Ce sont des faits.

Dans le même esprit, je vous invite à consulter, il est en ligne, le rapport du Conseil national du numérique, qui s'appelle *Jules Ferry 3.0*, où il y a un certain nombre de propositions extrêmement concrètes. Delphine Fleury le connaît. On trouve les interventions de Sophie Pène, qui fait des conférences absolument remarquables. Nous l'avions fait venir au collège de Clamecy il y a un an.

Je rappelle par ailleurs que dans les programmes de l'Éducation nationale, l'apprentissage du codage en informatique est obligatoire. Comment on code aujourd'hui ? C'est au travers de la robotique, en construisant des robots, et ensuite en les programmant. Ce sont des choses que l'on fait déjà dans ce département. Il y a des kits, dans les temps périscolaires sur nos territoires, qui permettent à nos enfants d'appréhender cette technologie. C'est comment fonctionne ce monde numérique. Si ce n'est pas une priorité pour la Nièvre, je ne vois pas quelles pourraient être ces fameuses priorités.

Et puis enfin, dans une douzaine d'écoles du département, ce sont les « écoles connectées », des enseignants, avec le soutien et l'évaluation de l'Éducation nationale et des collectivités, achètent du matériel informatique, sont accompagnés au titre de crédits d'Etat, et mènent des projets qui sont extrêmement différents et variés. Je vous invite vraiment à rencontrer ces enseignants. Je pense en particulier à une jeune enseignante de 22 ans, dans la petite école de Sardy-les-Epiry. Elle fait faire ses dictées sur *Twitter*. Elle n'a pas de connexions internet ; elle a tout un travail de programmation. Elle va former ses collègues sur son temps personnel, pendant les vacances, aux technologies de l'information et de la communication. On a de vraies pépites dans ce département sur le sujet numérique. Il ne faut pas en avoir peur, comme le disait le Président à l'instant. Soit on subit ce genre d'évolutions technologiques, soit on les accompagne. À chaque fois que l'on subit, à chaque fois que l'on a subi, partout, cela se finit mal. Anticipons-le. Et je pense que cette dotation aux collèges est de toute façon un pas qui va dans le bon sens. Il faut évidemment accompagner les enseignants, préparer des projets numériques dans

chaque établissement de la Nièvre. Nous avons loupé l'autoroute, on ne loupera pas l'autoroute de l'information.

M. le Président : Très bien. Merci pour ces échanges, en tout cas.

➤ **LA RESTAURATION SCOLAIRE**

M. le Président : Je propose que nous poursuivions, Madame Fleury.

Mme Fleury : Nous allons enchaîner avec la restauration. Nous allons aborder la mission AIDER, les circuits de la restauration. Je vais demander à Jocelyne Guérin de venir.

La restauration scolaire est une compétence pleine et entière du Département.

Je vais vous donner quelques chiffres sur la restauration scolaire dans les collèges.

. 1 123 000 repas fabriqués, dans nos 25 sites de production. Nous avons 30 collèges, mais nous avons 25 sites de production.

. 830 400 repas collégiens. Cela représente 73,95 %.

. 228 000 repas fabriqués au sein de nos établissements, mais fournis aux élèves du 1^{er} degré (20,30 %). Cela concerne 26 communes.

. 64 000 repas fournis aux commensaux (5,75 %).

. 2 sites secondaires en liaison (collège de Clamecy et collège Victor Hugo de Nevers).

. 3 collèges bénéficiant de la prestation de la restauration Région (Varzy, collèges des Loges et Claude Tillier à Nevers).

. 1 site de production départemental assurant la distribution de repas aux collégiens et aux lycées (cité scolaire de Decize).

. 29 chefs cuisiniers, 11 cuisiniers seconds.

Nous avons par ailleurs une politique tarifaire bienveillante appuyée sur les dispositions suivantes : tous les collégiens scolarisés dans les collèges publics de la Nièvre bénéficient du même tarif, soit 447,30 €, pour ceux qui mangent 4 jours par semaine au collège. Le repas est facturé 3,15 € aux familles, mais le prix de revient d'un repas est de 9 €. La différence est prise en charge par les collectivités.

1 200 élèves boursiers reçoivent un soutien financier sous forme de chèques Restauration, pour un montant total de 88 220 €, ce qui traduit des principes de solidarité, d'équité propres à notre vision du service public.

✓ **Focus : Les circuits d'alimentation de proximité**

Je vais aborder la question des circuits d'alimentation de proximité.

. 13 collèges sont engagés dans une démarche suivie d'approvisionnement. Ces collèges introduisent un produit local dans leur menu et élaborent une fois par mois un menu complet à base de produits locaux. En termes d'incitation financière, la Collectivité prend en charge 1 € pour un repas complet. Cela correspond à un budget de 20 000 €.

. Une organisation annuelle de la Semaine du Goût, pour inciter davantage d'établissements sur le sujet, et pour mettre le focus sur cet effort. 22 collèges étaient impliqués dans la Semaine du Goût en 2016. Cela a consisté en l'achat de 250 kilos de viande bovine locale et 650 kilos de porc ou de volailles, pour une dépense globale de la Collectivité de 7 000 €.

Nous sommes engagés depuis plusieurs années dans la démarche des circuits d'alimentation de proximité. Malgré l'incitation financière, cela peine à dépasser le nombre de collèges impliqués. Nous souhaiterions que cela prenne davantage d'ampleur. C'est un vrai enjeu de développement économique pour notre territoire, de soutien à l'élevage notamment. Nous comptons mettre diverses initiatives en place dans cette direction.

Mme Guérin :

Après cette première étape depuis 2012, avec une expérimentation dans les collèges et cette restauration avec une ambition déjà affirmée du Département, des résultats, parfois des hésitations, des retours en arrière, mais peu importe, c'était une période expérimentale, et aujourd'hui, nous voulons passer à la vitesse supérieure. Il s'agit d'étudier comment nous pouvons aller plus loin, et ouvrir à tout le monde.

Nous avons mis en place un accompagnement avec ce que nous appelons la Mission AIDER. Nous travaillons avec Gérard Farcy, ingénieur général au Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces ruraux (ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt), qui nous appuie, avec tous les partenaires, dont l'Etat, et avec tous les acteurs autour de la restauration collective et des circuits courts.

La Mission AIDER a pour objectif de bâtir une plateforme qui serait l'outil pour mettre en direct les acheteurs publics et les producteurs locaux. Ce n'est pas un petit dossier. Cela mérite ce temps d'analyse, ce temps de travail, partagé par tous ces acteurs. Désormais, il faut construire. Il y a des aspects administratifs, juridiques. C'est assez lourd. En tout cas, le projet avance. Le cahier des charges est écrit.

En parallèle de ce dispositif, nous avons souhaité donner des signes forts assez rapidement. Le département a une histoire autour de l'économie agricole. Une importante partie du département est agricole. Nous devons être un département exemplaire sur ce sujet. Nous avons donc travaillé, en lien avec Delphine Fleury, avec Daniel Barbier, sur les moyens permettant d'aller plus loin, et de donner

rapidement un signe fort en attendant la mise en place de cette plateforme d'approvisionnement. Nous sommes en train de travailler à la mise en place d'un groupement de commandes, notamment autour de la viande bovine, qui représente une force de ce département, un atout. Nous présenterons aujourd'hui l'ambition que nous avons en la matière, le travail déjà mené, le calendrier, le travail mené avec les acteurs, sur une démarche de partenariat, avec les collèges, l'Éducation nationale. Cela s'organise autour d'un projet du Département, mais également d'un projet des établissements. C'est sous cette forme-là que nous réussissons l'opération.

La démarche s'inscrit autour d'un projet économique. Nous avons un département agricole, une agriculture qui est en train de penser à son avenir, à des activités en termes de diversification. Il revient au Département le rôle d'accompagner ces projets, même si nous avons perdu cette compétence purement économique. Aujourd'hui, on a le droit d'accompagner les projets, et c'est en ce sens-là que nous avons un vrai rôle à jouer, pour permettre à cette agriculture de se développer. Nous avons la chance d'avoir ces grands territoires mis en place depuis le 11 janvier ; nous allons voir comment nous pourrions travailler avec eux, pour aller plus loin.

Nous sommes vraiment dans une politique économique, d'aménagement du territoire et de portage de projets autour de cette diversification agricole, et nous travaillons à l'organisation qui permettra d'apporter des commandes sur un groupement pour les collèges. C'est une manière pour nous de participer au développement économique, même si nous n'avons plus la compétence. Nous nous occupons de ce qui ne nous regarde pas, mais nous avons l'ambition, et nous réussissons cette opération. Nous pouvons montrer que nous savons travailler autrement.

C'est aussi l'idée vis-à-vis des élèves, des usagers, de montrer le sens de cet engagement citoyen, autour de cette volonté de consommer local. Si nous-mêmes ne sommes pas exemplaires, il serait difficile d'aller plus loin.

Toute l'équipe du Pôle Économie et Serge Athiel ont travaillé sur ce sujet. Ils sont complètement dedans. Ils pourront nous aider à répondre à des questions techniques, si vous en avez.

En termes de calendrier, les dates programmées sont les suivantes :

13 février : comité plénier mission AIDER pour validation avec les acteurs agricoles

- 15 février : présentation de l'expérimentation aux principaux et gestionnaires des collèges lors du comité de pilotage restauration

- Mars : ouverture du groupement à l'ensemble de la restauration collective et recensement des volontaires, état des lieux de leurs besoins

- Avril : validation de la constitution du groupement de commandes par les élus du Département en session et par les organes délibérants des partenaires

- Mai : création du dossier de consultation par les membres du groupement, et notamment du cahier des charges

- Juin : publication de l'avis d'appel à concurrence

- Juillet/août : réception et analyse des offres, contrôle de légalité

- 1er septembre : notification de l'accord-cadre de marché subséquent

- À partir du 5 septembre : début des premières commandes Acteurs pouvant participer aux groupements (en plus des collèges).

Un travail technique a été mené ; tout a été mesuré et appréhendé juridiquement. Un travail compliqué. Un travail qui s'inscrit dans une nouvelle démarche. C'est aussi un coût, nous le savons. Mais nous espérons faire quelques économies avec le plan Anti gaspillage, qui permettraient de disposer d'une petite manne financière pour accompagner les collèges sur cette offre, et participer à ce groupement d'achats. Dans un premier temps, il s'agira de la viande bovine, car nous savons que nous pouvons produire, que nous avons les producteurs locaux, puis nous verrons comment aller plus loin.

Nous irons au-delà des collèges. Nous avons un potentiel de 4 millions de repas par an dans la Nièvre, si nous tenons compte des structures suivantes :

- 10 lycées,

- 152 écoles,

- 2 cuisines centrales,

- 81 EHPAD,

- 11 hôpitaux.

Le travail en partenariat est réalisé ; avec la Région, pour les lycées, avec l'ARS, pour les maisons de retraite, etc.

Nous avançons. Le chemin est tortueux, mais l'ambition est là, la volonté est là. La partie technique est bien avancée. Il reste encore évidemment beaucoup de communication à faire, beaucoup de négociations à trouver. Nous allons certainement passer par des périodes d'expérimentation, de pilotes. On ne peut pas imposer comme cela du jour au lendemain. Mais il faut que l'on prouve que par l'exemple que cela marche, et c'est comme cela que nous espérons convaincre, nous l'espérons, tous nos collèges, et bien sûr, tous les autres établissements. Dans ce département, il y a 10 lycées, 152 écoles, nos deux cuisines centrales, 71 EHPAD, 11 hôpitaux. Ce sont 4 millions de repas. Nous les avons. Maintenant comment tendons-nous vers cette alimentation en direct, cette restauration collective, et comment faisons-nous naître de nouveaux projets agricoles dans la Nièvre ? C'est aussi une manière d'accueillir ces nouveaux métiers, convaincre des jeunes de s'installer dans des activités agricoles qui

seront celles de demain. C'est un projet ambitieux, c'est un projet que nous devons porter. Il y a encore du chemin à faire, mais cette opération avec le groupement de commandes est une manière de donner un signe fort rapide.

La mission AIDER, la mise en place d'une plateforme, c'est long, et aujourd'hui, nous, Département, nous devons être exemplaires, nous devons donner des signes, et cette première opération est une action qui pourrait lancer et donner des signes forts non seulement à la profession agricole, mais aussi aux consommateurs, et aux usagers.

Vous avez vu le calendrier, cela avance bien.

Si vous avez des questions, Frédéric Briatte, et Serge Athiel vont répondre en direct.

M. le Président :

Je vous propose que le film soit lancé. Nous pourrions répondre ensuite aux questions.

Projection d'un film sur les circuits courts

Valérie Laporte, productrice de viande de bœuf, livre le collège de Saint-Benin-d'Azy. Elle livre en viande 7 collèges, et le lycée Maurice-Genevoix à Decize.

Jérôme Cognard, cuisinier, indique les étapes de la réception à la consommation par les collégiens.

Mme Fleury :

Nous passons aux témoignages. Nous avons parmi nous, M. Cognard, le cuisinier du collège de Saint-Benin, Mme Labrune, principale du collège de Saint-Benin, et M. Boulin, principal du collège de Moulins-Engilbert.

Les collèges de Saint-Benin-d'Azy et de Moulins-Engilbert sont engagés depuis longtemps dans l'effort que nous demandons à nos établissements pour l'approvisionnement en proximité.

Je passe la parole à M. Cognard.

M. Cognard :

Je suis Jérôme Cognard, chef cuisinier au collège des Amognes, à Saint-Benin-d'Azy depuis 2016. J'ai débuté dans la Collectivité en 2008, en tant que cuisinier volant, au sein de la DGES, sous l'animation de M. Daguin, et de M. Grimard.

Nous avons essayé d'avoir un gage de qualité au niveau de la cuisine en introduisant surtout des produits frais, et en installant les circuits courts.

M. Boulin :

Je me présente, Roger Boulin, principal du collège de Moulins-Engilbert depuis cette rentrée. Précédemment, pendant huit ans, à La

Machine, où le dispositif avait été mis en place. J'ai, à ce titre, coordonné le dispositif autour de tous les collèges engagés, dans le cadre d'une liaison, en termes de comité de pilotage, avec la Chambre d'Agriculture, le Conseil départemental. Nous étions donc aux côtés à l'époque de Mme Mongiat, qui pilotait l'opération, et de M. Athiel.

Le dispositif nous avait été présenté en 2011, et un certain nombre de collèges s'y étaient engagés. Tous ces collèges avaient un point commun : ils avaient à la fois une équipe de direction, une équipe de cuisine, une gestionnaire, qui avaient exactement la même envie, la même passion, de développer une politique d'éducation au goût favorable et dynamique. Sans cette dynamique d'équipe des trois pôles de l'établissement, je pense que le dispositif qui s'appelle maintenant « Circuits alimentaires de proximité » ne pourrait pas se mettre en place.

Au sein du comité de pilotage, avaient été déterminées les bases de ce qu'est devenu le module AIDER, constituer un réseau de producteurs prêts à fournir les collèges. Nous l'avons fait avec l'aide de la Chambre d'Agriculture, représentée par M. Bertrand, et un certain nombre d'agriculteurs, dont M. Laporte, dont nous voyons l'épouse dans le film. Nous avons aussi essayé d'organiser les collèges, pour essayer de regrouper les commandes.

Dès les premières réunions sont apparus des problèmes : un problème de quantités de commandes, pour les producteurs, pour qu'ils puissent s'organiser pour écouler leur production. À l'inverse, les producteurs de volailles nous disaient que tous nous ne pouvions pas commander en même temps, car ils n'auraient pas eu assez de poulets à fournir le même jour.

Nous avons souhaité nous regrouper, les établissements engagés, pour essayer de proposer des commandes, de favoriser le dispositif de livraison des agriculteurs, qui ne sont pas forcément équipés de circuits de livraison. Ils s'organisent avec leurs véhicules réfrigérés pour pouvoir faire une tournée des établissements.

Nous étions partis au départ sur un dispositif avec la fabrication d'un repas complet de l'entrée au dessert en produits « circuits courts » – aujourd'hui, le dispositif a un peu évolué –, ce qui fait que cela avait fait peur à certains collèges. Nous étions 7 collèges à démarrer à la rentrée de 2011. Le dispositif est monté à 10 collèges engagés avec un repas complet, ce qui a été le maximum. Pour l'année suivante, nous sommes retombés à 5 collèges. Les premières raisons étaient le temps nécessaire pour préparer, pour les cuisiniers, puisqu'il fallait faire de la pluche ; les problématiques de fournitures. La filière viande était la plus facile pour aborder le dispositif. Mais pour trouver du maraîchage, et pour trouver des fruits et légumes, ce n'est pas tous les jours facile. Par conséquent, des gestionnaires qui passaient trois à quatre fois plus de temps pour faire leurs commandes ont jeté l'éponge, et sont sortis du dispositif, ce qui fait que rapidement, nous sommes retombés à 5 ou 6 collèges engagés.

Pour ma part, j'ai toujours envie de pousser cette démarche dans l'établissement. Nous avons aussi des équipes de direction qui ont changé. Du moment où un des trois n'est plus partant, cela va moins bien. Sans oublier l'équipe des agents ATTE, des chefs, qui portent tout cela, qui consacrent beaucoup de temps à la préparation, qui échangent avec les élèves. Tout repose sur l'équipe des agents, et je leur tire mon chapeau, car toutes les équipes sont volontaires. Ils viennent se prêter main-forte au moment de la restauration scolaire. Monsieur le Président, vous pouvez les remercier de la part des chefs d'établissement, car c'est aussi sur eux que repose la réussite du projet.

Dès les premières années, nous avons vu un certain nombre de points positifs, qui sont ceux qui nous font bouger et continuer dans cette démarche. Et puis un certain nombre de problématiques. Nous sommes près de vous pour essayer de les résoudre.

Je vais commencer par les points négatifs :

- Le manque de diversité de produits compte tenu de la position géographique de notre département.
- L'incertitude parfois sur la livraison de la commande, parce le producteur n'est pas forcément chez lui ; il est dans le champ, il est à droite ou à gauche.
- Des difficultés d'approvisionnement. L'absence de plateforme de gestion pour le recensement des produits et des besoins, en termes d'offre et de demande.
- Le problème de saisonnalité par rapport aux vacances scolaires, notamment chez les maraîchers. Nous sommes fermés quand ils sont en pleine production.
- Le problème de calibrage, pour les maraîchages. Nous avons vu arriver des carottes qui ne correspondaient pas tout à fait à ce que nous voulions en faire pour faire des carottes râpées, car trop petites.
- Le manque d'organisation de certaines filières (le maraîchage, les fruits, la filière bovine), et même un problème de concurrence entre les producteurs.
- Le surcoût. Sur le Bourguignon, nous avons au moins deux euros d'écart au kilo, par exemple.
- Le non-respect du code des marchés publics par rapport à la mise en concurrence. Nous téléphonons au producteur, alors que normalement, au premier euro dépensé, nous devons tout mettre en concurrence, et pour le restant de l'année, on passe des marchés.

Par ailleurs, pour arriver à faire des repas « circuits alimentaires de proximité » régulièrement, il ne s'agit pas de manger des patates les autres jours non plus. Madame la Vice-Présidente l'a rappelé tout à l'heure, un prix a été arrêté par le Département pour tous les élèves. Des producteurs ne comprenaient pas, ils nous suggéraient d'augmenter le prix du repas d'un euro.

Au titre des points positifs :

- Une meilleure connaissance du tissu local et des producteurs locaux par les établissements.
- Une découverte du fonctionnement d'une cuisine en établissement par les producteurs, car, jusqu'à ce que nous organisions des visites, ils ignoraient comment nous organisons un menu, comment nous construisons l'équilibre sur plusieurs semaines, ce que nous avons pour constituer l'assiette. Vous rappeliez le prix tout à l'heure de revient.
- La qualité des relations avec les producteurs.
- La qualité des produits cuisinés.
- Un plaisir gustatif des élèves. À la fin, les assiettes sont vides. Il y a beaucoup moins de déchets. Ils osent goûter, parfois des produits boudés. Ils ont mangé des épinards, de la tarte à l'oignon ; il n'est rien resté.
- Le plaisir des cuisiniers. M. Cognard l'a dit.
- L'ouverture d'actions pédagogiques, autour d'animations, autour de métiers, autour de parcours.
- Une sensibilisation au gaspillage alimentaire. C'est indissociable d'une politique d'éducation au goût. La moyenne nationale est de 180 grammes de déchets par ration servie. Sur mon collège, nous sommes à 80 grammes. Le Département voudrait que nous descendions à 50 grammes. En termes d'évaluation du dispositif, nous voyons déjà les premiers résultats.

Aujourd'hui, le dispositif se poursuit. Ce n'est cependant plus le repas complet, mais nous nous engageons sur au moins un produit – qui tourne ; ce n'est pas toujours le même – de manière hebdomadaire sur les établissements. Les collèges ne sont plus organisés ensemble ; chacun gère individuellement son dispositif,

Je développerai, pour conclure, trois éléments.

Le dispositif, comme je le disais, ne peut fonctionner que sur l'engagement affirmé du trio exposé plus haut.

L'organisation du repas complet, même mensuelle, ne peut s'engager dans la durée sans un soutien financier du Conseil départemental. C'est en prix moyen un euro de plus pour l'établissement. Nos budgets sont contraints, et liés à la décision de votre Conseil. Nous ne pouvons pas aller au-delà.

La nécessaire information et formation des personnels de cuisine et des agents qui servent les repas est impérative, de manière à prolonger cette éducation auprès des élèves. Comme vous êtes élus dans des communes souvent, je vous suggère aussi de penser à la formation des ATSEM.

Je voulais vous remercier. C'est un dispositif magnifique. J'espère qu'il pourra perdurer longtemps. Vous saurez que je suis à vos côtés pour cela. Merci.

M. le Président : Merci beaucoup.

Mme Fleury : Nous allons passer la parole à Mme Labrune.

Mme Labrune : Je suis Mme Labrune, principale des collèges de Saint-Benin et de Saint-Saulge. Je viens vous parler de l'approvisionnement local du collège de Saint-Benin. J'ai le plaisir et le bonheur de manger la cuisine élaborée par M. Cognard, chef de cuisine au collège de Saint-Benin.

Approvisionnement local, pourquoi ? Au sein de l'Éducation nationale, depuis quelques années, nous avons deux thématiques importantes. La thématique du développement durable, sur laquelle il y a un accent fort dans les nouveaux programmes du collège. Et le parcours santé. L'approvisionnement local, c'est aussi l'éducation au goût, c'est aussi amener les élèves, par une diversification des menus, à peut-être les amener à essayer autre chose que le cordon-bleu et des frites au repas.

Comme le disait M. Boulin, cela suppose un travail en équipe, qui débute dès la conception des menus au moment de la commission Menus. Elle comprend la Direction, l'infirmière, le chef cuisinier, la gestionnaire, des parents d'élèves, des élèves. M. Cognard propose des menus en amont, qui sont ensuite discutés en commission. La sensibilité au local, la sensibilité au bio se travaillent déjà là, en commission Menus. La commission Menus, c'est aussi un temps de pédagogie. Lors de cette commission, nous prenons aussi en compte la répartition des coûts sur la semaine, en lien avec la maîtrise du budget que nous avons. Sachant que le local, pour la viande, c'est 15 % plus cher par rapport à d'autres filières moins locales.

Il y a ensuite un travail important de la gestionnaire, par exemple pour les marchés publics, pour les transactions directes, par téléphone en général ; ce qui implique de bien connaître les producteurs locaux. Nous ne sommes pas sur le « moins-disant ».

La gestionnaire de l'établissement indique aussi la remarque suivante : « procédure lourde de remontées d'enquêtes alors que les informations sont sur Aidomenu ». La gestionnaire consacre en effet beaucoup de temps à la passation des commandes. Si, en contrepartie, il pouvait y avoir quelques allègements administratifs, ce serait bien vu.

Donc, vous l'avez vu, il y a un fort investissement de la gestionnaire, et du cuisinier.

Nous nous engageons dans ce travail, car nous avons conscience d'être dans un territoire, et nous avons le désir de travailler sur ce territoire.

À mon niveau, je dirais que les points sur lesquels nous aurions à travailler sont les suivants :

- Comme évoqué précédemment, agir pour la mise en place d'une plateforme, d'une organisation, peut-être un service de livraison. Pour la viande et les fromages, nous avons des circuits bien identifiés, des producteurs avec lesquels nous faisons affaire sans problème. C'est plus complexe pour la recherche de fruits et de légumes. J'ai pris des contacts avec M. Vadrot pour du pain bio. Je sais que les céréales ne sont pas forcément locales ; il va les chercher plus loin, malheureusement. J'ai pris contact avec M. Gauthron à Parize-le-Chatel. J'ai un projet de contact avec le Val d'Osseux. Je suis prête à travailler avec des microfermes, par exemple ; des jeunes qui s'installeraient en maraîchage.

En ce qui concerne la saisonnalité, certes, mais nous essayons aussi de cuisiner en ce moment avec des légumes racines que nous cuisinerons tout l'hiver. Par ailleurs, avec des serres, on peut avoir des tomates jusqu'à début novembre, même dans la Nièvre. Encore beaucoup de perspectives intéressantes qui s'annoncent. Je vous remercie.

Mme Fleury :

Merci beaucoup d'être présents, et d'avoir porté cette parole. Je saluerais également l'ensemble des personnels de restauration, nos agents. Vous l'avez fait, Monsieur Boulin. M. Cognard en est un exemple vibrant. Ils exécutent leur mission avec un réel professionnalisme. Merci à eux pour leur travail et l'investissement dont ils font preuve au quotidien.

✓ **Focus : La lutte contre le gaspillage alimentaire**

Mme Fleury :

Nous enchaînons avec un focus sur la lutte contre le gaspillage alimentaire. Je rappellerai que nous distribuons 1 123 000 repas par an.

Je passe la parole à Blandine Delaporte.

Mme Delaporte :

Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. À l'été 2016, le Conseil départemental a été sélectionné à la suite d'un appel à manifestation d'intérêts national sur la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les collèges et les lycées. Avec Delphine Fleury, nous avons souhaité l'engagement à nos côtés des collègues, et 27 collègues se sont engagés dans cette démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'objectif de cette lutte contre le gaspillage alimentaire est de réduire les biodéchets de 30 % sur les deux années d'expérimentation.

La moyenne nationale de déchets produits par jour et par convive est de 185 grammes. Si nous rapportons cela au million de repas servis dans la Nièvre, cela peut faire 185 tonnes de déchets, de nourriture gaspillée. L'idée est de baisser de 55 tonnes ce gaspillage.

L'intervention a commencé à la mi-septembre.

Une campagne de pesée est en place dans les collèges durant 4 jours par semaine. Le pain est mis dans des gachimètres. Les données sont compilées par le service Environnement et le service Éducation. Un plan d'action est alors établi par collège en fonction de l'environnement, de la situation de chaque collège, ceci sur la base d'un plan d'action type, que l'on adapte à chaque structure. Il s'agit ensuite de créer un réseau des gestionnaires et un réseau des cuisiniers, pour renforcer les échanges et créer l'émulation et l'échange de bonnes pratiques. Une évaluation des résultats aura lieu ensuite.

L'opération va durer 18 mois. À ce jour, 9 collèges ont mis en œuvre les pesées : La Machine, Corbigny, Nevers les Courlis, Saint-Benin d'Azy, Decize, Moulins-Engilbert, Nevers Adam-Billard, La Charité, Nevers Victor-Hugo.

En termes de résultats, sur les 9 collèges, on est à 115 grammes de déchets par jour et par convive, donc bien en deçà de la moyenne nationale, avec des différences allant de 83 grammes à 161 grammes en fonction des établissements. Ce qui représente quand même en moyenne une somme de 16 000 € par an et par collège qui «part en fumée». Multiplié par 27 collèges, cela fait 227 000 € par an, qui finissent à la poubelle.

L'idée est de servir de cette manne financière pour permettre aux collèges de s'intéresser de plus près aux circuits courts et aux producteurs locaux pour permettre et aider la structuration de ces filières. L'agriculture pense à son avenir, mais elle est aussi dans une phase de difficultés. Certaines grandes exploitations sont en difficultés, et sont menacées d'extinction. Si on peut donner un coup de pouce à ces exploitations pour qu'elles se maintiennent, alors nous aurons fait notre travail.

M. le Président :

Nous enchaînons sur un petit film.

Projection d'un film sur le gaspillage alimentaire.

Sonia Bonnet, cuisinière du collège de la Charité, indique la volonté de l'établissement de mettre en œuvre la variété alimentaire pour éduquer au goût.